

# HEURS ET MALHEURS D'UNE AMBASSADE OTTOMANE EN LANGUEDOC

---

Turcs et turqueries en temps de peste,  
Pérégrinations diplomatiques  
Sous la Régence



**Tomás Guarisco**

**Sous la direction de Mathieu Grenet**

**Université Toulouse II Jean-Jaurès, UFR Histoire, Arts et Archéologie**

**Master « Histoire et civilisations modernes et contemporaines » 2<sup>ème</sup> année**

**Septembre 2018**



GUARISCO Tomás

**Heurs et Malheurs  
d'une ambassade ottomane  
en Languedoc**

**Master « Histoire et civilisations modernes et contemporaines »**

**2<sup>ème</sup> année**

## ***Remerciements***

Je tiens à remercier tout particulièrement Mathieu Grenet, pour m'avoir épaulé dans la continuité de mes recherches ainsi que pour sa patience à mon égard. Je souhaite aussi lui exprimer ma gratitude pour les nombreux conseils et les moult corrections qu'il m'a prodiguées, ainsi que pour les échanges et réflexions qui m'ont permis de me relancer dans l'écriture et de me remotiver dans les moments difficiles.

Je suis aussi reconnaissant à mes proches et ma famille pour le soutien moral qu'ils m'ont apporté tout au long de cette année d'étude. A ma grand-mère avec qui j'ai eu le plaisir de partager mes découvertes et pour les petites pérégrinations que nous avons effectuées ensemble sur les traces de ce sacré Turc. Je pense aussi à mes amis, à la « doctora », à « Cri-Cri » pour ses conseils en matière d'approche plastique et à tous ceux encore que je n'aie pas cité mais qui se reconnaîtront.

Au niveau de la recherche, mes remerciements vont aux nombreuses personnes du service des archives d'Agde, de Frontignan, de Béziers, les Archives du Canal du Midi, le personnel des archives départementales de l'Aude et de l'Hérault, ainsi que le service des Ministère des Affaires étrangères et des Archives Nationales.

Enfin, quoique cela puisse paraître étrange, j'ai une pensée pour Mehmed efendi. Grâce à lui, j'ai eu l'occasion de partir à la découverte des archives, je me suis plongé dans son voyage et dans ses écrits. Sans son voyage en terre des *ifranj* (Francs) je ne serai peut-être pas là actuellement.

## *Introduction*

« *Véritablement, s'il me fallait faire la relation de ce j'ai souffert depuis Toulon jusqu'à Paris, les neuf feuilles célestes ne la pourraient point contenir* »<sup>1</sup>.

Le voyage diplomatique de l'ambassadeur ottoman Mehmed Tefterdar Çelebi effendi constitue une pièce maîtresse dans la compréhension des relations internationales entre la France et l'Empire ottoman au XVIII<sup>e</sup> siècle. Grâce à l'élaboration de son *sefâretnâme*<sup>2</sup>, nous avons accès, à une autre perception de l'altérité par les Ottomans<sup>3</sup>. Cependant, bien que la relation soit, à première vue, très formelle tant dans son aspect descriptif du protocole que des institutions, il n'en demeure pas moins qu'elle recèle de nombreux exemples d'interculturalité. Par ailleurs, le récit de Mehmed efendi constitue une pièce importante et très complète par ses nombreuses descriptions. L'entre-soi ne constitue plus désormais une méthode pertinente, car désormais, il faut voyager pour observer, comprendre et intégrer. L'appréciation d'une autre aire civilisationnelle passe par un regard un tant soit peu décentré -même si le diplomate s'attache toujours à enjoliver Constantinople -éloigné de tout sentiment personnel et apte à saisir une autre société, un autre royaume, une autre confession. Cependant, gardons-nous de toute approche d'une diplomatie interculturelle qui serait synonyme d'harmonie ou d'échanges pacifiques. Il en va de même en ce qui concerne l'idée d'un supposé « choc de civilisations »<sup>4</sup> où toute relation ne s'inscrirait que dans une approche conflictuelle. Précisons d'emblée que l'enjeu de notre étude ne se situe pas de ce débat. Elle a pour intérêt de montrer que la diplomatie

---

<sup>1</sup> Veinstein, Gilles. *Le paradis des infidèles*, Paris, La Découverte, p. 102.

Les neuf feuilles est une métaphore désignant les neuf cieux, cela signifie que toutes les plaintes de Mehmed efendi sont pour le moins conséquentes.

<sup>2</sup> Mot composé de « *sefâret* » signifiant « ambassade » en arabe et de « *nâme* » pour « lettre » en persan.

Voir l'article de Hanife Güven in Zum Kolk, Caroline. Boutier, Jean. Klesmann, Bernd et Moureau, François. *Voyageurs étrangers à la cour de France 1589-1789*, Rennes, PUR, 2014, p. 173.

<sup>3</sup> Rappelons que d'autres prédécesseurs Ottomans ont déjà commencé à décrire les mœurs des Français. Au XV<sup>e</sup> siècle, le prince Djem alors en exil en France, fait des différences culturelles. Citons encore les pérégrinations d'Evlîyâ Tchelebî au XVII<sup>e</sup> siècle, bien que ses récits de voyage soient quelques peu fantasmagoriques.

<sup>4</sup> Employé pour la première fois par l'historien Bernard Lewis

Par la suite, l'expression a été popularisée par l'ouvrage polémique de Samuel Huntington publié en 1993 intitulé « *Le choc des civilisations* ». Dans cet essai, l'auteur prend le parti d'expliquer les antagonismes par le biais 'aires culturelles. On assiste à une conception monolithique et généralisatrice d'un clivage largement disputé à l'heure actuelle.

ne se cantonne pas à la cour royale, mais qu'au contraire elle se s'active tout au long du voyage dans les multiples bourgades et villes traversées. Comme l'affirme Frédéric Hitzel « le récit de voyage reste un genre littéraire peu précisé chez les Ottomans. A l'intérieur de l'Empire, on possède très peu de témoignages »<sup>5</sup>. Cela ne signifie pas pour autant, comme la tradition historiographique l'a longtemps admis que « les Ottomans ne se déplaçaient pas, mais simplement qu'ils ne prenaient pas soin de rédiger des mémoires en dehors des rapports officiels »<sup>6</sup>. Nabil Matar affirme d'emblée que ce processus d'appropriation des voyages et des découvertes, qui seraient exclusivement le fait des Européens reste un argument fallacieux.

La diplomatie est avant tout un engagement entre deux partis qui certes s'exprime globalement au travers de l'argumentaire et, si cela ne fonctionne pas, à recours à la force armée. Dans notre cas, l'ambassade ottomane incarne un renouveau et instaure une nouvelle lecture historiographique de cet objet. Auparavant, l'histoire diplomatique méconnue et peu exploitée était reléguée à l'arrière-plan. Elle servait uniquement à analyser les conflits européens selon une lecture traditionnelle : la diplomatie n'avait d'intérêt à être étudiée que lorsqu'elle pouvait expliquer les causes des rivalités par le dessous des cartes. Comme l'écrit l'historien Calafat « quelles soient pacifiques ou conflictuelles, les relations entre pays chrétiens et pays musulmans en Méditerranée ont progressivement façonné un ensemble de pratiques et de normes diplomatiques communes »<sup>7</sup>. On est donc loin d'une vision monolithique où les relations diplomatiques entre Orient et Occident ne s'exprimeraient qu'au travers de relations tumultueuses, voire antagonistes<sup>8</sup>. Ce changement s'opère notamment dans le discours vis-à-vis des autres puissances chrétiennes.

---

<sup>5</sup> Hitzel Frédéric. « Le voyage dans le monde arabo-musulman, échange et modernité », Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines-Rabat, *Colloques et séminaires*, n°108, 2003, p. 34.

<sup>6</sup> *Ibidem*.

<sup>7</sup> Calafat, Guillaume. Les interprètes de la diplomatie en Méditerranée. Traiter à Alger (1670-1680) in Dakhli Jocelyne et Wolfgang Kaiser (dirs), *Les musulmans dans l'histoire de l'Europe : passages et contacts en Méditerranée*, Paris, Albin Michel, 2013, p. 371.

<sup>8</sup> Bernard Lewis affirmait que la vision du monde des musulmans se découpait en deux parties : d'un côté le *Dâr al-Islâm* ou Territoire de l'Islam et de l'autre le *Dâr al-Harb* ou Pays de Guerre. Le cas de l'ambassade de Mehmed efendi démontre que cette lecture binaire tend à se distordre.

## ***A) Une évolution sensible de la pratique diplomatique***

En effet, le XVII<sup>e</sup> siècle ottoman a été une période troublée avec un recul de son hégémonie territoriale par le traité de Karlowitz en 1699. Ce retrait territorial du continent européen va incarner un moment significatif, car la Sublime Porte tend à se désagréger au fil du temps. Ainsi que l'écrit Robert Mantran, cela va marquer « le début du retrait ottoman en Europe. De ce retrait lent, mais inéluctable, vont profiter toutes les grandes puissances européennes »<sup>9</sup>. C'est surtout le cas de l'Empire habsbourgeois ou de la Russie tsariste qui récupèrent chacun respectivement des territoires, auparavant sous domination ottomane. De cette première phase de régression territoriale s'ensuit un retrait progressif de la scène internationale, notamment sur le plan des relations extérieures. A la primauté de l'Empire dans le domaine diplomatique, succède la désagrégation de son image d'exception en matière de super-Etat. Auparavant, le sultan avait l'avantage de dicter sa loi aux autres souverains en fournissant des capitulations<sup>10</sup> aux royaumes fidèles. « Si les princes européens les perçoivent volontiers comme des traités bilatéraux, pour la Sublime Porte, au contraire, elles ont un caractère unilatéral. C'est le sultan qui y consent, elles n'engagent que lui »<sup>11</sup>. Par ailleurs, en accordant l'autorisation d'établir une ambassade permanente à Constantinople, cela constituait en soi la suprême récompense, car les gouvernants pouvaient établir ainsi un réseau entretenant des liaisons diplomatiques en ayant des représentants sur place, et par là même des oreilles pouvant être dans les intrigues du Sérail.

A l'orée du XVIII<sup>e</sup> siècle, la situation de l'Etat ottoman ne fait qu'empirer la situation chronique de conflits armés contre Venise à partir de 1714 avec la reconquête de la Morée et l'Autriche en 1715 et la récupération de la Hongrie. Signe des prémices d'un délitement des forces face à un front confronté à plusieurs assaillants, l'Etat ottoman signe le traité de

---

<sup>9</sup> Mantran, Robert (dir.). *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris, Fayard, rééd. 1998, p. 249.

<sup>10</sup> « Par sa bienveillance le sultan acceptait l'idée du commerce avec les étrangers, comme une marque de faveur qu'il leur octroyait, Concrètement, ce sont les Européens qui devaient venir à la Porte et faire des requêtes pour exporter leurs biens. Le commerce n'était donc pas conçu comme un droit dont l'étranger pouvait se prévaloir, mais comme un privilège qui pouvait être donné et retiré en cas de mauvaise conduite ».

Cf. Güneş İşiksel, « Les méandres d'une pratique peu institutionnalisée : la diplomatie ottomane, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle », *monde(s)*, n°5, mai 2014, p. 52.

<sup>11</sup> Valensi, Lucette. *Ces étrangers familiers, Musulmans en Europe (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Payot, 2012, p. 10.

Passarowitz en 1718. Cette série s'inscrit par un changement de tactique de la part du Grand-Seigneur. Conscient des échecs, le sultan recourt à chercher une aide au sein même du Dâr al-Harb, parmi les puissances européennes. On constate que « la défaite des armées ottomanes en Europe fut bien plus grave et ses effets plus promptement ressentis. Elle se traduisit [...] par un changement fondamental dans les relations de l'Empire avec ses voisins et ennemis »<sup>12</sup>. Néanmoins, il ne faut pas caricaturer cela en percevant cet « essor » de la pratique diplomatique ottomane comme une soudaine prise de conscience des dangers. Par ailleurs, le prisme des capacités militaires pour expliquer toute implication des Ottomans reste fragile. L'Empire ottoman, contrairement à ce l'édicteait auparavant l'historiographie, ne mésestimait aucunement la diplomatie du fait de sa puissance antérieure. Elle pratiquait déjà la politique extérieure, mais selon des modalités juridiques complexes, influencées par l'islam, qui ont évolué par la force des choses.

« C'est l'intensification des relations avec les Etats européens, voisins ou non qui permet à la Porte d'envisager chacune de ces entités politiques comme autant d'interlocuteurs dans le cadre de relations diplomatiques, en reléguant au second plan leur confession religieuse. Ainsi s'est imposée la nécessité de leur donner une identité politique acceptable en faisant notamment évoluer le sens et l'usage du vocabulaire politique traditionnellement attribués aux peuples « infidèles », pour leur faire perdre progressivement leur caractère d'ennemi (*harbî*) »<sup>13</sup>.

L'adaptation du domaine juridique de l'islam a donc permis, dans une certaine mesure, de concilier le religieux et la *Realpolitik* de la Porte. Ces circonstances ont pu aussi se développer grâce à l'ouverture progressive de l'Empire sous le règne du sultan Ahmed III. Synonyme d'une aire libérale, « l'Ere des Tulipes » (*lâle devri*) le gouvernement amorce une phase d'ouverture au monde extérieur par l'accueil d'artistes étrangers à Istanbul, ou l'édification de palais, de fontaines et de jardins. Cette évolution se répercute aussi sur la manière d'appréhender les autres cours occidentales et les moyens mis à disposition pour éveiller la curiosité. Nabil Matar critique les historiens occidentaux qui « ont considéré le voyage et l'exploration durant l'ère moderne comme exclusivement Européen et Chrétien »<sup>14</sup>. A ce titre, l'ambassade de Mehmed efendi constitue un contre-argument et tournant dans les

---

<sup>12</sup> Lewis, Bernard. *Comment l'islam a découvert l'Europe*, Paris, Gallimard, 1984, p. 35.

<sup>13</sup> Güneş İşıksel, « Les méandres d'une pratique peu institutionnalisée : la diplomatie ottomane, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle », *monde(s)*, n°5, mai 2014, p. 47.

<sup>14</sup> Matar, Nabil, *In the Lands of the Christians*, New-York, Routledge, 2003, p.13.

relations diplomatiques entre la France et l'Empire ottoman. Délégué en tant que représentant du sultan, sa mission consiste à ranimer les anciennes alliances et d'observer les modes de fonctionnement des institutions du royaume des *ifranj*.

### ***B) L'ambassade de Mehmed efendi : un tropisme pertinent ?***

L'envoi de la délégation ottomane de 1720 est donc avant tout un outil stratégique, de l'espionnage diplomatique. Sous couvert de célébrer l'avènement du tout jeune Louis XV et la réparation du Saint-Sépulcre, se cache l'idée « faire une étude des moyens de civilisation et d'éducation »<sup>15</sup>. Cependant, le projet déplaît fortement au cardinal Dubois, car les caisses de l'Etat sont en difficulté et les autorités françaises « ont toujours exprimé leur désaccord au fait d'avoir des diplomates étrangers qui traversent leur territoire pas seulement à cause de leurs activités de renseignement, mais aussi parce que le trésor royal devait couvrir toutes leurs dépenses journalières »<sup>16</sup>. L'objectif de cette délégation ottomane procède donc de plusieurs attentes : essayer d'amasser un maximum de connaissances sur le fonctionnement des institutions économiques et gouvernementales. D'autre part, rendre compte des savoirs et des techniques en matière de science, botanique ou architecturale. Elle constitue donc un outil stratégique de prédilection pour engranger des connaissances, de manière implicite, vis-à-vis du royaume de France. Maintenant, comment la délégation peut-elle constituer un tropisme ? Et selon quelles modalités peut-on considérer qu'elle en soit un et pour quelle fonction(s) ?

Lors de notre précédente étude, nous avons eu l'occasion de nous intéresser à la pratique de la diplomatie à une échelle locale, restreinte sur la durée. Nous nous sommes intéressés au séjour de Mehmed efendi dans la ville de Toulouse, et la manière dont il est reçu. Autrement dit, comment se déroule l'articulation entre protocole et diplomatie dans une ville jugée moyenne le XVIII<sup>e</sup> siècle ? L'importance démographique ou le rôle administratif est-il un élément clé ? En outre, l'étude avait pour objet de s'intéresser à la question des interactions sociales entre autochtones et Turcs. Y avait-il eu de nombreuses rencontres avec les locaux ? Nous avons effectué une analyse de la grammaire protocolaire au travers des sources traitant de la réception d'un ambassadeur, mais aussi de la question financière. Quels frais ont été engagés

---

<sup>15</sup> Veinstein, Gilles. *Le paradis des infidèles*, Paris, La Découverte, p. 28.

<sup>16</sup> Grenet, Mathieu. « Muslim missions to Early Modern France, c.1610-c.1780: Notes for a Social History of Cross-Cultural », *Journal of Early Modern History* 19, 2015, p. 16.

à cette occasion en termes de présents, d'ameublement du logement et de la décoration entreprise ? Nous avons pu constater que les archives municipales renfermaient de nombreuses sources traitant de l'ambassade, proportionnellement à ce que nous avions escompté. Le séjour, quoique très éphémère, de Mehmed à Toulouse en février 1721 démontrait ainsi qu'un phénomène diplomatique local laissait bon nombre de traces au moment du séjour. Cependant par la suite, il ne réapparaissait pas dans l'histoire toulousaine ou par capillarité.

Le projet de cette seconde étude de Mehmed efendi tient en plusieurs points. En premier lieu, nous avons voulu étudier le contexte de peste à Marseille en 1720, a été un moyen d'analyser la quarantaine d'un ambassadeur. Chose pour le moins inattendue, les difficultés de circulation de la délégation liées aux quarantaines obligatoires ont permis d'étudier l'attitude des ottomans dans ce contexte. C'est un épisode pour le moins surprenant et rare, car cette exceptionnalité amène à une production importante de documents relatifs au déroulement de la quarantaine. A ce titre, nous avons été amenés à consulter les riches archives du ministère des Affaires étrangères où la concentration documentaire est importante. Tout aussi fortuite que soit la situation du diplomate, sa relation comporte à ce sujet bon nombre d'anecdotes permettant de croiser les données avec celles des autorités françaises. Enfin, cela nous a logiquement amenés à étudier la machine administrative en temps de peste, ainsi que la gestion des risques. Notre étude tend donc à voir comment, au travers des expériences sociales dans des contextes particuliers, les pérégrinations et le tourisme diplomatique tiennent lieu d'interstices comme découverte privilégiée de la France de Louis XV.

A cette section, nous avons lié l'étude de la diplomatie dans une échelle géographique moins restreinte, puisque nous l'avons élargie à l'échelle de la province du Languedoc au XVIIIe siècle. Ainsi que l'écrit Mathieu Grenet « la présence des musulmans éloignés des cours royales et des capitales dans l'arrière-pays de certains royaumes d'Europe n'a rien d'extraordinaire »<sup>17</sup>, mais demeure peu étudié pour l'instant. Pour ce faire, nous sommes allés prospecter aux archives départementales et municipales. Nous avons essayé de retracer le parcours de la délégation ottomane en consultant les sources dans les villes-hôtes où Mehmed a effectué les haltes. Cette manière de procéder a pour but de renouer avec la question de la diplomatie à l'échelle locale sachant que ces zones reculées constituent des laboratoires « qui

---

<sup>17</sup> Grenet, Mathieu. « Muslim missions to Early Modern France, c.1610-c.1780: Notes for a Social History of Cross-Cultural », *Journal of Early Modern History* 19, 2015, p. 3.

ont attiré l'attention du milieu universitaire consacré à la diplomatie interculturelle »<sup>18</sup>. Nous démontrons ainsi que le passage d'un ambassadeur ottoman dans le sud de la France constitue une expérience intéressante, car il tend à vouloir combler ce vide historiographique.

En second lieu, un autre thème que nous avons voulu mettre en valeur est la suite ottomane. Sa composition hétéroclite nous permet de mettre en relief les différentes catégories qui ressortent et les rôles qui s'en détachent, car la suite devient un outil de mise en valeur de la puissance et du faste ottoman. De combien se compose-t-elle et pourquoi insiste-t-on autant pour recenser les individus ? Ces questions, qui paraissent à priori banales, recouvrent une autre logique économique importante ainsi que nous le verrons. En outre, nous avons voulu étudier la question des désertions, des conversions ou encore des impostures. Comment l'ambassadeur fait-il pallier à ces situations ? Assiste-t-on à des cas de répression, des sanctions dans des situations données ? En cas d'ajout de personnes extérieures connues de l'ambassadeur, comment réagissent les autorités pour éviter les frais sans fâcher le diplomate ?

En troisième lieu, la question des esclaves, « monde réticulaire » par excellence ainsi que l'écrit Jocelyne Dakhli, nous a obligatoirement emmenés au cœur même de la diplomatie. Comme nous le verrons, cette partie constitue un enjeu sérieux, car il met en jeu la respectabilité de chacun des deux partis. Le rachat des galériens incarne un processus de négociation parfois difficile mettant en péril l'équilibre des protagonistes. Nous verrons que l'entrevue de Mehmed efendi avec le ministre des Affaires étrangères ne se déroulera pas forcément que cela aurait dû l'être. Comment se déroule la phase de négociations ? Selon quels modes les deux gouvernements traitent la question ? Pour ce faire, nous nous attacherons à essayer de montrer l'envers du décor des négociations en nous appuyant sur les sources variées et extraites des deux partis.

---

<sup>18</sup> Grenet, Mathieu. « Muslim missions to Early Modern France, c.1610-c.1780: Notes for a Social History of Cross-Cultural », *Journal of Early Modern History* 19, 2015, p. 3.

# CHAPITRE I

---

## DES TURCS EN QUARANTAINE

## ***I) Le périple de Mehmed : un voyage mortifère***

### ***A) La peste en Languedoc : politiques préventives et prophylaxie***

L'épisode de contagion qui sévit en Provence depuis l'été 1720 déclenche de nombreuses inquiétudes dans le Languedoc. Les souvenirs des pestes antérieures ont marqué la mémoire collective<sup>1</sup>. Fléau des plus redouté, la peste décime, de manière rapide et violente. Longtemps, elle se définit par d'un ensemble d'images collectives qui emprunte sa force à la symbolique religieuse, au châtement, à l'expiation par la souffrance. Volatile et discrète, elle se répand de manière fugace comme un incendie qui embrase aisément les habitations et touche en premier les plus miséreux, les quartiers populaires soumis à l'indigence et au délaissement. Cependant, elle concerne tout le monde, jeunes comme vieux, riches comme pauvres, hommes comme femmes. En général, les municipalités refusent de prendre en compte les premiers signes indicateurs de la peste. Pourtant c'est de cette manière inattendu qu'elle surgit dans la ville phocéenne en juillet 1720 : on recense le cas d'une petite fille qui décède des suites de la peste bubonique<sup>2</sup>. Quelques jours après, mais trop tardivement, l'administration s'active à prendre les mesures adéquates. Malheureusement, la maladie devient endémique et provoque la fuite de la population et l'émoi en Provence. Il faudra attendre la fin de l'épidémie en mai 1721 pour que la calamité disparaisse.

Dès l'annonce du fléau, des mesures sont prises par les autorités consulaires. La rigueur et la surveillance sont recommandées par toutes les administrations. Les délibérations font toutes allusion à ce mal et il n'est pas rare de voir certains conseils de ville évoquer le sujet sous

---

<sup>1</sup> Les épisodes de pestes remontent à 1629 pour Montpellier et à 1640 pour l'ensemble du Languedoc. Celle de Marseille, en 1720, causera de nombreuses victimes, le chiffre estimé varie entre 39 000 et 50 000 décès rien que pour la ville.

<sup>2</sup> L'avocat parisien Barbier évoque, dans son journal, les rumeurs de la peste. Il écrit : « Les uns disaient que c'était par le mauvais blé qu'on y avait mangé. Effectivement la famine y avait été l'hiver, et l'on attribuait cela à la dureté et à la mauvaise administration de Law. Mais j'ai vu des gens du pays, qui disent que c'est un vaisseau, dans lequel il y avait des marchandises qui appartenaient à un consul, qui, pour profiter d'un bon moment de vente, eut le secret de débarquer des marchandises sans leur avoir fait faire la quarantaine ; ce que l'on fait toujours pour les marchandises du Levant, par crainte de la peste ».

Cf. Barbier, Edmond-Jean-François. *Journal de l'avocat Barbier : La grande friponnerie de monsieur Law, 1718-1722*, Clermont-Ferrand, Editions Paléo, 2002, Tome I, p. 84.

plusieurs aspects<sup>3</sup>. Le premier relève de la sécurité de la ville à proprement parler, par la mise en place de gardes aux portes de la ville restées ouvertes ou encore par l'activation de procédures de vérification : il s'agit de contrôler que chaque individu étranger à la communauté montre une « lettre nette », c'est-à-dire confirmant que la personne est saine. La deuxième phase passe par la mise en quarantaine des marchandises venant de zones contaminées, systématiquement détruites ou parfumées (c'est-à-dire désinfectées par l'usage de concoctions faites à base de plantes médicinales pour purifier les objets) selon la provenance. A Carcassonne, la ville est avertie par un courrier de l'intendant Bernage, daté du 11 novembre 1720 dans lequel il affirme d'une part que « la maladie contagieuse augmente » et que les avis « ne sont malheureusement [que] trop certains ». D'autre part, il invite à redoubler d'attention « pour en prévenir ces tristes suites » en se référant « avec la dernière exactitude à l'intention de M. le duc de Roquelaure et à ce que je vous ai mandé »<sup>4</sup>. Une seconde missive produite le même jour évoque la présence de balles de coton susceptibles de provenir de Marseille et donc d'être contaminées. L'intendant recommande vivement de prendre des mesures drastiques, « promptement pour calmer l'esprit des peuples », en les brûlant. En outre, il est prévu de convoquer les propriétaires des balles de coton :

« Avec lesquels on examinera le temps de leur départ de Marseille et s'il est reconnu quelles sont venues de Marseille dans le temps que la peste y estoit déclarée de manière qu'il n'y ait pas sureté de les ouvrir pour les mettre au vent pendant 40 jours en un lieu écarté »<sup>5</sup>.

On perçoit un climat délétère, où la suspicion entraîne immédiatement des précautions rigoureuses afin d'éviter toute panique généralisée. Dans un premier temps, la province de Languedoc compte sur ses atouts naturels : le Rhône, en guise de frontière hermétique pense-t-on. Seulement, lorsque les autorités du Languedoc apprennent que la ville d'Uzès est contaminée et que celle d'Arles commence à être affectée, les mesures deviennent sévères et se teintent de protectionnisme : « il importait moins de secourir les lieux infectés que d'empêcher l'extension du mal au reste de la province et, éventuellement, par suite, à toute la France »<sup>6</sup>. A l'échelle provinciale, l'administration impose une politique prophylactique rigoureuse, seul

---

<sup>3</sup> Nous abordons le cas des villes-hôtes de l'ambassadeur dans la partie suivante.

<sup>4</sup> Archives Départementales de l'Aude (ADA), 4E 69 (Carcassonne), Administration communale, BB52, Délibérations, *A Montpellier le 22 août 1720*.

<sup>5</sup> *Idem*, *A Montpellier le 11 novembre 1720*.

<sup>6</sup> Arnal, P. *La défense du Languedoc contre la peste de 1720*, Charles-Lavauzelle & C<sup>ie</sup>, Paris, 1934, p. 243.

## Des Turcs en quarantaine

moyen de mettre un terme à l'épidémie. La mise en place du cordon sanitaire est en général une méthode qui permet de quadriller le territoire hors des zones urbaines. Ces mesures restent impuissantes face à des villes souvent encore peu urbanisées basées selon des modèles de ventilation et des politiques de destruction des rues sinueuses. Dans certains cas, le gouverneur demande fait appel à la bonne volonté des villes en leur réquisitionnant des gardes pour surveiller des points stratégiques de passage, ce qui implique souvent l'avance des frais. Par conséquent, cela provoque des dépenses supplémentaires que toutes les communes ne sont pas toujours en mesure d'assurer, étant donné les faibles recettes perçues en temps de paix ou d'absence d'épidémies. Heureusement, ces dernières sont remboursées par la province quelques mois après. Ainsi à Agde où le conseil de bourgeoisie se réunit le 23 mars, le consul Malaval évoque à ce sujet :

« [Qu'] il importe à la communauté de nommer un député à Montpellier pour retirer des mains de monsieur Bonnier trésorier de cette province, l'argent que la communauté a fourni pour les frais des gardes du Greau et du Môle de cette ville à l'occasion de la contagion de Marseille dont la province s'est chargée d'en faire le remboursement avec pouvoir au député d'en fournir quittance »<sup>7</sup>.

Une fois le service rendu à la province, la ville se voit restituer l'ensemble des sommes qu'elle a avancées. La surveillance des côtes implique donc un investissement économique non négligeable que la généralité se doit de gérer en plus des dépenses quotidiennes. Par ailleurs, nombre de séances des Etats du Languedoc évoquent bien entendu le fléau. Les rapports constituent une mine de renseignements permettant de saisir l'inquiétude des autorités de la province, les mentalités ainsi que les priorités mises en place à la demande de Roquelaure à cette période<sup>8</sup>. Dès l'ouverture des Etats, les comptes-rendus écrits des sessions permettent de voir que le gouverneur a pris les devants en instaurant un cordon sanitaire pour « faire garder les bords du Rhosne, et les côtes de la mer jusqu'à Leucate pour empêcher toute sorte de

---

<sup>7</sup> Archives Municipales d'Agde (AMA), BB 22, f°131 (verso), Délibérations consulaires, 1721.

<sup>8</sup> Les Etats du Languedoc s'ouvrent le 30 janvier 1721 à Montpellier. A cette date, Mehmed efendi est en chemin pour Toulouse : c'est pourquoi il n'a pas eu l'occasion de rencontrer le gouverneur Roquelaure et l'intendant de Bernage. Tous deux ont évoqué la maladie « les discours du duc de Roquelaure, et de l'intendant annoncèrent que le régent éprouvait une vive peine à l'aspect des maux de la province. Mais ils demandèrent un don gratuit de trois millions, et la capitation, comme les années précédentes. Le don gratuit fut octroyé ; néanmoins on n'imposa réellement que deux millions ».

Cf. Vic, Claude de et Vaissete, Dom. *Histoire générale de Languedoc*, Nîmes, Lacour, 1994, p. 479.

communication avec la province qui est affligée de la contagion »<sup>9</sup>. Cependant le manque de troupes réglées oblige le duc à organiser différemment la défense de la province. On apprend que plusieurs régiments de troupes réglées ont été réquisitionnés, notamment le régiment de Berwick<sup>10</sup>. Pour quadriller la zone, des milices bourgeoises sont également recrutées dans chaque ville de la province pour servir de garde-côtes : elles sont rémunérées « par les communautés » qui « demandent leur remboursement », à l'image d'Agde comme vu précédemment. Outre ces réclamations, il s'agit aussi de s'organiser pour loger la soldatesque qui circule dans la province. Les Etats affirment à ce sujet que « les troupes passant dans la province logeront dans la ligne des estapes qui sera dressée à cet effet »<sup>11</sup>. C'est encore le cas pour la communauté agathoise, fatiguée « par le logement des Compagnies de régiment »<sup>12</sup> dont il faut s'occuper en plus. Le cordon sanitaire reste toutefois la meilleure option de contrôle, lazarets et quarantaines constituent des moyens pour contenir les embarcations, individus ou marchandises suspectes.

### ***B) Débarquer en temps de peste***

Dans ce contexte, l'administration royale voit d'un très mauvais œil la venue d'une délégation ottomane, d'autant plus que le fléau est venu du Levant à bord d'un navire chargé de marchandises. Le moment est on ne peut plus mal choisi pour escorter un envoyé du Grand Seigneur. Comment le prendre en charge, lui faire accomplir la quarantaine et le faire circuler sur le territoire tout cela sans crainte de contamination ? Autant de questions difficiles auxquelles les autorités doivent se confronter. D'ailleurs, une lettre adressée au cardinal Dubois fait écho à la situation périlleuse en Provence ; elle est écrite par l'intendant de Provence, un certain Le Bret. Ce dernier affirme qu'« il auroit été à désirer que cet ambassadeur eut pu se débarquer ailleurs qu'en Provence, car outre que la ville de Toulon est un peu suspecte, il est

---

<sup>9</sup> Archives Départementales de l'Aude (ADA), EDT 4E 76 AA 121 (Castelnaudary), Etats du Languedoc 1721, *Du lundy troisième du mois de février*.

<sup>10</sup> A ne pas confondre avec le duc de Berwick, gouverneur de la Guyenne, qui possède un régiment dénommé de Touraine.

Voir Arnal, P. *La défense du Languedoc contre la peste de 1720*, Charles-Lavauzelle & C<sup>ie</sup>, Paris, 1934, p. 239.

<sup>11</sup> ADA, EDT 4E 76 AA 121 (Castelnaudary), Etats du Languedoc 1721, *Du jeudi sixième dudit mois de février*.

<sup>12</sup> Gaussent, Jean-Claude. *Agde pendant la peste de Marseille*, Annales du Midi, 1997, p. 227.

Consultable à l'adresse suivante : <http://urlz.fr/6Sg5>

bien difficile de le faire passer de là à Paris »<sup>13</sup>. Outre la logistique, assurer la santé et la sécurité de la délégation constitue les principaux enjeux pour les autorités administratives. En effet, les ambassades orientales ont coutume de débarquer au port de Marseille. Plaque tournante du commerce en Méditerranée, la ville phocéenne est un carrefour économique de premier plan avec le Levant. De fait, sa position géographique et sa puissance financière contribuent à la création d'une frontière poreuse et dynamique, constituant une zone de transfert pour les captifs, les ambassadeurs ou les interactions marchandes. En somme, le port incarne la figure d'un certain « cosmopolitisme » à différents niveaux (négociants, diplomates, esclaves, individus en quête de renouveau...) qu'il ne faut somme toute pas embellir : zone d'échanges, il n'en demeure pas moins un espace de confrontation et parfois de violences. Le « massacre des Turcs » un siècle auparavant en 1620 rappelle que même en situation de diplomatie (en l'occurrence une ambassade algéroise), les tensions se cristallisent parfois entre autochtones et gens d'Islam<sup>14</sup>. Ayant eu vent de l'épidémie qui sévit dans la ville, le bateau qui transporte Mehmed et sa suite, commandé par le capitaine Carré, débarque à Toulon encore épargné par la maladie. Par ailleurs, le *sefâretnâme* de l'ambassadeur n'évoque pas pourquoi la délégation aborde dans cette ville. Mehmed est-il averti de la peste avant son départ de Constantinople ? Lui a-t-on dit que le lieu de débarquement a changé du fait de la situation sanitaire ? Vraisemblablement oui et non, car il n'indique explicitement à aucun moment qu'il est averti de la peste à Marseille, mais écrit :

« Dans le temps que j'allai en France, la ville de Marseille se trouvait infectée d'une cruelle peste, dont il était mort quatre-vingt mille âmes. Elle s'était aussi répandue dans la Provence, de sorte que Toulon, qui est de cette province, en craignant la communication, ne donnait un libre accès aux étrangers qu'après vingt, trente et quelquefois quarante jours. Les Français appellent ce temps de séparation lazaret ou quarantaine »<sup>15</sup>.

On en déduit qu'il est prévenu juste avant de débarquer à Toulon. Si c'est le cas, qui l'a instruit de l'évènement, le capitaine Carré ou le drogman Lenoir ? Et comment ces derniers ont-

---

<sup>13</sup> Archives du Ministère des Affaires Etrangères (AMAE) La Courneuve, 133 CP 61-62, f°7 (recto), *M. Le Bret*, 28 novembre 1720.

<sup>14</sup> Voir Kaiser, Wolfgang. Asymétries méditerranéennes. Présence et circulation de marchands entre Alger, Tunis et Marseille, pp. 429-440 in Dakhlija Jocelyne et Vincent Bernard (dirs.) *Les musulmans dans l'histoire de l'Europe*, Albin Michel, Paris, Tome I, 2011.

<sup>15</sup> Veinstein, Gilles. *Le paradis des infidèles*, La Découverte, Paris, 2004, p. 63.

ils eu vent de la nouvelle ? Nous n'avons pas la réponse, car les différentes sources n'évoquent pas cette problématique. Il semble que le drame marseillais soit connu des voyageurs, car lors de son arrivée à Toulon, Lenoir indique qu'il s'est rendu au lazaret montrer sa patente, signe que la délégation s'est déjà pourvu des preuves juridiques nécessaires pour traverser. On en conclut que l'ambassade a été informée plus en amont de la situation peut-être par des navires marchands ou lors des quelques escales. Cependant on peut conjecturer que c'est le capitaine du navire qui s'en charge, étant responsable des passagers et de la destination. Par ailleurs, peu avant l'arrivée de Mehmed à Toulon, le cardinal Dubois envoie le 4 novembre 1720 une lettre au ton alarmiste : adressée à l'ambassadeur Bonnac à Constantinople, elle stipule que l'autorité royale « n'a encore reçu aucune nouvelle de l'ambassadeur de la Porte dont vous aviez annoncé le départ »<sup>16</sup>. Néanmoins, cette situation ne déplaît pas au ministre des Affaires étrangères qui espère mettre fin à la mission diplomatique en arguant de la dangerosité de la contamination dans le Sud-Est. Voyons ce qu'il écrit avec franchise à Bonnac :

« Je vous avoue que si ce retardement venoit de quelque changement qui fut survenu dans les résolutions de la cour où vous êtes à cet égard, ce seroit une chose très heureuse puisque dans le désordre que la maladie contagieuse continue de causer en Provence, il seroit impossible à S.A.R. [Son Altesse Royale] de faire connoître à cette occasion les égards qu'elle voudroit marquer pour le Grand Seigneur en la personne de son ambassadeur, et que son arrivée dans les circonstances présentes causeroit beaucoup d'embaras [*sic*] »<sup>17</sup>.

Le cardinal met en avant deux prétextes : l'un étant qu'il espère que le sultan a préféré annuler la mission dans un contexte de peste, l'autre relevant d'aspects protocolaires qui seraient plus difficilement applicables en temps de contagion. Par ailleurs, peut-on supposer qu'une logique économique motive le cardinal ? En annulant la mission, la couronne éviterait les trop nombreuses dépenses de bouche journalières pour la suite. Depuis l'échec de l'expérience du banquier écossais Law, les caisses royales ne peuvent se permettre des dépenses extraordinaires pour un envoyé attitré du Grand Seigneur. En mettant l'accent sur ces arguments, il apparaît que Dubois semble très réticent à cette mission diplomatique. C'est dans ce but que le ministre des Affaires étrangères met en avant les multiples dangers à laquelle serait éventuellement exposée la délégation ottomane si celle-ci est en route.

---

<sup>16</sup> AMAE, La Courneuve, 133 CP 61-62, f°336 (recto), *A M. le Ministres de Bonnac le 4<sup>e</sup> novembre 1720*

<sup>17</sup> *Ibidem*.

Voyons maintenant comment est gérée l'arrivée de Mehmed à Toulon : le 22 novembre 1720, il accoste au port des Infirmeries, mais ne débarque pas en attendant la suite des instructions. Dans un premier temps, le capitaine Carré « fit mettre pavillon rouge au grand mâât »<sup>18</sup> puis attend que le pavillon d'amiral soit dressé au port. En réponse le sieur Carré ordonne la salve de 13 coups de canon. Dans un deuxième temps, un officier est délégué pour vérifier que le vaisseau transporte bien l'ambassadeur tant attendu et une fois assuré, affirme à Mehmed « que la cour avoit ordonné qu'on luy fit tous les honneurs qu'on pourroit, et que le canon des forts alloit le saluer ». Après quoi, le signal est reçu et le salut du port s'exprime par une décharge de 300 coups de canon. L'interprète Lenoir écrit de son côté que les directeurs de la santé sont venus à bord du vaisseau et que celui-ci s'est rendu au lazaret<sup>19</sup> avec le capitaine afin de montrer la lettre patente. S'agit-il de la lettre du sultan ou du document confirmant l'absence cas infectés à bord du navire ? La deuxième hypothèse semble plus vraisemblable dans ce contexte de contagion.

Pour l'heure, l'ambassadeur effectue sa nuit à bord du navire à cause du mauvais temps après avoir reçu quelques rafraîchissements. Le lendemain, l'intendant de la marine, le sieur Hocquart<sup>20</sup>, vient faire son compliment à l'ambassadeur et lui propose de poser pied-à-terre. Un canot est mis à sa disposition, mais les précautions sanitaires restent appliquées rigoureusement. Mehmed affirme que « les mariniers qui étaient dedans l'amarrèrent à côté de notre vaisseau et me dirent que, comme ils ne pouvaient pas communiquer avec nous, il fallait que je fisse entrer de nos matelots pour me mener »<sup>21</sup>. Des *tchoadars*<sup>22</sup> et l'écuyer sont sollicités pour amener et apprêter deux chevaux pour l'ambassadeur et son fils. Ces derniers effectuent leur première entrée sur le sol français, en grande pompe parmi les officiers de la marine, dirigée par le

---

<sup>18</sup> Archives Nationales (AN), K 1342 n°44, f°9, Ambassade turque en France. Projet de relation de l'ambassade de Mehemed Effendi par le sieur Lenoir.

<sup>19</sup> Le lazaret est un bâtiment qui sert avant tout à mettre en quarantaine les individus et marchandises provenant des territoires du Levant. Il a donc comme rôle de p

<sup>20</sup> Mehmed prend soin de détailler sa fonction dans son journal, preuve d'une curiosité pour le rôle des agents du royaume. Il note que « c'était lui qui était chargé de remplir à mon égard les devoirs de l'hospitalité ; car, un mois avant mon arrivée, on lui avait fait savoir de Paris que je devais venir et on lui avait en même temps envoyé des ordres exprès de me recevoir avec toutes sortes d'honneurs ».

Cf. Veinstein, Gilles. *Le paradis des infidèles*, La Découverte, Paris, 2004, p. 64.

<sup>21</sup> Veinstein, Gilles. *Idem*, p. 65.

<sup>22</sup> Signifie laquais ou « porte-manteau ».

commandant d'Ally, puis circulent entre deux haies de soldats disposées chaque côté. Lenoir indique que cet évènement n'a pas empêché les gens de venir de loin, malgré le climat de peur suscité par la peste : il note que « quoy qu'on eut fait fermer les portes de la ville à cause de qu'on appréhendoit la communication, il est incroyable la foule de monde qu'il y avoit »<sup>23</sup>. Il est prévu que la délégation fasse une première quarantaine au Jardin du Roi, épisode passé sous silence par l'ambassadeur. Lenoir note seulement qu'il « estoit toujours rempli d'hommes et de femmes les plus qualifiées de la ville »<sup>24</sup>. Toutefois, on sait que l'ambassade est envoyée dans la tour Royale, à l'extrémité de la presqu'île du Mourillon.

### ***C) Décider l'itinéraire, un enjeu crucial***

Après avoir commencé la quarantaine, il est prévu que les agents discutent de la suite du parcours pour rejoindre la capitale. On possède un document exceptionnel qui évoque les divers chemins empruntables par voie terrestre. Le contexte de contagion fait craindre aux autorités pour la sécurité de Mehmed : traverser la zone infectée causerait préjudice à la délégation. Un certain Senchon affirme par sa lettre du 29 novembre 1720 que l'ambassadeur « doit prendre incessamment la route de Paris »<sup>25</sup>, mais que la marge de manœuvre est limitée. En effet, le choix est difficile pour définir l'itinéraire par voie de terre : « ce n'est que par trois routes différentes qu'il y peut aller, toutes également suspectes et difficiles ». La première consiste à partir de Toulon au fossé de Capone, d'où il est prévu d'aller à Tarascon, de traverser le Rhône et de transiter par le Languedoc. Mais cette voie est jugée trop périlleuse, car trop proche de zones potentiellement dangereuses. D'autre part, on craint surtout qu'il y ait quelques rencontres fortuites avec les habitants des environs, car « Un grand équipage comme celui-là ne peut que sinon s'étendre quelquefois, du moins parler et communiquer sur le chemin avec quelque personne suspecte, charriant du bois ou autres provisions d'un lieu suspect à l'autre »<sup>26</sup>.

---

<sup>23</sup> AN, K 1342 n°44, f°11, Ambassade turque en France. Projet de relation de l'ambassade de Mehemet Effendi par le sieur Lenoir.

<sup>24</sup> *Idem*, f°13.

<sup>25</sup> AMAE, La Courneuve, 133 CP 61-62, f°9, (recto), *Copie d'une lettre de M. Senchon à nous*, Avignon le 29 novembre 1720.

<sup>26</sup> *Ibidem*.

La seconde alternative réside dans le voyage pour rejoindre la province du Dauphiné et rejoindre ainsi la voie de communication pour aller à Paris. Là aussi la route paraît « bien difficile et périlleuse ». Elle est jugée impraticable pour les carrosses et les charrettes, et encore trop proche des endroits infectés. Une troisième proposition est évoquée : on propose d'aller à Sisteron et gagner les montagnes du Dauphiné. Mais là encore, les commodités du voyage et la réalisation du trajet restent périlleuses pour les voitures. Finalement, au travers de ces déclarations, le principal problème reste et demeure la maladie ainsi qu'une suite numériquement importante. Senchon déclare, dépité

« Comment laissera-t-on passer les dernières lignes sans avoir fait une nouvelle quarantaine, car très certainement rien n'est si risquant quand la conservation du royaume ne seroit pas si préteuse, celle du Roi et de S.A.R l'est à un si haut point qu'on ne sauroit estre trop attentif »<sup>27</sup>.

En dépit des multiples alternatives, le vrai problème est la préservation de l'arrière-pays du fléau. Faire transiter la délégation ottomane représente un vrai danger, et risque de faire reculer la frontière de zones contaminées en cas d'un malencontreux contact avec les autochtones. Finalement, Senchon finit par conclure que le meilleur moyen pour répondre à ces problèmes et éviter les prises de risques inconsidérés réside dans la voie maritime. Il affirme que « pour ne rien risquer, le plus seur moyen seroit de remettre à la mer sans achever la quarantaine et d'aller l'achever ou la recommencer encore à Cette en Languedoc »<sup>28</sup>. Cette proposition semble avoir également fait l'unanimité parmi l'administration toulonnaise. En effet, lorsque Lenoir arrive à Toulon, il rencontre deux agents royaux, le sieur Poullard et le sieur de Monthenault, qui lui annonce que la cour a décidé pour la sécurité de tous, que l'ambassadeur prenne la mer afin de rejoindre la ville de Sète. L'intendant de la marine, Hocquart, souhaite annoncer cette nouvelle à Mehmed alors juste arrivé. Le drogman, pour préserver l'humeur du diplomate, suggère à l'intendant de ne pas annoncer une nouvelle de ce type lors de la première visite. Pour protéger l'image de la politesse française, il affirme que l'ambassadeur aura tout le temps d'être averti pendant sa quarantaine. On soupçonne ce dernier d'être susceptible : « il paroîtroit par ce compliment, qu'on vouloit se débarasser de luy »<sup>29</sup>. On

---

<sup>27</sup> AMAE, La Courneuve, 133 CP 61-62, f°10, recto, *Copie d'une lettre de M. Senchon à nous*, Avignon le 29 novembre 1720.

<sup>28</sup> *Ibidem*.

<sup>29</sup> AN, K 1342 n°44, f°10, Ambassade turque en France. Projet de relation de l'ambassade de Mehemet Effendi par le sieur Lenoir.

insiste donc beaucoup sur le souci de protéger l'image de l'administration royale en privilégiant l'invité. Cela passe autant par le traitement et les honneurs que par la manière de s'adresser à lui et le choix des paroles employées. Le gouverneur de la province Roquelaure écrit « que cet ambassadeur est encore incertain s'il se rendra par terre à Paris, ou s'il se résoudra à s'embarquer pour venir à Cette »<sup>30</sup>. De son côté, Mehmed consacre une partie de son *sefâretnâme* à la question du trajet à emprunter. Il écrit :

« Je fis mes réflexions là-dessus et je considérai que, si l'état des choses était effectivement tel qu'on me l'exposait, je me causerais beaucoup d'incommodité à moi-même et donnerais beaucoup d'embarras aux Français en prenant le parti de faire mon voyage par terre ; ainsi je consentis à le faire par mer »<sup>31</sup>.

Ainsi, après avoir convaincu l'ambassadeur de choisir la voie maritime, plusieurs messages évoquent la décision du diplomate. A Montpellier, l'intendant de Bernage écrit avec joie que « l'ambassadeur de la porte s'est enfin résolu de s'embarquer pour venir à Cette »<sup>32</sup>. Les gros bâtiments posant trop d'inconvénients, des tartanes sont apprêtées pour le trajet. En effet, pour garantir la sécurité du voyage, il est prévu d'effectuer le cabotage le long des côtes méditerranéennes depuis Toulon jusqu'à Sète. Auparavant, le capitaine Carré semble s'être aussi entretenu avec Mehmed au sujet des conditions météorologiques toujours peu favorables, allant jusqu'à donner « une si grande épouvante de cette coste à l'ambassadeur »<sup>33</sup>, comme le raconte Lenoir. Outre ces précautions d'usage, il est prévu que la délégation fasse une seconde quarantaine. Roquelaure écrit dans son courrier du 2 décembre 1720 « je ne pourrai me dispenser de lui faire faire une nouvelle quarantaine [...] M. le chevalier d'Ally le lui a notifié de ma part dans cette incertitude, nous ne laissons pas M. de Bernage, et moy, de faire tout préparer à Maguelonne, pour la réception »<sup>34</sup>.

Dans la partie suivante, nous allons mettre en exergue les mécanismes de l'information dans un cas aussi précis. Comment s'organisent les instances supérieures de la province pour

---

<sup>30</sup> AMAE, La Courneuve, 133 CP 61-62, f°324 (verso), *A Montpellier le 2 décembre 1720*.

<sup>31</sup> Veinstein, Gilles. *Le paradis des infidèles*, La Découverte, Paris, 2004, p. 66.

<sup>32</sup> AMAE, La Courneuve, 133 CP 61-62, f°34 (recto), *Monsieur de Bernage*, non daté.

<sup>33</sup> AN, K 1342 n°44, f°10, Ambassade turque en France. Projet de relation de l'ambassade de Mehemet Effendi par le sieur Lenoir.

<sup>34</sup> AMAE, 133 CP 61-62, La Courneuve, f°324 (verso), *A Montpellier le 2 décembre 1720*.

choisir un lieu afin d'y faire séjourner un ambassadeur en quarantaine, et selon quelles modalités ? De quelle manière est apprêté le logis et comment réagit l'ambassadeur dans un espace éloigné de tout ? Celui-ci a-t-il droit au maintien du protocole dans un cas aussi spécial ? De quelle manière procède l'administration afin d'exprimer les honneurs et assurer la sécurité de la délégation ?

#### ***D) Organiser la quarantaine : une épreuve pour l'administration***

Petite île située au milieu de l'étang jouxtant la cité de Villeneuve-Lès-Maguelone, elle constitue le moyen le plus approprié pour effectuer la seconde quarantaine. Riche de son passé, elle possède une cathédrale très ancienne, datant de l'époque wisigothique, appelée Cathédrale Saint-Pierre et Saint-Paul. Autrefois évêché, son importance sacerdotale lui procurait un rôle de premier plan jusqu'à ce qu'elle soit destituée de ses fonctions lors de sa prise par les protestants. Basilique et forteresse, elle servit de lieu de refuge face aux exactions et aux répressions du pouvoir<sup>35</sup>. C'est dans ce dessein que Louis XIII prend le parti de la détruite pour éviter toute résurgence d'éventuelles oppositions armées. Thomas Platter parle encore de l'église. Enfin, Roquelaure évoque « une îsle éloignée de Cette d'environ trois lieues, il faut pour y aller, traverser l'estang de Thaux jusqu'au canal de Frontignan, d'où on va par le Canal, et ensuite par le même étang à Maguelonne »<sup>36</sup>.

---

<sup>35</sup> L'ouvrage de De Vic et Vaissete nous fournit plus d'éléments à ce sujet : « Autrefois élevée au rang de cité, Maguelonne, environnée de toutes parts de la mer, ou des étangs des Volkes, (Stagna Volcarum), avait été occupée, durant quelques années du huitième siècle, par les Sarrasins. Après les en avoir chassés, les chrétiens avaient comblé les ports où abordaient les flottes ennemies, et détruit les fortifications qui rendaient ce lieu redoutable [elle a aussi été un refuge pour les huguenots]. Mais la religion avait conservé sur ce point l'un de ses sanctuaires. Son titre épiscopal, connu dès le cinquième siècle, avait été conservé, et une longue suite de prélats y avaient siégés. On y voyait encore leurs tombeaux ; on y célébrait encore les pompes de la religion, lorsqu'au seizième siècle, Guillaume Pelissier [évêque d'Orange] quitta cette île, et fut chercher, sur la côte voisine, un air plus salubre [...]. A l'époque où Mehmed Effendi vint l'habiter, on n'y remarquait plus que les ruines du palais des évêques, quelques édifices champêtres, et l'église, abandonnée depuis deux siècles. On répara une partie de ces constructions et des meubles magnifiques y furent placés ».

Cf. Vic, Claude de et Vaissete, Dom. *Histoire générale de Languedoc*, Nîmes, Lacour, 1994, p. 478.

<sup>36</sup> AMAE, La Courneuve, MNESYS 134CP/11, f°271 (verso), « Relation de ce qui s'est passé à la réception de l'ambassadeur du Grand Seigneur et du traitement qui lui a été fait depuis le seizième décembre mil sept cent vingt qu'il est arrivé au port de Cette en Languedoc, jusqu'à son départ en Guyenne ».

## Des Turcs en quarantaine

C'est donc dans ce lieu que le gouverneur Roquelaure et l'intendant Bernage décident d'envoyer l'ambassadeur pour effectuer la quarantaine. Répondant à tous les critères, l'île est inaccessible par terre, seules les barques peuvent y accoster. Désormais inhabité, seul un fermier y vit. Éloignée de toute habitation, les risques de contamination deviennent quasiment nuls. Il est prévu que toute la délégation, y compris l'escorte, y effectue la quarantaine. Quant aux étrangers qui se sont rajoutés à Toulon, l'administration montpelliéraine tergiverse. Le principal problème provient bien évidemment de la question financière : comment gérer les frais de bouche pour une suite aussi nombreuse ? Rappelons que les autorités françaises estiment le nombre d'individus à une soixantaine. Ils seront un peu plus d'une centaine... au grand dam de l'administration, qui prévoit le logement en fonction des premières estimations faites à Toulon. En effet, « des invités surprise » se sont rajoutés à la délégation, mais pour ne pas fâcher le diplomate, l'intendant accepte. Comme l'écrit dans son rapport Mehmed :

« Il y avoit plusieurs Français et Anglais à Toulon, qui étaient venus dans cette île, pour passer de là à Paris, mais que les passages fermés y retenaient depuis sept à huit mois. Ils vinrent me prier de leur permettre de m'accompagner. Je le fis savoir à l'intendant qui l'agréa et ils s'embarquèrent environ au nombre de quinze personnes sur nos tartanes »<sup>37</sup>.

Essayons de retracer la naissance du projet de quarantaine au travers des quelques missives que nous possédons. La première trace relative à ce sujet apparaît au travers des documents produits par l'administration montpelliéraine, en l'occurrence par le gouverneur Roquelaure. Ce dernier indique dans sa missive du 25 octobre 1720 qu'il « [n'a] point encore eu avis que l'ambassadeur Turc soit arrivé à Toulon »<sup>38</sup>. Cependant, prévoyant, le gouverneur discute de l'éventualité d'une seconde phase d'isolation, car celle :

« Que cet ambassadeur pourroit faire sur son bord, ne suffiroit point pour nôtre sureté, et encor moins pour calmer les esprits des peuples de cette Province, allarmés des bruits quy courent que la maladie est en Levant »<sup>39</sup>.

---

<sup>37</sup> Veinstein, Gilles. *Le paradis des infidèles*, La Découverte, Paris, 2004, p. 68.

Nous évoquons le cas de ces invités lors de notre partie abordant la composition de la suite ottomane.

<sup>38</sup> AMAE, La Courneuve, 133 CP 61-62, f°323 (recto), *Roquelaure, A Montpellier le 25 octobre 1720*.

<sup>39</sup> *Ibidem*.

Dans ce contexte délicat, il est indispensable de prévoir un espace adéquat pour assurer l'isolement de l'ensemble du groupe. Dans un premier temps, les intendants de la santé du port ainsi que l'intendant Bernage se sont consultés au sujet du lieu précis où l'ambassadeur doit effectuer sa quarantaine. Ce n'est que le 25 octobre que la décision est prise officiellement par Roquelaure<sup>40</sup>. Le gouverneur stipule :

« Nous nous sommes déterminés sous le bon plaisir de Son Altesse Royale, à faire conduire par mer cet ambassadeur dans l'Isle de Maguelonne, entourée de la mer, à deux lieux de Montpellier »<sup>41</sup>.

Dans un courrier daté du lendemain, l'intendant de Bernage écrit qu'il n'est toujours pas informé de l'arrivée de l'ambassadeur ; il ajoute que les préoccupations proviennent aussi des « balots de hardes et étoffes ou autres marchandises »<sup>42</sup> qui constituent une menace potentielle. Le choix de l'île de Maguelone procède de considérations économiques et d'impératifs liés au manque de temps. On a proposé l'option d'utiliser une métairie : trop proche du port de Sète, on craint les rencontres avec les locaux. Qui plus est, cela demande d'effectuer quelques aménagements, amenant à une mobilisation jugée trop importante de fonds pour la construction d'habitations, de halles pour les ballots, voire d'un lazaret pour mettre à l'écart les affaires. Après avoir pesé le pour et le contre, de Bernage rejoint le gouverneur en affirmant que le lieu de la quarantaine se fera « dans une maison située dans l'Isle de Maguelone près de l'Eglise qui estoit autres fois celle du chapitre »<sup>43</sup>. Néanmoins, là aussi il est nécessaire de réparer ou du moins d'aménager les lieux le plus correctement possible, de manière qu'ils soient convenables pour l'ambassadeur. Pour ce faire, Roquelaure réquisitionne « un ingénieur et un architecte avec les ouvriers nécessaires pour faire préparer les logements »<sup>44</sup>, afin de mettre en place « deux chambres commodes, et passablement meublées, dont l'une sera pour l'ambassadeur, et l'autre pour deux trois principaux de sa suite »<sup>45</sup>. Le manque de temps oblige à tout apprêter correctement pour sauver les apparences en apprêtant au mieux la maison de l'ancien chapitre occupée jusqu'alors par le fermier, seul résidant de l'île qui va s'établir ailleurs. Pour cela on

---

<sup>40</sup> Soit 53 jours avant l'arrivée de toute la délégation ottomane. Il semble que le délai ne soit pas assez long pour permettre aux autorités d'emménager convenablement les lieux.

<sup>41</sup> AMAE, La Courneuve, 133 CP 61-62, f°323 (verso), Roquelaure, *A Montpellier le 25 octobre 1720*.

<sup>42</sup> AMAE, La Courneuve, 133 CP 61-62, f°326 (verso), *De Bernage, A Montpellier le 26 octobre 1720*.

<sup>43</sup> *Ibidem*.

<sup>44</sup> AMAE, La Courneuve, 133 CP 61-62, f°323 (verso), Roquelaure, *A Montpellier le 25 octobre 1720*.

<sup>45</sup> AMAE, La Courneuve, 133 CP 61-62, f°327 (recto), *De Bernage, A Montpellier le 26 octobre 1720*.

se fixe sur le strict nécessaire. Il n'est pas question d'enjoliver, mais bien de dresser un espace fonctionnel.

Après s'être concerté avec l'ambassadeur, il est prévu que la délégation navigue à bord des tartanes pour éviter les embarras de la navigation que provoquerait un vaisseau. Sept navires sont affrétés pour l'occasion, dont l'un comporte une chambre dorée exclusivement pour Mehmed. Afin de conduire la suite, les autorités toulonnaises font appel aux services du sieur Motheux, « le plus vieux capitaine du département, homme très expérimenté »<sup>46</sup>, un pilote du Roi « très entendu dans la navigation » ainsi qu'un lieutenant et des soldats accompagnés d'une enseigne dans chaque tartane. Le 11 décembre 1720, la délégation ottomane met les voiles et effectue une halte au Port-de-Bouc où elle est contrainte de rester trois jours à cause de vents contraires<sup>47</sup>. On apprend par ailleurs que les vivres viennent à manquer, obligeant les passagers à demander des provisions à Arles. C'est un indice supplémentaire que les fonds fournis ne permettent pas de se permettre un quelconque retard lors du trajet. Heureusement, les conditions météorologiques deviennent favorables et la suite peut accoster dans l'après-midi du 16 décembre au port de Sète où l'intendant, le sieur de Rives, les accueille. Il écrit à Roquelaure et Bernage pour annoncer l'arrivée de l'ambassadeur à Sète, et de ce fait met en marche la machine administrative. En attendant, Mehmed doit coucher une nuit en ville ; cependant le lieu demeure inconnu de par le manque d'indices. Peut-être est-ce dû au changement de programme ? Roquelaure indique de son côté que l'intendant Rives et Dubois, capitaine du port, apportent des provisions de volailles, de riz et de café à bord des vaisseaux qui ont été conduits dans le port de Sète, « où ils mouillèrent et y passèrent la nuit »<sup>48</sup>. Les inexactitudes entre les sources ne permettent pas de préciser ce détail. Le lendemain, au matin du 16 décembre, il est prévu d'embarquer pour se rendre à l'île de Maguelonne. Mais auparavant, l'ambassadeur a droit aux traditionnels coups de canon venant du port et du château de Sète, avant de se mettre en route sur un bateau en direction du lieu où il va devoir accomplir sa seconde quarantaine.

---

<sup>46</sup> Veinstein, Gilles. *Le paradis des infidèles*, La Découverte, Paris, 2004, p. 67.

<sup>47</sup> Mehmed note qu'il est resté quatre jours. Cela s'explique en partie par le décalage entre le calendrier grégorien et hégirien mais aussi par les erreurs de calculs de Mehmed lorsqu'il retrace les événements.

<sup>48</sup> AMAE, La Courneuve, MNESYS 134CP/11, f°271 (verso), « Relation de ce qui s'est passé à la réception de l'ambassadeur du Grand Seigneur et du traitement qui lui a été fait depuis le seizième décembre mil sept cent vingt qu'il est arrivé au port de Cette en Languedoc, jusqu'à son départ en Guyenne ».

### ***E) Turcs et turqueries à Maguelonne : des frais imprévus***

Concernant les sources, la relation de Roquelaure constitue une pièce maîtresse pour l'épisode de Maguelonne. En effet, le gouverneur consacre plus de la moitié de son rapport à détailler la quarantaine. Il y retrace le quotidien de la délégation, les logements qui ont nécessité quelques arrangements de dernières minutes, les réactions de l'ambassadeur ou encore les occupations des Turcs sur l'île. On en déduit qu'il s'attache à tout laisser par écrit la gestion de sa condition par l'administration du Languedoc. De son côté, les écrits de l'interprète Lenoir restent évasifs et très succincts, car ils ne s'attardent pas sur la description des conditions de la quarantaine hormis la fin qui porte sur l'accomplissement du protocole sanitaire. Quant à Mehmed efendi, il n'évoque que très peu son séjour long et pénible, proportionnellement parlant, si ce n'est pour montrer la patience et les efforts déployés pour supporter l'épisode. Avant de débarquer à l'île de Maguelonne, l'ambassadeur prend le temps de décrire les lieux en contextualisant. Il évolue. Il écrit :

« L'endroit qu'on m'avait destiné pour faire ma quarantaine était une vieille église ruinée dans une petite île, distante de trois lieues et vis-à-vis de la ville de Montpellier. Ce lieu, séparé de la terre ferme, est hors de toute communication et inhabitée ; ainsi il parut fort propre aux Français qui prenaient pour lors de très grandes précautions contre la contagion »<sup>49</sup>.

A son arrivée aux alentours de trois heures de l'après-midi au port de l'île, Mehmed est reçu par le capitaine Dubois ainsi que le chevalier de Lestelle, capitaine de cavalerie réformé. Ce dernier est chargé par le gouverneur de l'accompagner durant tout le séjour en veillant bien à ce que l'Ottoman soit l'objet de toutes les attentions : « tout ce qui pouvait être nécessaire aux besoins, et à l'agrément de l'ambassadeur, et des gens de sa suite, était porté chaque jour, et déposé sur la côte de l'île »<sup>50</sup>. En effet, dès son débarquement, Mehmed a droit à un cheval pour rejoindre son logement, escorté de toute sa suite. Parvenu à son logis, l'ambassadeur s'applique à tout visiter : cuisine, office et chambres sont inspectés. Malgré les efforts fournis par l'administration, Mehmed est mécontent de son logement et des conditions de vie dans auxquelles il va être confronté. Lenoir note que « l'ambassadeur fut fâché de s'estre débarqué, il ne trouvoit pas que le logement qu'on luy avoit préparé lui convenoit [*sic*] il prit cependant le

---

<sup>49</sup> Veinstein, Gilles. *Le paradis des infidèles*, La Découverte, Paris, 2004, p. 68.

Vic, Claude de et Vaissete, Dom. *Histoire générale de Languedoc*, Nîmes, Lacour, 1994, p. 478.

parti de la patience »<sup>51</sup>. En effet, il manque du mobilier, en l'occurrence des lits, pour faire coucher la nombreuse suite de valets et de domestiques. Par conséquent, des lits de camp sont construits. Pratiques, ces derniers sont repliables chaque jour, ils permettent de gagner en espace et en pratique pour la circulation des serviteurs qui assurent le service quotidien. En dépit de la déception affichée par le diplomate, le chevalier de Lestelle tente de justifier les actions entreprises par les autorités dans un lieu si reculé. Mehmed déclare sur un ton sans doute ironique qu'« il estoit bien persuadé de tous ses soins [...], mais qu'il sentoit bien qu'il étoit très difficile de faire quelque chose de beau, de ce qu'il avoit déjà veu »<sup>52</sup>. D'une part, l'Ottoman n'hésite pas à fait part de son insatisfaction ; d'autre part, il va jusqu'à modifier lui-même le mobilier mis à sa disposition afin qu'il soit à sa convenance. Comme le relève la relation du gouverneur, on avait apprêté la chambre pour Mehmed et son fils de deux lits à la française. Mécontent du résultat, l'ambassadeur ne s'embête pas du protocole et cherche à le meubler à sa convenance et à son goût. En témoigne ce commentaire :

« [II] fit ôter sur le champ ce dernier, et on mit à la place de ce lit un sofa, étendu sur le tapis de pied qui couvroit tout le plancher de la chambre [...] ce sofa n'estoit que pour l'ambassadeur seul, qui s'assit sur le champ dessus »<sup>53</sup>.

Autre modification qui concerne l'hygiène, un domaine où les Turcs sont très pointilleux. Cette fois il s'agit d'arranger les toilettes, « les chaises percées n'estoient point de leur usage, il estoit nécessaire d'avoir des lieux communs »<sup>54</sup>, en conséquence de quoi, l'on fait intervenir des ouvriers en supplément. On apprend qu'en plus d'avoir provoqué des frais additionnels en rémunérant les maçons et les menuisiers, les journaliers ont dû supporter les affres de la quarantaine une fois leur tâche terminée. Peut-être ont-ils eu droit à la pitance réservée à la délégation étrangère en guise de réconfort ? Les sources n'abordent toutefois pas ce sujet. Enfin, une troisième et dernière modification est effectuée à la demande du fils du diplomate Sa'id et de quelques autres personnes de dignité : les Turcs réclament des bains que l'on fait construire

---

<sup>51</sup> AN, K 1342 n°44, f°13, Ambassade turque en France projet de relation de l'ambassade de Mehemet Effendi par le sieur Lenoir.

<sup>52</sup> AMAE, La Courneuve, MNESYS 134 CP/11, f°274 (verso), « Relation de ce qui s'est passé à la réception de l'ambassadeur du Grand Seigneur et du traitement qui lui a été fait depuis le seizième décembre mil sept cent vingt qu'il est arrivé au port de Cette en Languedoc, jusqu'à son départ en Guyenne ».

<sup>53</sup> *Idem*, f°271 (verso).

<sup>54</sup> *Idem*, f°275 (recto).

expressément, « les plus propres qu'il fut possible, dans un petit réduit au retz de chaussée que l'on fit couvrir, tapisser et planchayer. C'estoit là où ces messieurs alloient se laver deux ou trois fois par jour »<sup>55</sup>.

### ***F) La quarantaine de Maguelone, interculturalité et perceptions de l'altérité***

Récapitulons et essayons de nous imaginer le cadre atypique dans lequel l'ambassadeur Mehmed efendi est obligé de séjourner. Après avoir essuyé un trajet périlleux pour accoster en France, subir dès son arrivée à Toulon une première quarantaine et se retrouver perdu sur une île au décor sauvage, entourée d'étangs sur plusieurs lieues pour, à nouveau, faire une quarantaine. Chaque jour, il est confronté à la présence de l'imposante cathédrale de Saint-Pierre et Saint-Paul évoquée plus en haut. Même imparfaite, elle constitue un monument qui ne doit pas laisser indifférent l'ambassadeur, car les fondations et le chœur de l'église sont encore debout. Seuls les tours, le fort ou les enceintes ont été totalement démantelés pour éviter qu'elle ne soit prise de nouveau par des insurgés. Plusieurs questions nous viennent à l'esprit : l'ambassadeur avait-il eu quelques informations sur le lieu où il devait séjourner ? Savait-il que cet endroit sacré a été un lieu de refuge pour les Sarrazins au VIII<sup>e</sup> siècle qui y séjournaient jusqu'à ce qu'ils soient délogés par Charles Martel ou encore que l'évêque Béranger de Frédo au XIII<sup>e</sup> siècle, commerçait avec les pirates sarrazins qui servaient de relais commerciaux dans la Méditerranée ? Sa relation n'aborde pas ces interrogations, mais on peut supposer que Mehmed a peut-être été tenu dans l'ignorance, de peur qu'il réagisse mal au passé historique de l'île.

#### **a) Pratique et dévotion religieuses : « Baiser le bas de la robe de la patience »**

En se retrouvant dans un endroit aussi désolé, Mehmed écrit en cette circonstance particulière : « je n'aurais pas cru être envoyé en exil quand on m'a nommé ambassadeur auprès d'un aussi grand prince que l'Empereur de France »<sup>56</sup>. Il suffit de s'imaginer sa déception,

---

<sup>55</sup> AMAE, La Courneuve, MNESYS 134CP/11, f°275 (verso), « Relation de ce qui s'est passé à la réception de l'ambassadeur du Grand Seigneur et du traitement qui lui a été fait depuis le seizième décembre mil sept cent vingt qu'il est arrivé au port de Cette en Languedoc, jusqu'à son départ en Guyenne ».

<sup>56</sup> D'Aubigny, Jules Ludovic Henrys. « Un ambassadeur Turc à Paris sous la Régence », *Revue d'Histoire Diplomatique*, 1889, p. 85.

lorsqu'il se retrouve dans une situation inconfortable, avec la solitude en plus à l'instar de Toulon où l'ambassadeur pouvait rencontrer des citoyens. Loin de s'abandonner au désespoir, le diplomate conclut : « on ne saurait être plus surpris que je le fus de me voir en cet endroit ». La quarantaine devient un épisode singulier où le temps se dilate et se métamorphose en une sorte de retraite spirituelle forcée. C'est alors que Mehmed écrit dans un esprit de résignation « je m'abandonnai à mille sortes de pensées et de réflexions » et conclut « comme il aurait été difficile de revenir sur ses pas, je ne trouvai point de meilleur parti que celui de baiser le bas de la robe de la patience »<sup>57</sup>. On retient ici la belle prose et l'usage d'allégories que Mehmed emploie lorsqu'il doit prendre son mal en patience<sup>58</sup>. Cependant, loin de rester inactif, l'ambassadeur s'occupe, lit des poésies persanes ou s'informe au travers de gazettes. C'est d'ailleurs ce dernier point qui a étonné fortement le drogman, ainsi Mehmed a pu vérifier que les évocations de la peste n'étaient pas un prétexte pour immobiliser la délégation. Cela souligne la perspicacité du diplomate quant à ses éventuelles stratégies. Hormis. Par ailleurs, l'ambassadeur s'adonne quelquefois au jeu comme le tric-trac ou les échecs et parie souvent des fèves de haricots ce qui n'empêche pas de jouer « avec la même attention, et le même feu, que lors que nous jouons des espèces »<sup>59</sup> comme le relèvent les Français présents. On peut éventuellement supposer que ces distractions ont pu faire participer les agents français, cependant aucune preuve n'atteste cette éventualité. Enfin, si tout cela n'amuse pas Mehmed, celui-ci se divertit grâce aux simagrées de son « bouffon ». En outre, le divertissement passe aussi par des entraînements ressemblant à des spectacles de plein air :

« Le sol uni de l'île devint pour eux un champ d'exercices. Ils ne se crurent point sans doute transportés dans l'At-Meïdan de Stamboul [espace public dans l'empire] ; mais ils tirèrent de l'arc, et montés sur les chevaux arabes qu'ils avaient amenés, et dont l'un était destiné au régent, Mehmed Effendi et Saïd Pacha, son fils, depuis *Beglierbey* d'Asie [gouverneur d'une grande circonscription

---

<sup>57</sup> Veinstein, Gilles. *Le paradis des infidèles*, La Découverte, Paris, 2004, p. 69.

<sup>58</sup> Lors de sa première audience avec le Régent à son arrivée à la capitale, l'ambassadeur use d'une autre allégorie hyperbolique toute aussi charmante lorsqu'il évoque la pénibilité de son voyage. Bien entendu il n'évoque pas les multiples difficultés de son périple devant le duc d'Orléans car comme il l'écrit : « je ne tins ce langage que par honnêteté, car véritablement, s'il me fallait faire la relation de ce que j'ai souffert depuis Toulon jusqu'à Paris, les neuf feuilles célestes [c'est à dire les cieux] ne la pourraient point contenir ».

Cf. Veinstein, Gilles. *Idem*, p. 102.

<sup>59</sup> AMAE, MNESYS La Courneuve, 134CP/11, f°278 (recto), « Relation de ce qui s'est passé à la réception de l'ambassadeur du Grand Seigneur et du traitement qui lui a été fait depuis le seizième décembre mil sept cent vingt qu'il est arrivé au port de Cette en Languedoc, jusqu'à son départ en Guyenne ».

## Des Turcs en quarantaine

ottomane], s'exerçaient souvent à lancer le *dgerid* [javelot]... De la côte voisine, une foule empressée contemplait ces jeux guerriers »<sup>60</sup>.

Au niveau de l'interculturalité, la quarantaine constitue une « mise en vitrine » des us et coutumes ottomane : de cette manière les autorités découvrent et apprennent les comportements de leurs invités, que ce soit au niveau alimentaire ou religieux. Ainsi donc, le religieux n'est pas oblitéré, le diplomate ne cache pas sa pratique, bien au contraire : elle est proche d'une mise en scène où l'ostentation souhaite affirmer l'identité et le respecter des valeurs de l'islam au travers de la dévotion. « Les Turks, ainsi séquestrés, récitèrent alors les versets du Koran dans l'église de Maguelonne, transformés par eux en mosquée »<sup>61</sup>. Chaque jour, les représentants religieux exécutent leur fonction : le muezzin effectue l'appel à la prière pour convoquer et rassembler l'ensemble de la délégation, l'imam conduit la cérémonie religieuse selon un ordre précis qui étonne plus d'un français :

« Ils faisoient leurs prières cinq fois le jour très régulièrement, et avec beaucoup de modestie, scavoit avant le soleil levé, à dix heures du matin, à midy, à trois heures après midy, et au soleil couché. L'homme destiné [*sic*] pour appeler à la prière, se métoit à l'endroit le plus élevé de la maison, et appelloit de toute sa force, à cet appel tous les gens de la suite de l'ambassadeur, grands et petits se rendoient dans sa chambre. Chaqu'un si placeoit selon son rang, et par colonnes, leurs génuflexions, extensions de bras étoient égales, et uniformes ; de manière qu'ils se levoient, se courboient la face à terre, la baisoient tous en même temps, comme nos soldats font l'exercice. Ils faisoient des prières plus longues et plus fréquentes vendredy, ce jour-là ils font des lectures, et chantent à haute voix »<sup>62</sup>.

On le constate, la prière en public constitue une expérience à part entière, qui a dû surprendre le chevalier de Lestelle ou les autres agents présents sur place. En effet, si ces remarques ont été volontairement répertoriées dans la relation du gouverneur, c'est parce que cela constitue une curiosité digne d'intérêt pour son destinataire, le cardinal Dubois, ainsi que d'autres potentiels lecteurs. Il faut s'imaginer la réaction des autorités sur place, peu disposées et ignorantes vis-à-vis du déroulement du cérémonial religieux ou du rôle des individus. Pour illustrer ces propos, nous remarquons dans cet extrait que le muezzin est reconnaissable à un

---

<sup>60</sup> Vic, Claude de et Vaissete, Dom. *Histoire générale de Languedoc*, Nîmes, Lacour, 1994, p. 478.

<sup>61</sup> *Ibidem*.

<sup>62</sup> AMAE, MNESYS La Courneuve, 134CP/11, f°275 (verso), « Relation de ce qui s'est passé à la réception de l'ambassadeur du Grand Seigneur et du traitement qui lui a été fait depuis le seizième décembre mil sept cent vingt qu'il est arrivé au port de Cette en Languedoc, jusqu'à son départ en Guyenne ».

qualificatif simple (« l'homme destiné [*sic*] pour appeler à la prière »). Dans les sources relatives à la composition de la suite, chaque personne est listée en fonction de son rôle, de sa tâche. Le muezzin est qualifié de : « celui qui appelle à la prière »<sup>63</sup>. De même que l'uniformité de « leurs génuflexions, [et] extensions de bras » si parfaite aux yeux des Français qu'elle ferait pâlir de honte les plus grands régiments, correspond à ce que l'on appelle les piliers de la prière ou *Arkan as-Salat*. Ces postures définissent les étapes de la prière qui doivent être scrupuleusement pratiquées pour être en conformité avec le rite. A propos de respect des prescriptions, nous avons pu découvrir qu'à ce niveau-là, l'ambassadeur n'est pas exempt de reproches. Sa pratique rigoureuse ne l'empêche pas de se laisser aller à une certaine forme d'hédonisme en matière de boisson. Peu scrupuleux à ce niveau, Mehmed s'est déjà fait remarquer lors d'une entrevue avec le diplomate français Bonnac en 1719<sup>64</sup>. Il refait une démonstration de son penchant à Toulon où le sieur Hocquart note, médusé : « Ils ne font aucun scrupule de boire du vin, ils en demandent de celui de champagne et à défaut des liqueurs et du muscat »<sup>65</sup>.

Bien plus encore, ils célèbrent même une cérémonie importante qui tombe le 12 janvier, en l'occurrence il s'agit de la mort du prophète Mahomet. L'ensemble de la délégation, rapporte Roquelaure, resta en prière toute la nuit afin de célébrer l'anniversaire. Pour l'occasion, environ 150 bougies sont fournies par « le chef d'office » (il s'agit sans doute de Lestelle ou d'Ally) sur ordre de l'intendant Bernage. Par ce biais-là, on perçoit une forme d'adaptabilité de Bernage, pour satisfaire les moindres désirs de l'ambassadeur, et pour éviter surtout de le fâcher. Lors d'une mission diplomatique, il est n'est pas permis de refuser l'affichage de l'islam, quelque soit sa forme. Quoiqu'il en soit, on peut supposer que le contexte d'éloignement arrange bien

---

<sup>63</sup> Archives Départementales de l'Hérault, C 40 Administrations provinciales, Intendance de Languedoc, *Suite de l'ambassadeur de la Porte*, non daté.

<sup>64</sup> Le drogman Lenoir rapporte dans sa relation un dîner où Mehmed est invité par Bonnac, alors ambassadeur de France à Constantinople : Mehmed « avoit mené son fils avec luy et deux de ses amis, l'un desquels fut d'obligation de sortir de table au premier service tant il avoit bu. Mehmed effendi but à sa part une si grande quantité de vin de champagne et de tocai [le *tokai* est un vin liquoreux produit en Hongrie] que cela me fit appréhender pour la suite, ce ne 'incommoda pourtant pas ».

Cf. AN, K 1342 n°44, f°6, Ambassade turque en France, Projet de relation de l'ambassade de Mehemet Effendi par le sieur Lenoir.

<sup>65</sup> AMAE, La Courneuve, 133 CP 61-62, f°96 (verso), *Pour estre porté à Mgr le Duc d'Orléans*, le 4 décembre 1720.

les autorités dans ce cadre-là. L'expression du phénomène religieux se cantonne à l'île, loin du regard des habitants. Autrement dit, l'expérience liturgique de Maguelone constitue un moyen empirique de connaissance pour les autorités françaises leurs représentants présents sur place. Par l'observation et la constatation, les autorités se familiarisent, s'accoutument d'une certaine façon à leurs manières. On peut s'imaginer l'étonnement des agents délégués sur place lorsqu'ils entendent l'appel du muezzin cinq fois par jour. Et que dire du spectacle que doit représenter une délégation de 90 personnes accomplissant régulièrement leur dévotion avec piété. Tous ces moments constitutifs d'une adaptabilité temporaire prouvent que dans un cadre diplomatique, ces expériences sont permises.

### **b) Approvisionner et fournir une ambassade orientale : un casse-tête**

Autre thème, autre enjeu : la nourriture constitue un réel problème, si ce n'est le principal. En effet, nourrir une délégation de confession musulmane aussi nombreuse requiert une logistique bien organisée. De fait, comment s'organise l'administration dans la répartition des tâches, ? A qui confie-t-on le soin des dépenses et comment procède-t-on pour fournir les denrées nécessaires ? en quoi consistent-elles, puisqu'elles doivent être adaptées au régime alimentaire des musulmans ? Dans ce but, nous rattachons ces questions pour les deux quarantaines qu'effectue l'ambassadeur à Toulon et à Maguelone. Nous verrons ainsi une certaine similarité dans les thèmes ayant trait au ravitaillement.

Premièrement, comment faire face à une tablée aussi nombreuse qui éprouve un certain penchant pour les plaisirs de la table ? Rappelons que les autorités avaient estimé le nombre de la délégation à un chiffre bien inférieur à celui qui arrive<sup>66</sup>. Le sieur Hocquart, intendant de la marine à Toulon, fait part de son inquiétude dans une lettre (apparemment une copie des propos de Hocquart) destinée au Régent, où il affirmait que déjà à Toulon « ils mangent la nuit comme le jour sans mesnager lorsqu'il ne leur en coûte rien »<sup>67</sup>. On est donc averti de l'appétit pantagruélique de ces Ottomans, de la difficulté de les rassasier et surtout de se procurer la nourriture. Dans cette optique, l'intendant Bernage sollicite deux personnes pour accomplir la

---

<sup>66</sup> De Bernage l'avait estimé pour sa part à une soixantaine d'individus. Nous nous analysons cette thématique plus en profondeur dans la partie consacrée à la question de la suite ottomane.

<sup>67</sup> AMAE, La Courneuve, 133 CP 61-62, f°96 (verso), *Pour estre porté à Mgr le Duc d'Orléans*, le 4 décembre 1720.

fonction de maître d'hôtel. Ces derniers ont pour tâche de « s'introduire et se munir à l'arrivée de ce ministre de ce qu'il faudra pour les vivres de luy et de sa suite ». Le gouverneur Roquelaure a choisi un certain M. de Sestel (ancien officier précise la source), qui doit demeurer auprès de l'ambassadeur pour rendre les honneurs et enquêter, cependant, la source reste confuse<sup>68</sup>. On sait aussi qu'un second individu est missionné pour récupérer les provisions et se charge de les distribuer journallement à Maguelone, sans doute pour éviter les gaspillages ou les abus. En effet, l'ambassadeur (ainsi que certaines personnes de sa suite, comme nous le verrons) a quelquefois tendance à accaparer les vivres. C'est le cas à Toulon où Mehmed demande souvent des « confitures, grands fromages et autres choses qu'il souhaite, ce qu'il prend soin de garder [...] et qu'il fait mettre dans des caisses pour les envoyer dès à présent à Constantinople »<sup>69</sup>. Outre l'aspect financier, il est nécessaire d'essayer de combler les désirs ainsi que d'offrir des présents typiquement français au sultan.

Deuxièmement, ravitailler en temps de peste relève du défi. Lors de la première quarantaine à Toulon, on évoque l'embarras de ce même Hocquart, qui se démène du mieux qu'il le peut pour satisfaire la demande : « Il fait ramasser de tous coster les volailles, moutons et autres rafraichissements pour la subsistance de cet ambassadeur et de ses gens, ce qu'on ne trouve qu'avec beaucoup de peine et à haut prix ». Le contexte de contagion n'arrange en rien la problématique de l'approvisionnement, et qui dit rareté des denrées dit cherté. Par conséquent cela influe sur les dépenses qui augmentent sensiblement<sup>70</sup>, de quoi provoquer quelques sueurs froides aux autorités. Bernage écrit : « je voudrois d'un côté épargner les dépenses inutiles, et d'un autre que cet ambassadeur n'eust pas lieu de se plaindre »<sup>71</sup>. On retrouve cette

---

<sup>68</sup> Il semble que Sestel doit entrer en fonction pour Maguelone car la source indique que ce dernier attend pour l'heure à Sète.

<sup>69</sup> AMAE, La Courneuve, 133 CP 61-62, f°97 (verso), *Pour estre porté à Mgr le Duc d'Orléans*, le 4 décembre 1720.

Dans ce cas-là, on peut supposer que le diplomate use de ses prérogatives pour revendre ces produits une fois rentré, ou bien les garder pour sa consommation personnelle.

<sup>70</sup> « La dépense qui se fait à cette occasion est considérable, particulièrement en bougies, chandelles, café et sucre ».

Cf. AMAE, La Courneuve, 133 CP 61-62, f°96 (verso), *Pour estre porté à Mgr le Duc d'Orléans*, le 4 décembre 1720.

<sup>71</sup> AMAE, La Courneuve, 133 CP 61-62, f°31 (recto), *De Bernage, A Montpellier le 2 décembre 1720*.

problématique dans plusieurs sources. C'est une constante : comment allier honneurs et dignité sans trop déboursier ? L'archevêque Dubois affirme avec un pragmatisme calculateur :

« Il ne faut point donner connoissance des relations des traitements que l'ambassadeur de la Porte a receus à Vienne, de peur qu'elles ne lui servent d'avertissement pour multiplier et grossir des demandes »<sup>72</sup>.

De cette manière, si le diplomate reste dans l'ignorance des privilèges que d'autres confrères émissaires ont pu recevoir, on évite de créer une demande ainsi que les dépenses qui vont avec. Par conséquent, il ressort clairement de ces sources une volonté de stratégies économiques tout en essayant de préserver l'image d'un royaume accueillant. Bien que les quarantaines aient pu dégrader l'humeur de l'ambassadeur, effectuer des restrictions budgétaires ne doit surtout pas transparaître au risque de mettre en péril la crédibilité du royaume.

### c) Les étrangers de la suite : un parasitisme économique

Toujours à propos des dépenses, abordons le cas des étrangers qui se sont rajoutés à la délégation. Rappelons qu'ils étaient bloqués à Toulon depuis plusieurs mois à cause de la contagion et qu'ils n'ont pu sortir uniquement que par l'assurance et la protection de Mehmed. Dans son *sefâretnâme*, celui-ci ajoute : « comme j'avais pris sous ma protection les quinze Français ou Anglais, on eut attention de leur donner aussi leur *taïn* ou subsistance journalière »<sup>73</sup>. Les étrangers n'arrangent donc pas les choses, car ils participent indirectement à l'accroissement des dépenses. Une fois arrivés à Maguelone le 17 décembre 1720, Roquelaure est averti de leur présence et écrit à Dubois « j'ai appris qu'il étoit encore venu avec luy, treize françois ou anglois, qui l'avoient joint à Toulon, dans la vue de profiter de l'occasion de son passage pour être receus en Languedoc »<sup>74</sup>. On apprend, que ces quelques Français, Anglais et Hollandais mangent de leur côté, par ailleurs aux frais de la couronne. De quoi fâcher l'intendant de Bernage qui souhaite écarter ces profiteurs, car dit-il, ces derniers viennent « se faire défrayer par une table de 15 couverts qu'ils font établir aux dépends du Roy »<sup>75</sup>. Le

---

<sup>72</sup> AMAE, La Courneuve, 134 CP11, f°43 (recto), *Dubois, le 25 janvier 1721*.

<sup>73</sup> Veinstein, Gilles. *Le paradis des infidèles*, La Découverte, Paris, 2004, p. 68.

<sup>74</sup> AMAE, La Courneuve, 133 CP 61-62, f°57 (recto), *Roquelaure, A Montpellier le 17 décembre 1720*.

<sup>75</sup> Idem, f°74 (verso), *De Bernage, A Montpellier le 20 décembre 1720*.

principal inconvénient provient ici de l'abus, chose qui provoque l'indignation de l'intendant. Non seulement ces messieurs ont profité du réseau de connaissance de l'ambassadeur ainsi que de sa gentillesse, mais tiennent une bonne tablée en profitant des circonstances de l'isolement et de la grâce de Mehmed. Néanmoins, l'intendant Bernage laisse entendre qu'il va s'occuper très prochainement de leur cas. Pour ce faire, plusieurs courriers font état du projet de séparer ces individus de la suite en leur faisant faire leur quarantaine à part, sur la « butte ronde »<sup>76</sup> à Sète.

L'autre préoccupation est la santé de ces étrangers : puisque cela fait plusieurs mois qu'ils sont restés à Toulon, on ne sait pas quel a été le parcours de chacun avant d'atterrir dans cette ville. Roquelaure émet son premier verdict, suggérant de les mettre à part : « il convenoit d'ailleurs de les séparer comme plus suspects et de leur faire faire une quarantaine plus rigide et plus longue »<sup>77</sup>. Éloignés, ils ne poseront plus de problèmes. Qui plus est, ils devront effectuer leur quarantaine à leur frais, une façon de rendre justice aux dépenses supplémentaires qu'ils ont contribués à faire. Par conséquent, l'intendant Bernage juge « qu'il sera bon de leur faire sentir en temps et lieu, [car] c'est tout ce qu'ils auroient deu demander de plus honneste pour eux que de faire 40<sup>ne</sup> dans la butte ronde près de Cette à leurs dépens »<sup>78</sup>. Même le cardinal Dubois, donne un avis tranché sur la question. Dans la correspondance qu'il entretient avec le gentilhomme de la Baune il évoque les économies du royaume et considère que c'est la solution la plus logique qu'il se doit<sup>79</sup>.

### **d) L'attente du gentilhomme du Roi et du contrôleur**

Bien que les agents présents sur l'île de Maguelone parviennent tant bien que mal à fournir la subsistance, à avancer les frais de consommation et à loger une délégation plus nombreuse que prévu, la suite des événements reste pressante. En effet, une fois la quarantaine terminée, la délégation ne doit pas s'attarder. Elle doit continuer son périple en naviguant sur

---

<sup>76</sup> Voir le lien <http://urlz.fr/7MWe> et l'annexe ??

<sup>77</sup> *Idem*, f°57 (verso), Roquelaure, A Montpellier le 17 décembre 1720.

<sup>78</sup> AMAE, La Courneuve, 133 CP 61-62, f°75 (recto), *De Bernage, A Montpellier le 20 décembre 1720*.

<sup>79</sup> Dans son courrier du 25 janvier 1721, soit à la fin de la quarantaine, il écrit : « je souhaite que les mesures que vous aviez concertées avec M. le duc de Roquelaure et avec M. de Bernage pour séparer de l'ambassadeur les étrangers qui s'étoient fourés à la suite ayent réussy et que vous épargniés cette dépense-là au Roi ».

Cf. AMAE, La Courneuve, 134 CP11, f°42 (verso), L'archevêque de Cambrai, A Paris le 25 janvier 1721.

le canal du Midi. Cette planification a déjà été validée par le pouvoir royal comme nous le savons<sup>80</sup>. La gestion des fonds et de la subsistance journalière n'incombe plus aux autorités provinciales ou locales. Cette tâche spécifique est délimitée administrativement. La prise en charge exclusive par les intendances s'est mise en marche depuis l'arrivée de Mehmed à Toulon, jusqu'à la quarantaine de Maguelone. Chaque instance s'est occupée de la délégation sur son aire territoriale. Les premières informations concernant l'arrivée de ces deux agents provoquent l'inquiétude de l'intendant Bernage. Essentielle pour la poursuite de la mission diplomatique, l'absence de nouvelles au sujet du départ des agents se ressent au travers de plusieurs de ses missives, envoyées, semble-t-il, à l'archevêque Dubois.

Dès le 26 octobre 1720, il écrit : « j'attends avec impatience le gentilhomme ordinaire du Roy et le controlleur [*sic*] qui sera chargé de pourvoir à la subsistance pour prendre les arrangements concevables »<sup>81</sup>. A Paris, on retrouve cette information dans un courrier du 31 octobre 1720 : un certain Desforts demande de « faire payer sans retardement les dix mil livres destinés pour le voyage du gentilhomme ordinaire, du controlleur et des autres officiers qui doivent partir incessamment pour se rendre au port de Cette ». Cependant, malgré cette demande formelle, les informations restent floues. Le 2 décembre 1720, où Bernage renouvelle sa crainte : « je suis très inquiet de ce que le gentilhomme ordinaire et le controlleur de la maison du Roy qui doivent venir au-devant de luy [Mehmed] ne sont point arrivés »<sup>82</sup>. Revenons à Paris, où la situation n'a guère évolué. Le même jour où Bernage rédige, une missive écrite de la main de John Law<sup>83</sup> tente de faire accélérer la procédure en demandant que cet ordre soit validé « affin que l'on puisse faire partir sans retardement pour Cette le gentilhomme ordinaire, le con[trô]leur et les autres officiers destinés pour la réception et pour le traitement de cet ambassadeur »<sup>84</sup>. Toujours à Montpellier, l'intendant ne cesse d'insister sur la suite des

---

<sup>80</sup> Un courrier du 31 octobre 1720 confirmait déjà le choix de cette route : « Vous scavés que S.AR a pris la résolution de faire passer l'Ambassadeur de Constantinople de Cette à Toulouse par le canal, et jusqu'à Bordeaux par les rivières d'où il continuera sa route par terre jusqu'à Paris ».

AMAE, La Courneuve, 133 CP 61-62, f°331 (verso), *M. d'Esforts, A Paris le 31 octobre 1720*.

<sup>81</sup> AMAE, La Courneuve, 133 CP 61-62, f°328 (verso), *De Bernage, A Montpellier le 26 octobre 1720*.

<sup>82</sup> *Idem*, f°30 (verso), *De Bernage, A Montpellier le 2 décembre 1720*.

<sup>83</sup> John Law est le banquier écossais tristement célèbre pour ses

<sup>84</sup> *Idem*, f°12 (recto), *Law, A Paris le 2 décembre 1720*.

Deux jours plus tard, il réitère sa demande en urgence car « ils n'attendent que le paiement pour partir et il est important que leur départ ne soit pas plus longtemps retardé ».

événements, car dit-il, « vous jugés bien qu'il est absolument nécessaire qu'ils arrivent pour sa marche »<sup>85</sup>. On voit bien quel rôle crucial jouent ces agents dans la gestion.

Le 20 décembre 1720, Bernage, très remonté, réitère ses craintes : « j'attends toujours avec plus d'impatience que je ne puis vous l'exprimer le gentilhomme ord[onn]é et le controlleur de la maison du Roy pour abréger la quarantaine et disposer la marche »<sup>86</sup>. L'enjeu est de pouvoir se libérer des contraintes liées à la gestion de la délégation ottomane et d'éviter de trop défrayer Mehmed sur les fonds de la province. A Paris, le 12 décembre, un dénommé Ures certifie qu'il a pu faire partir les agents. Enfin le 23 décembre 1720, Bernage écrit soulagé qu'il a eu vent du départ des agents, avec un retard conséquent puisqu'ils ne sont partis que le 8 décembre. De son côté, le gentilhomme de la Baune tient une correspondance régulière avec Dubois, qu'il informe des moindres détails. A son arrivée le 21 décembre à Montpellier, il en profite pour informer :

« [Que] j'ay profité de deux jours un peu plus serains pour m'embarquer sur le Rhôsne et c'est ce qui m'a fait arriver plus tôt que le controlleur qui n'est point icy et qui n'y arrivera au plustost que demain »<sup>87</sup>.

De son côté, le gouverneur de Roquelaure confirme bien l'arrivée du gentilhomme. Désormais, les autorités sont rassurées, car cette grande charge ne leur incombe plus, mais revient à un agent royal dont la tâche lui incombe entièrement<sup>88</sup>.

---

Cf. *Idem*, f°14 (recto), Law, A Paris le 4 décembre 1720.

<sup>85</sup> *Idem*, f°35 (verso), *De Bernage, A Montpellier*, non daté.

<sup>86</sup> *Idem*, f°75 (verso), *De Bernage, A Montpellier* le 20 décembre 1720.

<sup>87</sup> AMAE, La Courneuve, 134 CP11, f°79 (recto), *M. de la Baune, le 22 décembre 1720*.

<sup>88</sup> Il écrit : « M. de la Baune gentilhomme ordonné du Roy, arriva icy hier au soir. Nous avons conféré avec luy, M. de Bernage et moy tant sur les nouveaux ordres dont il nous a dit estre chargé que sur ce qu'il convenoit de faire au sujet de l'ambassadeur et es passagers, qui comme je vous l'ay marqué par ma lettre du 17 de ce mois se sont joints à luy à Toulon ».

Cf. AMAE, La Courneuve, 133 CP 61-62, f°92 (recto), *Roquelaure, A Montpellier* le 22 décembre 1720.

### ***G) Le gentilhomme du Roi : un personnage central***

Cette charge n'est pas une quelconque fonction, elle se transmet à un agent royal et requiert certaines compétences ainsi que de hautes responsabilités. Outre sa fonction d'escorter le diplomate, il est secondé par un autre agent dénommé le « contrôleur de bouche », chargé exclusivement de la question des denrées. Leurs rôles distinctifs ont justement pour but de relayer la gestion par l'autorité royale. Cette procédure vise à prendre la relève des autorités locales qui ne doivent servir que d'intermédiaires temporaires. On délègue un gentilhomme dont la fonction est de conduire l'ambassadeur dans toutes les villes, d'organiser le trajet et de rendre les honneurs dans chaque cité. Le sieur de la Baune est affecté à cette tâche. Le second personnage est le contrôleur de la bouche, un dénommé Maisonnette. Son rôle est plus secondaire, puisqu'il est chargé de satisfaire les demandes particulières de subsistance de la délégation. C'est donc un agent dont la fonction réside essentiellement dans la thématique des fournitures. On apprend qu'il « sera chargé du détail des fournitures, des subsistances, des voitures et des autres dépenses de la conduite de l'ambassadeur »<sup>89</sup>. Cependant ce dernier doit veiller à respecter les ordres du gentilhomme. Il doit aussi annoter les frais quotidiens pour avoir un compte des dépenses avancées par les provinces jusqu'à atteindre Paris. Chaque fois que la délégation passe dans une généralité, des fonds sont levés par les intendants : ils doivent être certifiés par de la Baune pour que la province puisse être remboursée des sommes avancées, par le pouvoir royal, une fois la mission diplomatique achevée. De cette manière, on procède à une scrupuleuse vérification des comptes au fil du trajet. Il est stipulé que le gentilhomme la Baune

« Se fera représenter toutes les semaines, et il visera les états de la dépense qui aura été faite par le contrôleur, et il prendra de concert avec luy les mesures nécessaires pour avoir de nouveaux fonds à mesure que les précédents achèveront de se consommer »<sup>90</sup>.

---

<sup>89</sup> AMAE, La Courneuve, 134 CP11, f°24 (recto), Mémoire pour servir d'instruction au Sr de la Baune, gentilhomme ordonné de la maison du Roy, allant de la part de Sa Majesté auprès de l'ambassadeur de la Porte, A Paris le 20 octobre 1720.

<sup>90</sup> AMAE, La Courneuve, 134 CP11, f°24 (recto), Mémoire pour servir d'instruction au Sr de la Baune, gentilhomme ordonné de la maison du Roy, allant de la part de Sa Majesté auprès de l'ambassadeur de la Porte, A Paris le 20 octobre 1720.

### a) Un fonctionnaire polyvalent

Comment s'organise l'administration royale pour assurer les dépenses tout au long du trajet jusqu'à Paris ? De quelle manière procède-t-elle pour s'occuper de l'ambassadeur ? Délègue-t-elle une personne en particulier pour fournir et vérifier les fonds ? Attend-t-elle que cette personne assure d'autres fonctions ? Nos recherches aux archives du ministère des Affaires étrangères ont mis à jour l'existence d'un « *Mémoire pour servir d'instruction au sieur de la Baune*<sup>91</sup>, gentilhomme ordonné de la maison du Roy allant de la part de Sa Majesté auprès de l'ambassadeur de la Porte ». Un tel document nous amène à considérer la pratique organisationnelle de la diplomatie. Autrement dit, cela permet de constater que la cour royale, peu à même de savoir accueillir et réceptionner un ambassadeur ottoman, produit un guide formel servant à dresser les tâches du gentilhomme afin 'adoucir les craintes des autorités. Néanmoins, l'appréhension transparait au bout de quelques pages :

« Comme il n'y a aucun exemple que les Empereurs<sup>92</sup> des Turcs ayent envoyé des ambassadeurs aux Roys Prédécesseur de Sa Majesté depuis le règne de François Ier et qu'il ne reste aucun mémoire de cette ambassade qui puisse servir de règle pour les honneurs qui doivent estre rendus à l'ambassadeur qui vient aujourd'huy, l'usage est de traiter avec distinction ce ministre du premier ordre des G[ran]ds Princes d'Orient »<sup>93</sup>.

Dans les faits, la diplomatie franco-ottomane s'est souvent concrétisée par l'envoi de simples émissaires, d'où les difficultés pour se rattacher à des pratiques diplomatiques antérieures aussi prestigieuses. La source indique par ailleurs que faute de mémoire ancien, on

---

<sup>91</sup> Choisi par le duc d'Orléans, sa sélection tient à son expérience car il a « desja été employé en d'autres occasions pour son service et dont le zèle luy est connu ». *Idem*, f°19 (verso).

<sup>92</sup> Une lettre du Régent datée du 23 décembre 1720 et adressée à l'intendant Bernage fait un aparté qu'il juge important sur la terminologie employée : « Comme le Roi tient le premier rang des princes de l'Europe dans l'empire ottoman, *et qu'il y a de la préséance, même sur l'Empereur*, et est toujours nommé empereur par le Grand Seigneur, et dans tous les actes qui se font avec lui et *que cet ambassadeur est du premier ordre et est le premier qui ait été envoyé en France*, S.A.R peut avoir attention qu'il soit traité avec la dignité qui convient au Roi et qu'il s'en retourne avec une grande idée de la puissance et de la dignité de la couronne de France ».

*In* D'Aubigny, Jules. « Un ambassadeur Turc à Paris sous la Régence », *Revue d'Histoire Diplomatique*, 1889, p. 84.

<sup>93</sup> AMAE, La Courneuve, 134 CP11, f°21 (verso), *Mémoire pour servir d'instruction au Sr de la Baune, gentilhomme ordonné de la maison du Roy, allant de la part de Sa Majesté auprès de l'ambassadeur de la Porte, A Paris le 20 octobre 1720.*

préfère miser sur la distinction. En conséquence de quoi, les autorités se renseignent sur les expériences précédentes ou faites à l'étranger. Pour cela, la recherche d'un modèle amène à se fier aux principes qui sont en usage dans d'autres cours princières, à l'image de celle de Vienne, principale adversaire de la France. Puisqu'elle fait autorité en matière de diplomatie et de mise en scène, les autorités déclarent : « ce qui vient de se passer à la réception de l'ambassadeur de la Porte à Vienne confirme encore cet usage ». Pour ce faire, on fait référence à la dernière ambassade ottomane de 1719 et à la venue du diplomate Ibrahim Paşa<sup>94</sup>, qui a été un modèle en matière de faste et de magnificence.

Voyons maintenant les principales attentes qui ressortent au travers de ce document. Plusieurs points importants transparaissent au travers de ce mémoire, notamment la question des honneurs qui est une constante. L'une des premières fonctions de la Baune, si ce n'est la plus importante, est de rendre les honneurs et complimenter l'envoyé puisque cela est stipulé dans le mémoire :

« Comme il est nécessaire et conforme à l'usage à l'égard des ambassadeurs orientaux que le Roy envoie l'un de ses gentilshommes ord[onné] de sa maison pour leur faire de sa part un compliment, pour les accompagner dans leur voyage, et pour leur faire rendre les honneurs dans tous les lieux de leur passage »<sup>95</sup>.

Ainsi, on s'adapte surtout aux conditions diplomatiques auxquelles les ambassadeurs orientaux sont habitués. D'une part, il s'agit de mettre en valeur l'attachement aux pratiques appliquées à Istanbul. D'autre part, c'est un moyen d'être en conformité avec l'étiquette et de faire respecter le protocole lors du trajet jusqu'à Paris.

---

<sup>94</sup> Il avait occupé la charge de plénipotentiaire, tout comme Mehmed efendi, lors de la signature du traité de Passarowitz. D'Aubigny rajoute à ce propos : « on savait que les Turcs sont, sur le chapitre de l'étiquette, très susceptibles et très exigeants De plus, un ambassadeur de la Porte était allé à Vienne l'année précédente et y avait été traité avec la plus grande magnificence ; il importait donc à l'Empereur de France de ne point se laisser éclipser par celui d'Allemagne et de faire impression sur l'envoyé du Grand Seigneur en déployant tout le faste qui convenait à sa qualité ».

Cf. D'Aubigny, Jules. « Un ambassadeur Turc à Paris sous la Régence », *Revue d'Histoire Diplomatique*, 1889, p. 91.

<sup>95</sup> AMAE, La Courneuve, 134 CP11, f°19 (recto), Mémoire pour servir d'instruction au Sr de la Baune, gentilhomme ordonné de la maison du Roy, allant de la part de Sa Majesté auprès de l'ambassadeur de la Porte, A Paris le 20 octobre 1720.

## b) Informer et annoncer le passage de l'ambassade

En outre, on met en garde de la Baune contre la peste qui sévit. On lui suggère de prendre quelques renseignements auprès du duc de Roquelaure et de l'intendant Bernage qui auront déjà pris des dispositions concernant Mehmed. De même, il n'est pas improbable que le gentilhomme se renseigne par le biais de rapports, produits par des agents envoyés sur le terrain, à l'image de l'intendant de la marine Hocquart, ou des magistrats de la santé sur l'état sanitaire de la délégation. En fonction de cette dernière condition, de la Baune envisagera d'aller complimenter ou non Mehmed sur son lieu de quarantaine. Ici le gentilhomme se doit d'être fin et de jauger le caractère de l'ambassadeur, en prenant en considération les conditions dans lesquelles il évolue. Cela concerne particulièrement la quarantaine et « les délais de juste précaution » qui peuvent irriter à la longue le diplomate. C'est dans ce cadre-là que de la Baune doit user de ses compétences : « il employera toutes les expressions, et il apportera tous les soins qu'il croira propres à adoucir [son cas ?] et à le luy faire supporter »<sup>96</sup>. De cette manière, on conçoit le mémoire comme une sorte de guide pour appréhender et gérer un ambassadeur turc afin d'« adoucir les fatigues et les peines inséparables d'un aussy long voyage »<sup>97</sup>. L'une des qualités requises est donc la communication et le don de calmer les humeurs de Mehmed<sup>98</sup>. Une autre fonction réside dans l'autorité et le pouvoir qui lui est conféré : ainsi de cette manière, le gentilhomme dispose d'armes légales (la représentation, la protection ou encore les prérogatives au nom du souverain) pour représenter la puissance royale. Par extension, il est donc dans la pleine possession de ses moyens afin d'appliquer les principes de la pratique diplomatique et d'user de son droit afin de :

« Faire connoistre les intentions de sa M[ajesté] aux commandants, part[iculièremen]ts, aux consuls, maires ou échevins des lieux de son passage, et elle y en fait joindre un autre pour le mettre en estat de se faire fournir dans les mesmes lieux les voitures et les autres choses nécessaires pour la

---

<sup>96</sup> *Idem*, f°20 (verso).

<sup>97</sup> *Ibidem*.

<sup>98</sup> Il est écrit à ce propos : « Il [la Baune] doit avoir beaucoup d'attention à s'instruire des choses qui pourroient contribuer à calmer l'inquiétude inséparable de la situation où se trouvera ce ministre pendant la quarantaine ».

## Des Turcs en quarantaine

continuation du voyage et pour la subsistance de la suite de l'ambassadeur aussi bien que des personnes destinées à l'accompagner »<sup>99</sup>.

Ainsi donc, on attend du sieur de la Baune qu'il sache utiliser à bon escient les prescriptions afin de conduire au mieux la délégation lors de son périple. Cela concerne donc les autorités provinciales et locales qui doivent être averties en temps et en heure. Elles seront alors à même d'organiser dans les meilleures conditions l'entrée et le séjour de la délégation, d'où la nécessité d'une circulation de l'information cohérente. Autre attente, celle des exigences matérielles qui doivent être fin prêtes pour ne pas retarder la procédure de la réception. Les instances locales sont assignées à participer activement à certaines tâches comme fournir des transports de locomotion, soit pour que l'ambassadeur puisse se baguenauder dans la ville-étape selon son bon plaisir (s'il reste plusieurs jours par exemple), soit pour continuer son périple en ayant des chevaux frais ou d'autres véhicules. Il en va de même en ce qui concerne l'image royale que de la Baune doit renvoyer. A cet effet, le mémoire comporte un paragraphe portant exclusivement sur la titulature et l'usage d'une terminologie qui ne doit en aucun cas rabaisser le roi face à l'ambassadeur. On prescrit à de la Baune :

« De la nommer Sa M[ajesté] Impériale, de dire l'Empereur mon maître, l'Empire de France et de même dans tout ce qui peut estre susceptible de cette déffinition. C'est un usage suivy avec toutes les Puissances de l'Orient, et en particulier pour les ambassadeurs du Roy à la Porte »<sup>100</sup>.

Le champ lexical utilisé relève de plusieurs considérations politiques. Premièrement, et somme toute la plus importante, d'une logique de rapport de force au travers du vocable, des mots. Il ne faut pas qu'une forme de faiblesse transparaisse vis-à-vis du sultan, mais plutôt que la relation diplomatique multiséculaire s'exprime par une entente en constant équilibre où chacun tente de s'affirmer du mieux qu'il le peut. D'un autre côté, ce respect des pratiques de la Porte amène à penser l'inverse : la subordination affichée des Français implicitement. Par conséquent, il n'est pas évident de discerner quelle est l'attitude affichée, sans doute un mélange des deux.

---

<sup>99</sup> AMAE, La Courneuve, 134 CP11, f°22 (verso), Mémoire pour servir d'instruction au Sr de la Baune, gentilhomme ordonné de la maison du Roy, allant de la part de Sa Majesté auprès de l'ambassadeur de la Porte, A Paris le 20 octobre 1720.

<sup>100</sup> AMAE, La Courneuve, 134 CP11, f°28 (verso), *Idem*.

Concernant les attentes financières, il est de coutume que l'ambassadeur obtienne chaque jour une rétribution qui soit en nature ou en argent. A cet effet, toujours dans une logique d'économie, l'on préconise au gentilhomme de ne pas trop « gâter », en quelque sorte, l'envoyé en répondant à ses prétentions, ce qui « engageraient dans des dépenses trop considérables »<sup>101</sup>. Par extension, il faut observer le caractère du diplomate, dans le but de connaître ses intentions à ce niveau. Heureusement, d'après les premières informations, et pour rassurer les autorités, « l'on assure que l'ambassadeur qui est attendu dans le royaume est d'un caractère plus doux et plus poly que ne sont ordinairement les Turcs, et que la raison fait impression sur luy »<sup>102</sup>. Cette méfiance généralisée provient du dernier épisode diplomatique de l'envoyé perse<sup>103</sup>. Par ailleurs, on assiste à un phénomène de « domestication » du Turc. En faisant partie de la « secte mahométane », tout musulman est jugé *de facto* « fanatique ». Dans le cas de Mehmed, ces critiques n'apparaissent que très peu ou tendent à justifier qu'il n'est pas aussi entêté que ses prédécesseurs. Enfin, le contexte économique défavorable amène les autorités à employer la stratégie préservation des apparences, « sans cependant donner lieu à aucun scandale ou à des marques de mécontentement »<sup>104</sup> de la part de l'ambassadeur.

---

<sup>101</sup> *Idem*, f°23 (recto).

Une lettre du Régent à l'intendant Bernage du 23 décembre 1720 ajoute à ce propos : « Il faut convenir de la somme d'argent qu'on donne par jour à l'ambassadeur et à sa suite. C'est le point le plus important pour l'ambassadeur, parce que c'est ce qui est le motif et le but de leur ambassade et la récompense pour laquelle on la leur donne ».

Cf. D'Aubigny, Jules. « Un ambassadeur Turc à Paris sous la Régence », *Revue d'Histoire Diplomatique*, 1889, p. 87.

<sup>102</sup> AMAE, La Courneuve, 134 CP11, f°22 (verso), Mémoire pour servir d'instruction au Sr de la Baune, gentilhomme ordonné de la maison du Roy, allant de la part de Sa Majesté auprès de l'ambassadeur de la Porte, A Paris le 20 octobre 1720.

<sup>103</sup> Il s'agit de l'ambassade perse de 1715 de Mehemet Rizabey envoyée auprès Louis XIV. Ce sera la dernière entrevue diplomatique du règne du Roi-Soleil, juste avant sa mort qui survient en septembre de la même année.

<sup>104</sup> AMAE, La Courneuve, 134 CP11, f°23 (recto), « Mémoire pour servir d'instruction au Sr de la Baune, gentilhomme ordonné de la maison du Roy, allant de la part de Sa Majesté auprès de l'ambassadeur de la Porte, A Paris le 20 octobre 1720 ».

## ***H) Préparer la navigation sur le canal du Midi***

### **a) Apprêter les barques**

Comme pour chaque thématique, un mémoire est produit afin d'informer et de détailler toutes les prescriptions prises par les autorités provinciales<sup>105</sup>. Cette fois-ci destiné au gentilhomme la Baune, le manuscrit comporte les étapes du canal que doit effectuer la délégation<sup>106</sup>. Ces étapes constituent donc les haltes nommées « la dînée et la couchée. La première halte, la dînée, est faite vers midi, quant à la couchée, la halte se fait le soir »<sup>107</sup>. Des infrastructures éclusières sont mises à disposition des voyageurs tout au long de ces haltes. Auquel cas, si les voyageurs le désirent, ils peuvent aussi se rendre la ville si elle n'est pas trop éloignée. En général, pour des raisons économiques, les personnes préfèrent rester aux abords du canal. Par ailleurs, par souci de gain de temps, les voyageurs prennent place à bord d'autres barques de poste apprêtées, ceci afin d'éviter de passer les zones où plusieurs écluses se succèdent. Ainsi, une vingtaine de barques sont mises en circulation tout au long du trajet. Dans le cas de l'ambassade, nous verrons que la programmation des arrêts est parfois chamboulée puisqu'il faut tenir un calendrier serré. Concernant le changement de barque, elle ne s'applique pas à la délégation puisqu'elle perdrait trop de temps à débarquer et remettre les nombreuses marchandises. Celles-ci « pezamment chargées et d'un grand volume iront plus lentement et c'est pour cela qu'on prend la précaution de les faire partir deux jours à l'avance afin qu'elles puissent arriver à Toulouse en même temps que son Excellence »<sup>108</sup>. Au niveau de la capacité des barques, le document affirme « peut embarquer vingt personnes de la suite de son Excellence, de valets de pied qu'autres des moins utiles après de sa personne, on pourra mettre encore sur cette barque une garde de grenadiers commandée par un sergent ou

---

<sup>105</sup> L'auteur reste inconnu, néanmoins, vu la connaissance détaillée des prescriptions, on peut supposer qu'il s'agit du directeur du canal ou un autre agent averti, qui a rédigé le mémoire.

<sup>106</sup> « *Projet pour le passage de l'ambassadeur de la Porte et des gens de sa suite par le Canal de communication des mers en Languedoc* ».

<sup>107</sup> Sanchez, Jean-Christophe. *La vie sur le Canal du Midi de Riquet à nos jours*, Pau, Editions Cairn, 2009, p. 88.

<sup>108</sup> AMAE, La Courneuve, 133CP 61-62, f°121 (recto), « *Projet pour le passage de l'ambassadeur de la Porte et des gens de sa suite par le Canal de communication des mers en Languedoc* », [Réponse ?] à la lettre de la Baune du 1<sup>er</sup> janvier 1721.

## Des Turcs en quarantaine

caporal »<sup>109</sup>. On apprend par ailleurs qu'une autre barque est meublée d'une « écurie pour les sept chevaux et sept chiens que son Excellence doit présenter au Roy »<sup>110</sup>. Il est convenu que les palefreniers seront avec les animaux afin de les entretenir tout au long de la navigation. Bien entendu, les provisions nécessitent d'être fournies, car il se peut que la délégation doive coucher à « l'endroit où la nuit les surprend », les conditions climatiques jouant beaucoup sur la distance parcourue. Pour préparer la pitance, il est écrit qu'une barque de poste sera composée d'un « fourgon » pour la cuisine des Turcs. Il est précisé que les provisions de bouche seront embarquées, pour les « Turcs afin qu'ils puissent disner et souper aux heures qui leurs conviennent »<sup>111</sup>. Bien entendu, un (autre ?) interprète est délégué auprès d'eux en vue de répondre à leurs besoins. Deux autres barques seront mises à disposition pour le personnel de la suite, le tout sous la conduite d'un employé du canal pour s'affairer aux écluses.

### **b) Un agenda des haltes**

Outre ces questions matérielles, le mémoire aborde aussi les arrêts prévus et prend soin d'annoter les lieux de couche. Pour des raisons financières, le mémoire prescrit des étapes courtes, puisque chaque jour supplémentaire oblige les autorités provinciales à indemniser l'ambassadeur. Pour cela, les haltes sont estimées en fonction de la durée du parcours. Pour assurer les éventuels frais supplémentaires (achat de denrées ou paiement de logements supplémentaires), on réquisitionne également un agent. Délégué par le « contrôleur de la bouche », celui-ci doit avancer les dépenses nécessaires au bon déroulement du trajet lors des haltes, par exemple l'achat de chandelles et de bois pour les nuitées. Trois barques amènent la suite ottomane. Dans la première est placée la compagnie de grenadiers en tant qu'escorte. La deuxième est celle de l'ambassadeur où un maximum de vingt personnes est autorisé. Elle doit nécessairement regrouper les agents indispensables comme le gentilhomme « la Baune, M. le contrôleur de la bouche, les officiers de la compagnie des grenadiers et le directeur général du

---

<sup>109</sup> AMAE, La Courneuve, 133CP 61-62, f°121 (recto), « *Projet pour le passage de l'ambassadeur de la Porte et des gens de sa suite par le Canal de communication des mers en Languedoc* », [Réponse ?] à la lettre de la Baune du 1<sup>er</sup> janvier 1721.

<sup>110</sup> AMAE, La Courneuve, 133CP 61-62, f°121 (recto), « *Projet pour le passage de l'ambassadeur de la Porte et des gens de sa suite par le Canal de communication des mers en Languedoc* », [Réponse ?] à la lettre de la Baune du 1<sup>er</sup> janvier 1721.

<sup>111</sup> *Idem*, f°121 (verso).

cana, le reste doivent être des Turcs au choix de son excellence »<sup>112</sup>. Enfin la troisième barque comporte la cuisine, les provisions et les valets servant à concocter le(s) repas de la délégation.

En partant de Sète, l'ambassade doit arriver aux alentours de deux ou trois heures de l'après-midi et coucher soit au « Logis du Cygne » soit dans d'autres lieux selon les dispositions prises par les consuls agathois. Une fois à Agde, il est prévu de partir à sept heures le lendemain afin de « remonter la rivière » et débarquer à Béziers en début d'après-midi. Le logis préparé est le « Cheval Blanc, où l'on fera loger ensemble autant que faire ce pourra les Turcs, que si le logis est trop petit il faut les loger dans les maisons voisines, Mrs les consuls auront le soin de faire ces logements »<sup>113</sup>. Une fois à Béziers, la halte est aussi de courte durée puisque la délégation doit reprendre la route aux aurores (à six heures du matin) pour atteindre le Soumail<sup>114</sup> où seulement deux logis avec une capacité de « vingt lits de maître » les attendent. Il est prévu que l'ambassade reparte à cinq heures, car, ainsi que l'énonce le document, le trajet est long pour rejoindre Trèbes. L'utilité des chandelles rentre en ligne de compte puisque « les jours sont extrêmement courts, il faut avoir provisions de chandelles pour le soir en cas qu'on ne fut pas arrivé avant le soleil couché »<sup>115</sup>. Pour le logement, deux cabarets situés aux abords du canal sont choisis, néanmoins, si les conditions de l'habitat sont peu convenables, d'autres domiciles peuvent faire l'affaire. Le départ est à nouveau prévu à cinq heures, pour arriver au port de Castelnaudary. L'entourage de l'ambassadeur doit loger à l'enseigne du Cheval Blanc, tandis que les consuls doivent apprêter le Lyon d'Or où Mehmed passera la nuit. Le lendemain soir après minuit, le voyage continu en direction de Toulouse et la délégation doit loger dans un seul lieu, mis à l'occasion à disposition de tous les Turcs.

Le chapitre suivant s'intéressant à l'excursion de la délégation, nous allons voir au travers de ces nombreuses haltes si l'agenda a pu être respecté et si des contretemps n'ont pas ralenti ou modifié les précautions prises en amont.

---

<sup>112</sup> *Idem*, f°123 (recto).

<sup>113</sup> AMAE, La Courneuve, 133CP 61-62, f°122 (recto), « *Projet pour le passage de l'ambassadeur de la Porte et des gens de sa suite par le Canal de communication des mers en Languedoc* », [Réponse ?] à la lettre de la Baune du 1<sup>er</sup> janvier 1721.

<sup>114</sup> C'est-à-dire le Somail.

<sup>115</sup> AMAE, La Courneuve, 133CP 61-62, f°122 (recto), « *Projet pour le passage de l'ambassadeur de la Porte et des gens de sa suite par le Canal de communication des mers en Languedoc* », [Réponse ?] à la lettre de la Baune du 1<sup>er</sup> janvier 1721.

## CHAPITRES II

---

# PÉRÉGRINATIONS ET TOURISME DIPLOMATIQUE

## ***II) Les haltes dans le Languedoc où la diplomatie en contexte local***

L'intérêt de cette section a pour objectif d'exposer plusieurs étapes effectuées par la délégation, lors de son périple sur le canal du Midi. Cela constitue un panel d'expériences diverses et variées tant par la durée du séjour que par l'éclectisme des différentes villes visitées. Nous ferons bien entendu un état des lieux d'éventuelles traces de l'ambassadeur, lors de nos recherches dans les fonds municipaux de ces localités : en l'occurrence les villes de Sète, d'Agde, de Béziers, les hameaux de Trèbes et du Somail et la ville de Castelnaudary<sup>1</sup>. Cela comprend aussi bien les dépenses que nous avons pu trouver, les missives et les correspondances comme les documents relatifs à la gestion de la délégation avant son arrivée et, parfois, après son passage. Nous mettrons en comparaison les impressions de l'ambassadeur et celles des personnalités administratives que nous avons pu recenser<sup>2</sup>. Nous verrons, sans surprise, que les aspects protocolaires ressortent le plus souvent du *sefâretnâme* de Mehmed et des correspondances administratives de certains agents, les différentes versions divergeant peu globalement.

En recoupant les diverses relations, nous arrivons à esquisser, de manière succincte selon les cas, le déroulement de l'entrée et les rencontres qu'effectue l'ambassadeur avec les habitants. Ainsi, cette partie nous permettra de voir les différentes pratiques et expressions de la diplomatie sur des échelles de temps très diverses. En outre, même si les sources sont disparates selon les lieux, l'absence de certains éléments est compensée par les archives ayant trait aux dépenses en tout genre. L'accès à des formes de culture matérielle constitue en outre le meilleur moyen de saisir l'organisation réalisée, et la prévoyance du personnel administratif à l'égard d'un diplomate oriental. L'exploitation des sources matérielles a permis de recevoir d'autres informations que les différentes versions ne nous dévoilent pas forcément. Par ailleurs, d'autres types de dépenses informent également, mais d'une autre manière. Elles peuvent

---

<sup>1</sup> Nous n'aborderons que très peu le cas toulousain, puisque cela a été largement analysé dans notre travail antérieur. Notre ambition est de compléter cette halte grâce aux quelques informations obtenues lors des dernières recherches. Voir les chapitres II « Quand l'Orient ottoman s'invite à Toulouse » et III « Un ottoman dans la ville : entrée et séjour de Mehmed Efendi ».

<sup>2</sup> Il s'agit du gentilhomme de la Baune ; du duc de Roquelaure, gouverneur du Languedoc ; du sieur Lenoir, drogman (interprète).

pointer certains éléments par exemple, le déroulement de l'entrée, la disposition des gardes, les présents offerts ou les divertissements qui ponctuent l'accueil.

### ***A) L'épisode frontignanais ou la reconnaissance de l'ambassadeur***

Nous avons choisi de nous pencher sur cette halte afin de montrer de quelle manière cet épisode incarne le moment concret d'application de la diplomatie. En effet, la rencontre avec le gentilhomme de la Baune, doit permettre de reconnaître le statut officiel de l'ambassadeur avant de l'accompagner jusqu'à Paris. Rappelons qu'il est aussi chargé de lui faire rendre les honneurs dans toutes les villes et bourgades que la délégation s'apprête à traverser. En outre, c'est aussi lui qui est chargé de prévoir les provisions et de faire les comptes des dépenses effectuées. Il doit vérifier que les sommes sont bien allouées par les gouverneurs de chaque province pour la délégation. Il est donc primordial, comme nous l'avons vu, au travers des correspondances lors de la quarantaine, que celui-ci soit présent pour accomplir pleinement sa charge. Nous allons comparer les diverses relations que nous avons en main. Les recherches entreprises aux archives municipales de Frontignan nous ont donné quelques indices permettant d'hypothétiser le déroulement de l'organisation et de la préparation des lieux pour la rencontre. Par ailleurs, plusieurs relations en notre possession abordent ce passage. C'est le cas de la relation écrite par le gouverneur de Languedoc Roquelaure, le drogman Lenoir, le sieur de la Baune et bien entendu l'ambassadeur lui-même. Une description, volumineuse ou pas selon les auteurs, fait état des rencontres effectuées dans les règles de l'art entre les diplomates.

En 1721, Frontignan<sup>3</sup> est une ville où le climat ambiant est dominé par une peur singulière : celle de la peste. Dès août 1720, les consuls ordonnent la fermeture des portes de la ville, hormis une surveillée. Le fléau ne fera aucune victime dans la cité, bien protégée par les mesures rigoureuses prises par le conseil de santé. Le contrôle de tout nouvel arrivant et la mise à l'écart des « hardes » et bagages suspects contribuent à imposer une politique sécuritaire garantie par l'ensemble des précautions émanant des pouvoirs locaux. Cependant, on ne peut pas en dire autant des rondes improvisées par les habitants, car ce « sont ceux qui se relâchent le plus en s'y rendant fort tard, en y substituant des enfants en bas âge, en s'abstenant pendant

---

<sup>3</sup> La démographie de la ville pour l'année 1720 est estimée à 594 feux.

Motte, Claude (dir.). Paroisses et communes de France, dictionnaire d'histoire administrative et démographique (Hérault), CNRS, 1989, p. 215.

le jour, en n'examinant pas les billets de santé, ne visitant pas les hardes et les marchandises. Les uns vont chez eux, les autres au cabaret »<sup>4</sup>. Mais revenons quelques jours avant la venue de Mehmed dans cette bourgade. Au niveau des traces archivistiques, un document anonyme et non daté raconte que le subdélégué général Saget a eu dans un premier temps, l'ordre d'« écrire aux consuls de Frontignan d'y faire préparer une maison pour l'ambassadeur du Grand Seigneur qui doit y relâcher le vingt-cinq de ce mois avant midi et y demeurer deux heures pour y exécuter le contenu »<sup>5</sup>. Il s'agit donc d'aménager un espace éphémère pour le bon déroulement de la rencontre, selon un protocole bien établi en amont par les autorités. Une autre section du document explique que c'est le duc de Roquelaure qui est en charge de renseigner les agents concernant le cérémonial et le militaire et qui enverra les ordres à ce propos. La répartition des tâches s'exprime dans ce cas précis : le gouverneur transmet tout l'agencement nécessaire qui a été communiqué de Paris à l'échelle locale. En outre, une lettre provenant, semble-t-il, de l'administration montpelliéraine, prévoit les étapes que devra effectuer la délégation et la manière de procéder. Chose intéressante, elle écrit :

« [Qu']il faut observer que l'ambassadeur débarquant à Frontignan y arrive incognito et qu'il n'est reconnu pour ambassadeur que par la visite que lui rend M. de la Baune au nom du Roy, mais qu'alors son caractère devenant déclaré, il ne convienne pas qu'il sorte de cette maison comme il y entré, c'est-à-dire qu'il paroît convenir que l'ambassadeur en sortant de cette maison trouve les consuls pour lui faire compliment et les présents de ville suivant leur usage et que les deux compagnies garde-côtes dudit lieu soient en armes, leurs officiers à la tête avec leurs drapeaux et que ces deux compagnies forment une haye depuis le logis de M. l'ambassadeur jusques au port où il s'embarquera pour Cette. »<sup>6</sup>.

Une fois de plus, on insiste beaucoup sur le caractère officiel que doit revêtir cette rencontre de l'ambassadeur avec le gentilhomme du roi. Chose étonnante, il est prescrit de faire en sorte que cet ambassadeur arrive « incognito ». Les autorités préconisent une formalité de plus, est-ce une manière d'officialiser la rencontre ? Il n'en est rien, puisque l'identité de l'ambassadeur est censée être reconnue de tous. La lettre patente, traduite par Lenoir ou écrite en français, au nom du sultan Ahmed III est considérée comme une preuve attestant de

---

<sup>4</sup> Degage, Alain (dir). *Histoire de Frontignan - La Peyrade*, A.M.C.S, Montpellier, 1989, p. 109.

<sup>5</sup> Archives Départementales de l'Hérault (ADH), C 40, Administrations provinciales, Intendance de Languedoc, *Pour l'ambassadeur de la porte*, non daté.

<sup>6</sup> *Ibidem*.

l'authenticité de l'envoyé diplomatique. À moins que les autorités ne craignent une autre imposture, semblable à celle de l'envoyé perse de 1715. En effet, Suleyman Mutefferika a donné de grandes difficultés pour l'application du protocole. Ne sachant vraiment si son statut d'ambassadeur est avéré, les agents doutent tout au long du trajet de l'envoyé vers la capitale. Personnage imbu de lui-même et grossier, il va même jusqu'à décaler l'entrevue royale et à tenir tête au roi lors de leur entrevue. Véritable séisme dans l'histoire de la diplomatie française, la cour devient dès lors très précautionneuse concernant le statut. Dans l'extrait cité auparavant, le terme « incognito » se réfère toujours à la diplomatie et non au secret. Le légat dans un premier temps n'a donc pas droit aux honneurs qui lui reviennent. Une fois que le gentilhomme ordonné de la Maison du roi est venu lui faire ses hommages de la part du roi, le représentant devient un ambassadeur officiel et attitré. Il mérite donc alors la renommée qui lui revient de droit.

Dans les faits, le sieur de la Baune se fait espérer par toute la délégation, au grand dam de l'ambassadeur. C'est ce que nous indique le drogman Lenoir dans sa relation personnelle. Il écrit qu'il « se fit attendre longtemps et je puis dire que tous les Français qui y estoient en grand nombre estoient plus impatients que l'ambassadeur »<sup>7</sup>. La présence d'une foule confirme donc le caractère public de la cérémonie et le terme incognito renvoie bien au thème de la reconnaissance, de l'officialisation, d'un avant et d'un après. En effet, après deux heures d'une attente qui fait piaffer d'impatience l'ambassadeur, ce dernier menace de « s'en aller ». Heureusement il n'en est rien et l'entrevue a finalement bien lieu avec de la Baune. Dès que ce dernier se manifeste, la mécanique diplomatique se met en place :

« L'ambassadeur fit mettre tout son monde en haye depuis l'escalier jusqu'à la salle. Son fils et son intendant, se firent recevoir au bas de l'escalier et l'ambassadeur sortit de son appartement s'avança jusqu'au milieu de la salle, ils entrèrent ensemble ils s'assirent sur deux fauteuils égaux, le gentilhomme du Roy estant sur celuy le plus éloigné de la porte et fit son compliment. L'ambassadeur répondit que le G.S [Grand Seigneur] son maître estoit persuadé de la sincère et constante amitié que l'Empereur de France avoit pour sa personne, que c'estoit pour l'affermir qu'il envoyoit une ambassade solennelle, et qu'il estoit persuadé du bon accueil et de la bonne réception qu'on luy feroit »<sup>8</sup>.

---

<sup>7</sup> Archives Nationales (AN), K 1342 n°44, f°15, Ambassade turque en France projet de relation de l'ambassade de Mehemet Effendi par le sieur Lenoir.

<sup>8</sup> *Ibidem*.

Concernant la maison apprêtée pour l'occasion, plusieurs éléments ont pu être décelés grâce aux sources de Frontignan dont nous disposons. Les dépenses faites pour la délégation stipulent effectivement que deux journées ont été nécessaires à un certain Pierre Massebiou, menuisier de la ville rémunéré « pour avoir tapissé deux chambres pour la venue de l'ambassadeur monté : 3 livres ; plus avoir fourni 500 clous pour détacher ladite tapisserie, monté : 2 livres et 10 sous ; une journée pour défaire cette tapisserie et monté [*sic*] deux garde-robes et un lit, monté : 1 livre et 10 sous ; plus deux journées [...] pour aider à tendre la tapisserie : 3 deniers » ; en outre, ce menuisier a fabriqué « deux caisses de douze bouteilles de muscat chacune, monté : 2 livres et 10 sous »<sup>9</sup> destinés à l'ambassadeur. Ce présent n'est pas anormal en soi, puisque le vin de muscat constitue une référence classique pour les alcools. Loué par bien des voyageurs, il est également envié des autres villes du royaume, comme le rappelle déjà Thomas Platter dans son récit de voyage<sup>10</sup>. Le muscat « faisait partie des présents offerts aux personnalités de passage dans la ville ou s'en allait garnir les tables des grands »<sup>11</sup>. L'offrir à un envoyé oriental, bien que musulman, n'est pas perçu comme un outrage, puisque c'est un présent très estimé et apprécié de nombreux voyageurs. On apprend aussi que plusieurs livres de poudre et de plomb ont été fournis à la garde de la plage pour effectuer le salut au canon à l'ambassadeur lors de son arrivée, sans doute juste avant la rencontre avec de la Baune<sup>12</sup>.

---

<sup>9</sup> Archives Municipales de Frontignan (AMF), CC 42, *Comptabilité et pièces à l'appui des comptes*, 19 février 1721.

Peut-on en déduire que les autorités ont été alertées du goût prononcé de l'ambassadeur pour les boissons alcoolisées ? Ou est-ce une manière d'allier productions locales et présents diplomatiques ? La seconde hypothèse paraît vraisemblable, même s'il est possible que les autorités aient fait ce choix consciemment vis-à-vis des préférences de l'ambassadeur.

<sup>10</sup> Il écrit au sujet de cette boisson : « dans le terroir autour de cette ville, on produit un muscat délicieux : on l'exporte au loin et il conserve partout et toujours son nom de Frontignan. A Paris et ailleurs, là où ce vin est mis en vente on peut lire sur les écriteaux : muscat de Frontignan [...] On vend ensuite ce vin par grande quantité sur le marché lyonnais à l'intention de l'Allemagne en tous lieux. C'est pourquoi les négociants chez nous, à son propos, parlent d'un muscat de Lyon ! Ils le font même passer en cours de route pour du vin de Corse ».

Leroy, Ladurie. *Le voyage de Thomas Platter 1595-1599*, Paris, Fayard, 2000, p. 132.

Même Thomas Jefferson, lors de sa venue à Frontignan en 1787, demandera plusieurs caisses de ce précieux nectar.

<sup>11</sup> Degage, Alain (dir). *Histoire de Frontignan - La Peyrade*, A.M.C.S, Montpellier, 1989, p. 125.

<sup>12</sup> AMF, AA5 FLP, Actes constitutifs et politique de la commune, 1<sup>er</sup> juillet 1721.

On apprend aussi qu'un « petit thoneau [*sic*] plein de vin » est alloué à la garde, mais est-ce vraiment destinée à elle ? Boire pendant le service paraît incongrue. Le doute persiste, puisque l'on connaît le penchant de l'ambassadeur pour la boisson...

Voyons d'abord ce que Mehmed écrit à ce propos. Il précise que « les Français appellent ces sortes de saluts compliments » : est-ce que cela signifie que la diplomatie ottomane ignore cet usage ? C'est probable, puisque les ambassadeurs sont introduits directement auprès du grand-vizir. Ce dernier joue le rôle d'introducteur et d'intermédiaire direct auprès des délégations étrangères.

« Le gentilhomme qui avait été commandé pour me conduire à Paris n'était pas encore venu me voir [...] Lorsque j'arrivais à Frontignan, je trouvai à la sortie de mon bâtiment un carrosse dans lequel je montai pour me rendre au logis qu'on m'avait préparé. Je n'y fus pas plus tôt que le gentilhomme y vint en habit de cérémonie. Je me levai par considération pour le roi, j'allais au-devant de lui et je lui fis toutes les honnêtetés possibles »<sup>13</sup>.

Par ailleurs, pour cette rencontre, Mehmed s'est fait retranscrire l'intégralité du compliment énoncé par le gentilhomme de la Baune. Peut-être par le truchement de Lenoir. Quoi qu'il en soit, cela servira de preuve auprès du sultan à son retour. Celle de prouver que l'application en bonne et due forme des honneurs a été prodiguée à son représentant :

« L'empereur de France, mon maître, ayant appris l'heureuse arrivée de Vos Très Puissantes et de Vos Très Fortunées Excellences dans ses Etats, en a conçu une si grande joie qu'il a envoyé de trente journées loin votre serviteur, gentilhomme de sa cour, à leur rencontre, pour les féliciter. Cette ambassade ne saurait manquer d'affermir l'ancienne amitié et la bonne intelligence qui règnent depuis longtemps entre les deux empires, puisqu'on a choisi pour la remplir une personne aussi distinguée que Vos Très Fortunées Excellences. Sa Majesté n'ignore point l'estime et la considération que le Très Haut Empire a pour elle et le haut rang qu'elles y tiennent, et leur nom est si renommé et si estimé par tout le monde qu'on ne pouvait envoyer en ambassade une personne qui fût plus agréable qu'elles. Les ordres que moi, votre serviteur, ai reçu de l'empereur de France, mon maître, sont de déclarer à Vos Très Fortunées Excellences combien il les honore et de leur procurer toutes sortes d'agrèments en échange des incommodités inséparables des voyages. Elles verront, s'il plaît à Dieu Tout-Puissant, que je travaillerai de cœur et d'âme à remplir les intentions de Sa Majesté, animé surtout par l'avantage que j'aurai de contempler face à face votre noble personne et votre bon naturel »<sup>14</sup>.

De son côté, Roquelaure insiste sur cet épisode dans sa relation pour mettre en avant le protocole et pointer le caractère officiel de l'ambassadeur. Par ailleurs, il décrit minutieusement

---

<sup>13</sup> Veinstein, Gilles. *Le paradis des infidèles*, Paris La Découverte, 2004, p. 71.

<sup>14</sup> *Idem*, p. 72.

le déroulement de la rencontre et la disposition spatiale des interlocuteurs. De cette entrevue, le gouverneur écrit que :

« [Mehmed] se rendit dans la maison qui luy avoit été préparée au milieu de la ville. Dès qu'il y fut arrivé, M. de la Baune gentilhomme ordinaire du Roy, se présenta pour entrer dans son appartement, tous les domestiques de l'ambassadeur, et son fils à la tête, s'avancèrent à la porte de la maison, pour recevoir M. de la Baune. L'ambassadeur vint à sa rencontre, à l'entrée de la salle, et le conduisit à sa chambre, M. de la Baune prit la droite, se couvrit, et luy fit son premier compliment de la part de sa Majesté, on servoit ensuite une collation de confitures, de fruits, de gâteaux, bisquits, et compotes. L'ambassadeur, son fils, et M. de la Baune se mirent à table, et mangèrent un peu sans boire, on donna le caffè ensuite. M. de la Baune ayant présenté à l'ambassadeur le sieur de Fontbernard capitaine de grenadiers qui devoit l'escorter, l'ambassadeur le salua, et prit un biscuit qu'il lui donna fort gracieusement. Après quoy le caractère de l'ambassadeur étant déclaré [...] L'ambassadeur ne resta qu'environ deux heures dans cette maison, et en sortit pour aller se rembarquer »<sup>15</sup>.

Enfin, comme à l'accoutumée, « les consuls de Frontignan vinrent en robes de cérémonies lui faire leurs compliments, et lui apporter les présents de la ville, il parut fort content du compliment qui lui fut expliqué par l'interprète, fit asseoir les consuls, et leur fit présenter le caffè »<sup>16</sup>. Les consuls lui donnèrent les présents en nature, consistants comme bien souvent en fruits et en sucreries. Les comptes du trésorier recensent des dépenses effectuées pour « six douzaines de barquettes [gâteaux] doubles dont la communauté a fait présent à l'ambassadeur, de la Porte » ainsi que des « raisins blancs [...] présentés à l'ambassadeur » le tout disposé dans des corbeilles. Les dires de l'Ottoman nous confirment ces données lorsqu'il raconte que les consuls lui offrirent des « présents de fruits et de confitures. Le roi avait donné ordre que par tous les endroits où je passerais les grands du pays et les consuls vinssent me féliciter sur mon arrivée et me portassent des présents de fruits et de confitures »<sup>17</sup>. Cette mesure n'est donc pas une initiative particulière des élites de Frontignan : nous avons pu constater que ces ordres étaient émis en haut lieu par le Régent<sup>18</sup>. Ainsi donc, après avoir effectué le contre-don, la

---

<sup>15</sup> Archives du Ministère des Affaires Etrangères (AMAE), La Courneuve, MNESYS 134CP/11, f°279 (verso), « Relation de ce qui s'est passé à la réception de l'ambassadeur du Grand Seigneur et du traitement qui lui a été fait depuis le seizième décembre mil sept cent vingt qu'il est arrivé au port de Cette en Languedoc, jusqu'à son départ en Guyenne ».

<sup>16</sup> *Ibidem*.

<sup>17</sup> Veinstein, Gilles. *Le paradis des infidèles*, Paris, La Découverte, 2004, p. 73.

Lenoir indique que l'on servit à Mehmed efendi « une magnifique collation en confitures ».

<sup>18</sup> Cf. la lettre datée du 20 octobre 1720 de l'évêque Dubois.

délégation rembarque vers Sète, prochaine escale de Mehmed, accompagné désormais du sieur de la Baune. Selon les souhaits de l'administration montpelliéraine, une fois l'ambassadeur reconnu, la délégation repart au milieu d'une haie de soldats jusqu'à son embarquement. « Il trouva à son passage la compagnie de grenadiers et toute la bourgeoisie sous les armes en haye, jusqu'à son bateau, et receut tous les honneurs militaires. Il fut salué d'une trentaine de boîtes [feux d'artifice] à son embarquement »<sup>19</sup>. L'épisode de Frontignan symbolise donc l'investiture de Mehmed efendi. Désormais, il peut prétendre aux honneurs, être conduit en toute quiétude jusqu'à Paris, sous la protection et à la charge financière du roi.

### ***B) Sète : embarquer sur le canal du Midi***

Pure création de la politique mercantiliste du royaume, Sète apparaît afin de pallier aux difficultés économiques. Par ailleurs, il avait pour but de répondre aux attentes des commerçants et financiers du Languedoc, principalement enrichis par l'activité drapant. « Agde, port en rivière, Narbonne trop éloigné et « une poussière de de petits ports » ne pouvaient assurer un trafic considérable »<sup>20</sup>, l'enjeu était de créer un port permettant un meilleur écoulement des marchandises vers le Levant. Malgré le soutien du Roi ou les aides des Etats du Languedoc, principaux bénéficiaires, « nombre d'entreprises tentées par Sète se soldent par des échecs à plus ou moins long terme »<sup>21</sup>.

Revenons à notre sujet. Après avoir effectué la rencontre avec le sieur de la Baune, Mehmed efendi est reconduit à Sète<sup>22</sup> où il est prévu qu'il loge une nuit pour ensuite embarquer vers sa prochaine destination. Ainsi, comme à l'accoutumée, l'ambassadeur entre dans la ville en carrosse, au son des canons avec une haie d'honneur, composée de soldats du régiment des

---

ADH, C 40, Administrations provinciales, Intendance de Languedoc.

<sup>19</sup> AMAE, MNESYS 134CP/11, La Courneuve, f°280 (recto), « Relation de ce qui s'est passé à la réception de l'ambassadeur du Grand Seigneur et du traitement qui lui a été fait depuis le seizième décembre mil sept cent vingt qu'il est arrivé au port de Cette en Languedoc, jusqu'à son départ en Guyenne ».

<sup>20</sup> Chaussinand-Nogaret, Guy. *Les financiers de Languedoc au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, S.E.V.P.E.N, 1970, p. 40.

<sup>21</sup> Le Mao, Caroline. *Les villes portuaires maritimes dans la France moderne XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, p. 104.

<sup>22</sup> Sa démographie est estimée à 160 feux pour l'année 1720.

Motte, Claude (dir.). *Paroisses et communes de France, dictionnaire d'histoire administrative et démographique (Hérault)*, CNRS, 1989, p. 439.

Vaisseaux<sup>23</sup> sous la direction du capitaine de Fontbernard. L'ambassadeur Mehmed a d'ailleurs eu l'occasion de le rencontrer à Frontignan, lors de la prise de fonction de celui-ci<sup>24</sup>. Ce dernier doit escorter l'ambassade sur l'ensemble de la province du Languedoc, c'est-à-dire jusqu'à Toulouse. Nous verrons par la suite qu'une autre troupe prend le relais dans la province de Guyenne. Concernant les archives sétoises, la présence de l'ambassade est attestée au travers des délibérations consulaires. Celles-ci nous informent que onze jours avant l'arrivée de la délégation, le conseil s'est réuni pour évoquer la question de la réception. Il est demandé par un certain sieur de Rives<sup>25</sup> d'appliquer les ordres du gouverneur Roquelaure. Pour ce faire, il est ordonné que le conseil s'emploie à organiser la manière de réceptionner l'ambassadeur. Ce dernier est encore en quarantaine à Maguelone et doit arriver le 25 janvier. Il est finalement décidé que les « consuls a la teste des principaux habitants de la communauté feront complimenter l'ambassadeur de la Porte à son arrivée en cette ville et qu'il luy sera fait un présent à la prudence de Mrs les consuls »<sup>26</sup>.

Dès l'arrivée de la délégation à Sète, Mehmed est conduit à son logement, en l'occurrence la maison dite de la Raffinerie. On possède peu d'informations quant à l'histoire et la situation de ce logement. L'ambassadeur indique que « ce palais était une grande sucrerie bâtie de pierres

---

<sup>23</sup> Il est créé en 1638 sous le règne de Louis XIII, à la demande d'Henri d'Escoubleau, évêque de Maillezais puis par la suite, archevêque de Bordeaux. Le régiment a souvent montré ses capacités militaires lors d'affrontements avec l'Espagne.

Voir De Poli, Oscar. *Un régiment d'autrefois : Royal-Vaisseaux (1638-1792)*, Paris, Conseil Héraldique de France, 1885.

Consultable sur Gallica à l'adresse suivante : <http://urlz.fr/6JUF>

<sup>24</sup> Roquelaure écrit : M. de la Baune ayant présenté à l'ambassadeur le sieur de Fontbernard, capitaine de grenadiers qui devoit l'escorter. L'ambassadeur le salua et prit un biscuit qu'il luy donna fort gracieusement ».

AMAE, La Courneuve, MNESYS 134CP/11, f°280 (recto), « Relation de ce qui s'est passé à la réception de l'ambassadeur du Grand Seigneur et du traitement qui lui a été fait depuis le seizième décembre mil sept cent vingt qu'il est arrivé au port de Cette en Languedoc, jusqu'à son départ en Guyenne ».

<sup>25</sup> Ce dernier occupe la fonction de lieutenant du roi dans la ville de Sète. Il est désigné dans le *sefâretnâme* comme le « gouverneur de la forteresse ».

Cf. Veinstein, Gilles, *Le paradis des infidèles*, Paris, La Découverte, 2004, p. 73.

<sup>26</sup> Archives Municipales de Sète (AMS), BB 6, Délibérations consulaires, 1715-1737, f°111v-112r, *Délibération du 14 janvier 1721*.

Je tiens à remercier Mathieu Grenet de m'avoir procuré plusieurs documents en relation à l'ambassade, lors de ses recherches effectuées aux archives de Sète.

de taille, qui avait coûté des centaines de bourses à construire »<sup>27</sup>. De son côté Roquelaure n'est guère plus explicite à ce sujet et se contente d'indiquer qu'« il monta dans le carrosse [...] qui le mena à la maison de la Raffinerie, destinée pour son logement »<sup>28</sup> où quelques soldats montèrent la garde<sup>29</sup>. De son côté, son fils Sa'id en profita pour faire du tourisme en allant « se promener dans la ville de Cette, et voir la raffinerie de sucre, qui lui parut fort curieuse »<sup>30</sup>. Quant au drogman Lenoir, il est encore plus silencieux à ce sujet. Cependant, Mehmed efendi est moins réservé en ce qui concerne les femmes, puisqu'il note dès son arrivée dans la ville qu'il se rendit à son logis « en promenant [ses] yeux sur une multitude innombrable d'hommes et surtout de femmes » et qu'une fois les présents reçus, il s'est fait un honneur de recevoir les dames qui « commencèrent à venir par troupes de dix ou de quinze et ne discontinuèrent point jusqu'à cinq heures après le coucher du soleil ». D'une part, la nouvelle de l'arrivée d'une ambassade ne laisse pas indifférents les Sétois et les habitants des alentours et surtout « les dames de qualité des environs [...] s'étaient assemblées »<sup>31</sup> pour admirer l'exotisme de l'ambassadeur. D'autre part, Mehmed « reçu fort bien tous ceux qui le vinrent voir, tout ce qu'il y avoit de plus considérable à Montpellier estoient venus à Cette »<sup>32</sup> pour l'événement. De leur côté, le gouverneur de Roquelaure et l'intendant de Bernage, fort occupés par la situation de peste, ont délégué chacun un gentilhomme afin lui faire parvenir leurs salutations respectives à l'ambassadeur. Ce dernier « étoit mortifié de n'avoir point vu M. le duc de Roquelaure et M. de Bernage ayant resté quarante jours si près d'eux qu'il leur étoit bien obligé de toutes les attentions qu'ils avoient eu pour luy ». De son côté, de la Baune aurait rétorqué oralement, pour le rassurer que « M. le duc de Roquelaure et M. de Bernage n'auroient pas moins désiré de le

---

<sup>27</sup> Veinstein, Gilles. *Le paradis des infidèles*, Paris, La Découverte, 2004, p. 73.

<sup>28</sup> AMAE, La Courneuve, MNESYS 134 CP/11, f°280 (recto), « Relation de ce qui s'est passé à la réception de l'ambassadeur du Grand Seigneur et du traitement qui lui a été fait depuis le seizième décembre mil sept cent vingt qu'il est arrivé au port de Cette en Languedoc, jusqu'à son départ en Guyenne ».

<sup>29</sup> AMS, CC 127, Pièces justificatives des comptes du trésorier, 1721, n°18, « *Compte des chandelles que j'ai fourny de l'ordre de Mr. Le consul Legat depuis le 29<sup>e</sup> juin jusques au 1<sup>er</sup> octobre* ». Il est stipulé qu'il a été fourni « trois livres et demy pour le corps de garde qui étoit à la porte de l'ambassadeur ».

<sup>30</sup> AMAE, La Courneuve, MNESYS 134 CP/11, f°281 (recto), « Mémoire pour servir d'instruction au Sr de la Baune, gentilhomme ordonné de la maison du Roy, allant de la part de Sa Majesté auprès de l'ambassadeur de la Porte, A Paris le 20 octobre 1720 ».

<sup>31</sup> Veinstein, Gilles. *Le paradis des infidèles*, Paris, La Découverte, 2004, p. 73.

<sup>32</sup> Archives Nationales (AN), K 1342 n°44, f°16, Ambassade turque en France projet de relation de l'ambassade de Mehemet Effendi par le sieur Lenoir.

voir, mais que leurs occupations qui étoient encore augmentées pendant un temps de contagion ne leur avoient pas permis de quitter le lieu de leur résidence »<sup>33</sup>.

Au travers de cet épisode, une première forme d'interculturalité se dessine ; pourrait-on parler d'un choc culturel ? Quand Mehmed est confronté à une telle affluence de femmes qui accourent pour l'observer, c'est tout un prisme culturel qui s'effondre. Lorsqu'il les invite à partager les confitures et le traditionnel café dans son logis, il ne peut s'empêcher de leur demander une faveur : « il les fit prier d'ôter leurs gans, ce qui lui donna une occasion de dire qu'il n'avoit point encore de vu de si belles mains ». Ainsi, Mehmed est obligé de faire un aparté sur la condition, exceptionnelle à ses yeux, de toute la gente féminine. Dans son *sefâretnâme*, un paragraphe entier est consacré à ce sujet, sans doute d'un certain intérêt pour le sultan Ahmed III. Mehmed explique que « la France est leur paradis, parce qu'elles y vivent libres de toute peine et de tout soin et que, quelque chose qu'elles puissent désirer, elles l'obtiennent facilement »<sup>34</sup>. Cependant, il faut tout de même préciser que le diplomate a été peut-être confronté à des dames d'un certain rang social, échappant à des conditions plus difficiles pour les femmes du menu-peuple.

Néanmoins, à n'en pas douter, c'est une première pour Mehmed ; d'ailleurs cette incompréhension se retrouve de nouveau dans les écrits de Lenoir sur l'ambassadeur qui « a bien de [la] peine à comprendre qu'on doive faire meilleur accueil aux femmes qu'aux hommes »<sup>35</sup>. Mis à part cet épisode singulier, la délégation ottomane est reconduite le lendemain, au matin du 26 janvier entre une haie d'honneur composée des mêmes troupes. Il est prévu qu'elle embarque à bord d'une barque précédée d'une tartane avec à son bord le régiment de grenadiers. Le but est de remorquer le bateau de l'ambassadeur grâce à un navire plus léger. La délégation emprunte l'étang de Thau avant de naviguer sur le canal du Midi, en direction d'Agde, où elle doit y faire une halte d'un jour.

---

<sup>33</sup> AMAE, La Courneuve MNESYS, 134CP/11, f°280 (verso), « Relation de ce qui s'est passé à la réception de l'ambassadeur du Grand Seigneur et du traitement qui lui a été fait depuis le seizième décembre mil sept cent vingt qu'il est arrivé au port de Cette en Languedoc, jusqu'à son départ en Guyenne ».

<sup>34</sup> Veinstein, Gilles. *Le paradis des infidèles*, Paris, La Découverte, p. 74.

<sup>35</sup> AN, K 1342 n°44, f°17, Ambassade turque en France projet de relation de l'ambassade de Mehemet Effendi par le sieur Lenoir.

### ***C) Le canal du Midi : une « des merveilles du monde »***

#### **a) Une réalisation spectaculaire**

Tout au long de son périple par le Languedoc, Mehmed efendi a le privilège de voyager par voie d'eau. Nous avons pu voir précédemment, comment les autorités ont insisté auprès de l'ambassadeur pour le convaincre d'emprunter le canal. Cette décision a peut-être aussi été faite en prenant en compte l'importance de l'ouvrage afin d'étonner le diplomate, bien que les conditions de prophylaxies importent plus la sécurité de la délégation. Néanmoins, à en juger par la proportion des remarques de Mehmed dans son *sefâretnâme*, on perçoit une totale admiration de l'Ottoman, preuve que le monument impressionne : « Il mérite d'être mis au nombre des merveilles du monde, et il faut l'avoir vu pour en écrire et en parler pertinemment »<sup>36</sup>. Ainsi, l'ambassadeur s'attarde longtemps à décrire l'ouvrage en insistant sur les aspects techniques tant au niveau du passage des écluses que sur l'ensemble de l'élaboration du tunnel de Malpas<sup>37</sup>. Par ailleurs, le pont-canal est aussi mis à l'honneur en tant que prodige de conception. Le canal passant sur la rivière est aux yeux de l'ambassadeur une prouesse, car « on y a jeté de grands ponts pour donner cours à leurs eaux, de sorte que l'on passe sur les ponts avec les barques sans que cela empêche une grande rivière de couler en même temps par-dessous »<sup>38</sup>. Les propos du drogman Lenoir sont donc d'une mauvaise foi lorsqu'il indique que « Mehmed effendi n'avait jamais pu comprendre ce qu'estoit que le canal de Languedoc »<sup>39</sup>. Au contraire, l'ambassadeur se passionne pour la construction du canal, car « véritablement, on n'en a pu en venir à bout que par des ouvrages immenses »<sup>40</sup>. Mehmed expose aussi les déconvenues du parcours et démontre comment le canal a pu faire fi des obstacles naturels.

---

<sup>36</sup> Veinstein, Gilles. *Le paradis des infidèles*, Paris, La Découverte, 2004, p. 76

<sup>37</sup> Le tunnel du Malpas est élaboré pour éviter de contourner la montagne. Long de ?? mètres il permet un gain de temps considérable. Mehmed écrit à ce propos : « Ces travaux ne sont rien en comparaison de ce qu'il a fallu faire pour percer une montagne qui s'opposait au cours de cette rivière artificielle. Ce n'est qu'avec des peines infinies qu'on est venu à bout d'y faire une route de pierres qui a deux-cents pieds de longueur et au moyen de laquelle on passe sur le canal par-dessous la montagne ».

*Idem*, p. 75.

<sup>38</sup> *Ibidem*.

<sup>39</sup> Archives Nationales (AN), K 1342 n°44, f°16, Ambassade turque en France. Projet de relation de l'ambassade de Mehemet Effendi par le sieur Lenoir.

<sup>40</sup> Veinstein, Gilles. *Le paradis des infidèles*, Paris, La Découverte, 2004, p. 74.

Lenoir note à ce propos que le diplomate considéra avec attention « l'endroit où l'on passe par-dessus une rivière, et la montagne percée, il en fait une longue description dans la relation »<sup>41</sup>. Ces propos confirment le vif intérêt de Mehmed quant à l'ingéniosité employée pour un tel tracé. Enfin, Mehmed affectionne surtout les écluses et la manière dont elles sont actionnées pour élever les niveaux. Ses écrits sur le canal consacrent une part descriptive sur le déroulement des étapes d'ouverture des portes. Il écrit :

« Ces écluses ont des deux côtés de fortes portes. Lorsqu'un bâtiment y est entré, la porte qu'il laisse derrière se ferme. Celle de devant a deux trous fermés par des vis et arrête l'eau de la rivière qui est devant elle. Cette eau est de deux pieds plus haute que le niveau de celle de l'écluse où est entrée la barque. On tourne ces vis et l'eau, commençant à couler dans l'écluse par les deux trous, la remplit en moins d'un quart d'heure et fait élever le bâtiment à la hauteur nécessaire ; pour lors, on ouvre la porte de devant et la barque poursuit son chemin comme auparavant »<sup>42</sup>.

Véritable prodige, l'ambassadeur montre son engouement pour la technicité, somme toute simple, de l'ouvrage. L'exemple du Canal du midi est donc mis au rang des monuments à recenser pour sa prouesse, sinon dans quel but l'ambassadeur effectuerait-il un relevé aussi précis ? Peut-être est-ce tout simplement parce qu'il a eu soin de se renseigner des capacités économiques qui en découleraient. On apprend à cet effet qu'il prend ses renseignements auprès de M. Rousset, alors directeur du canal, qui s'est embarqué avec la suite.

### **b) Dynamisme économique et logistique efficace**

L'aspect pratique est aussi mis en exergue dans sa relation, peut-être espère-t-il influencer ainsi le sultan, moyennant l'édification d'un ouvrage semblable. Il loue l'utilité du canal lorsqu'il écrit que par ce circuit « on va présentement, avec des bâtiments faits exprès, de la mer Méditerranée à la mer Océane, en passant à travers les villes et les villages sans mettre pied à terre »<sup>43</sup>. Auparavant, l'absence du canal contraignait les marchands et autres voyageurs à emprunter « la voir de mer qui était fort longue, ou bien celle de terre qui était fort incommode

---

<sup>41</sup> Archives Nationales (AN), K 1342 n°44, f°16, Ambassade turque en France. Projet de relation de l'ambassade de Mehemet Effendi par le sieur Lenoir.

<sup>42</sup> Veinstein, Gilles. *Le paradis des infidèles*, Paris, La Découverte, 2004, p. 74.

<sup>43</sup> *Ibidem*.

et de grande dépense »<sup>44</sup>. Véritable atout économique dynamisant les villes situées sur son passage, le canal permet aussi bien la circulation des grains que des personnes pour aller à Sète ou à Toulouse. Les marchandises transitant par voie fluviale consistent en général en produits manufacturés (tuiles ou chandelles) et surtout agricoles et alimentaires (blé, orge, maïs, vin, poisson séché). Ces mobilités démultipliées « le trafic sur le canal facilite le commerce entre le Haut et le Bas-Languedoc, dynamisant les villes traversées, où une activité se développe, induite par le fonctionnement des infrastructures du canal »<sup>45</sup>. C'est pourquoi Mehmed indique « les profits considérables qu'on retirerait des impôts et des douanes à cause de la quantité de monde qui se servirait de cette voie »<sup>46</sup>. On en déduit donc que les recettes économiques représenteraient également un avantage, si le sultan prévoyait la construction d'une œuvre semblable. « L'utilité et les avantages qu'on trouve dans ce canal sont au-dessus de tout ce qu'on pouvait espérer, mais aussi on dit qu'on en saurait croire ce qu'on y a dépensé »<sup>47</sup>. Concernant la logistique, une multitude de personnel permet d'assurer le bon fonctionnement de l'ensemble du canal. Les éclusiers assurent la gestion des écluses, les rives sont aménagées afin des chevaux puissent tracter les barques, le tout sous la conduite du postillon. Nous apprenons en outre que « les gardes des écluses sont obligés de tenir un inventaire exact des passages à l'écluse dont ils ont la charge »<sup>48</sup>. Cette information nous apparaît intéressante puisque les recherches effectuées aux archives du Canal du Midi ne signalent à aucun moment l'expédition ottomane, ne serait-ce qu'administrativement. Cela permet d'hypothétiser que l'ambassade est parée d'un sauf-conduit, l'affranchissant ainsi des contraintes bureaucratiques. D'autre part, en contexte d'épidémie, il est d'usage d'arrêter tout trafic sur le canal, afin d'éviter la contagion. Malgré l'annonce de la peste, on constate que la délégation ottomane profite d'un régime spécial, puisqu'elle emprunte le canal en janvier 1721<sup>49</sup>. Cela nous amène à nous interroger sur la manière dont sont apprêtées les barques transportant la délégation. Comment

---

<sup>44</sup> Veinstein, Gilles. *Le paradis des infidèles*, Paris, La Découverte, 2004, p. 74.

<sup>45</sup> Sanchez, Jean-Christophe. *La vie sur le Canal du Midi de Riquet à nos jours*, Pau, Editions Cairn, 2009, p. 75. C'est le cas de Toulouse où les notables se sont enrichis par le commerce des grains.

<sup>46</sup> Veinstein, Gilles. *Le paradis des infidèles*, Paris, La Découverte, 2004, p. 74.

<sup>47</sup> *Ibidem*.

<sup>48</sup> Sanchez, Jean-Christophe. *La vie sur le Canal du Midi de Riquet à nos jours*, Pau, Editions Cairn, 2009, p. 82.

<sup>49</sup> Il se peut que la promulgation de l'arrêt interdisant toute navigation sur le canal soit postérieure au passage de l'ambassade. N'ayant pas les preuves de cette affirmation, on suppose que la l'importance de la mission diplomatique ait pu s'affranchir de ces mesures.

l'administration a-t-elle prévu de meubler les barques et de quelle manière est envisagée la répartition des individus ?

#### ***D) Agde, une halte au pied de la cathédrale***<sup>50</sup>

A cette période, la ville est prospère grâce à l'activité portuaire qui constitue son principal atout économique<sup>51</sup>. Ce n'est qu'avec la création de Sète, sur ordonnance du cardinal de Richelieu et de Colbert, qu'une rivalité émerge avec Agde. Beaucoup de marchands agathois vont établir des comptoirs commerciaux (et familiaux) en Afrique du Nord ainsi qu'en Italie. De fait, Agde, Marseille ainsi que Port-la-Nouvelle incarnent la triade classique de ports commerciaux méditerranéens. C'est dans ce contexte que Mehmed écrit : « comme cette ville est un port de la Méditerranée, il y avait beaucoup de bâtiments ; c'est sans doute aussi à cause de cela qu'elle est fort peuplée »<sup>52</sup>. L'ambassadeur ne fait qu'un bref descriptif sur la ville en insistant sur la capacité navale. A ses yeux, la puissance de la cité provient uniquement de sa flotte. Néanmoins, il note une particularité en indiquant que « son port a un capitaine particulier »<sup>53</sup>. Par son statut de consigne ou de capitainerie (un capitaine attitré s'occupe de la gestion du port et des questions de santé), Agde incarne une place forte maritime, ce constat ne passe pas inaperçu auprès de Mehmed. De son côté, Roquelaure indique qu'« il fut salué à son arrivée à Agde de l'artillerie et de la mousqueterie des bâtiments [navires] qui étoient dans le port, qu'il regarda avec attention et trouva fort commode »<sup>54</sup>. Pour l'ambassadeur, cela peut

---

<sup>50</sup> Je tiens à remercier Mme Irène Dauphin, responsable du service des archives municipales d'Agde, pour les nombreuses informations et conseils qu'elle m'a fournis lors de ma recherche.

<sup>51</sup> Sa démographie est estimée en 1720 à 1065 feux.

Motte, Caude (dir.). *Paroisses et communes de France, dictionnaire d'histoire administrative et démographique* (Hérault), CNRS, 1989, p. 97.

Rappelons qu'Agde est aussi un évêché depuis le VI<sup>e</sup> siècle. Elle gardera ce statut jusqu'à la période révolutionnaire en 1794. Lors du passage de l'ambassadeur, c'est le dénommé Philibert-Crales de pas de Ferquières qui occupe la fonction. Il est nommé évêque et seigneur d'Agde de 1702 jusqu'à son décès en 1726. Ce dernier n'a pas rencontré l'ambassadeur, puisqu'il était délégué aux Etats du Languedoc à Montpellier.

<sup>52</sup> Veinstein, Gilles. *Le paradis des infidèles*, Paris, La Découverte, 2004, p. 76.

<sup>53</sup> *Ibidem*.

<sup>54</sup> AMAE, La Courneuve, MNESYS 134CP/11, f°281 (verso), « Relation de ce qui s'est passé à la réception de l'ambassadeur du Grand Seigneur et du traitement qui lui a été fait depuis le seizième décembre mil sept cent vingt qu'il est arrivé au port de Cette en Languedoc, jusqu'à son départ en Guyenne ».

renvoyer à une projection de la puissance de l'Empire ottoman, c'est donc un univers familier qui constitue une référence plaisante.

En route vers sa prochaine destination, nous apprenons que la délégation arrive aux alentours de quatre heures de l'après-midi, « après avoir essayé plusieurs risques sur l'étang de Thau où le vent l'avoit toujours contrarié »<sup>55</sup>. Roquelaure précise que c'est à cause « du gros temps qu'il faisoit, n'ayant pas permis de se servir des rames [...] le convoi fut obligé de relâcher dans le port de Marseillan »<sup>56</sup>. Les consuls marseillanais, avertis par le sieur Dubois, vont saluer l'ambassadeur et lui porter des présents. Cette halte étant chose imprévue, l'ambassadeur s'étonne d'une si prompte exactitude, toutefois cet épisode n'apparaît pas dans le *sefâretnâme*. Peut-on en déduire qu'il s'agit pour le gouverneur de mettre en avant les capacités d'adaptation des agents royaux ? Cela reste purement hypothétique, cependant la question vaut d'être posée, puisque l'on peut constater que le compte-rendu est un moyen d'enjoliver, d'insister sur des situations et des rencontres ou encore d'évoquer des anecdotes. Ainsi donc, la délégation ottomane arrive à l'écluse ronde<sup>57</sup> remplie de monde avant de poser pied-à-terre où « le port et les quays estoient remplis de toute la milice du diocèse, et depuis le lieu de son débarquement jusques à celluy qui luy estoit destiné pour passer la nuit »<sup>58</sup>. Cependant, Mehmed insiste peu sur l'entrée ou le logement, hormis les aspects protocolaires que l'on retrouve toujours. Il écrit :

---

<sup>55</sup> AMAE, La Courneuve, 133CP 61-62, f°224 (recto), *M. de la Baune à Toulouse le 2<sup>ème</sup> février 1721*.

<sup>56</sup> AMAE, La Courneuve, MNESYS 134CP/11, f°281 (verso), « Relation de ce qui s'est passé à la réception de l'ambassadeur du Grand Seigneur et du traitement qui lui a été fait depuis le seizième décembre mil sept cent vingt qu'il est arrivé au port de Cette en Languedoc, jusqu'à son départ en Guyenne ».

<sup>57</sup> Cette écluse, composée de trois portes, est unique en son genre par sa forme circulaire. Les bateaux peuvent aller à l'est vers Sète, à l'ouest en continuant d'emprunter la voie vers Béziers ou bien rejoindre le port d'Agde via le canalet. Ce dernier est un moyen de d'accoster au quai de la ville, car il était possible de rejoindre la ville plus en amont via une autre écluse. Le canalet a été élaboré pour servir de déviation et éviter que la navigation ne soit freinée sur l'Hérault. Lors de fortes chaleurs, le fleuve pouvait perdre en débit et son fond diminuer, rendant la circulation impraticable.

<sup>58</sup> AMAE, La Courneuve, 133CP 61-62, f°224 (recto), *M. de la Baune à Toulouse le 2<sup>ème</sup> février 1721*.

## Pérégrinations et tourisme diplomatique

« J'arrivai sur le soir à la ville d'Agde où je passai par une écluse. Au sortir de ma barque, je me rendis au logis qu'on m'avait préparé dans la ville. Les grands du pays et les consuls<sup>59</sup> ne manquèrent pas de me visiter et de m'apporter de petits présents »<sup>60</sup>.

Les sources agathoises attestent qu'une multitude de micros-tâches ont été effectués pour tout disposer avant sa venue. Cependant, nous n'avons pas de traces dans les registres de délibérations annonçant l'arrivée prochaine de l'ambassade. Néanmoins les nombreuses dépenses recensées par le trésorier nous permettent de voir quelles dispositions sont prises par l'administration. Premièrement, on constate le recensement de dépenses pour préparer le logement. Il est prévu que l'ambassadeur aille passer sa nuitée au « Logis du Cygne »<sup>61</sup> qui appartiendrait à une certaine dame Tredos. Une pièce à l'appui des comptes indique que l'on a payé « au sieur Loret, tapissier de Béziers, la somme de quatorze livres qui luy étoient dues pour avoir travaillé pendant quatre jours à meubler et démeubler la maison de madame de Tredos où logea l'ambassadeur de la Porte »<sup>62</sup>. Par ailleurs, nous savons que le logement est meublé par l'évêché de la cathédrale Saint-Étienne qui fournit « une paliasse, des chesses gâtées et un lict » le tout pour la somme de 15 livres qui sera remboursée par la communauté<sup>63</sup>. De la Baune indique que Mehemed « se trouva fort bien et fort commodément logé, toute sa suite et tous les françois y furent aussi »<sup>64</sup>. En revanche, on ne sait pas si les étrangers anglais et hollandais étaient cependant inclus dans le programme des consuls, ni où ces derniers passèrent

---

<sup>59</sup> Il s'agit de Guillaume Malaval, Charles Pelleir (notaire), Henri Delmas et Isaac Orginier pour l'année 1721.

<sup>60</sup> Veinstein, Gilles. *Le paradis des infidèles*, Paris, La Découverte, 2004, p. 76.

<sup>61</sup> C'est ce qu'affirme Gilles Veinstein. D'une part, nous avons pu constater que l'inventaire des archives agathoises évoquait une affaire judiciaire qui impliquait « la tenancière du Logis du Cygne ». D'autre part, l'absence de cette auberge dans le compoix peut s'expliquer par son appartenance aux bâtiments du chapitre d'Agde et donc confirmer son exonération fiscale.

Par ailleurs, le nom du logis aurait été remplacé par celle de « l'auberge du Cheval Blanc ». Une voie attenante à la cathédrale Saint-Etienne, porte encore aujourd'hui le nom de rue de « l'auberge du cheval blanc ». On peut donc supposer que c'est dans une auberge proche de l'hôtel de ville que Mehmed est logé.

Cf. le plan d'Agde en annexe.

<sup>62</sup> Archives Municipales d'Agde (AMA), CC 503, pièces à l'appui des comptes du trésorier, 1721, 29 décembre 1721.

<sup>63</sup> AMA, CC 498, *Pièces à l'appui des comptes du trésorier*, 1721, n°12 « Est deu à monsieur Saint-Étienne pour la communauté d'Agde pour le temps du passage de monsieur l'ambassadeur de la porte fourny par l'ordre de messieurs les consuls d'Agde pour une paliasse... ».

<sup>64</sup> AMAE, La Courneuve, 133CP 61-62, f°224 (recto), *M. de la Baune à Toulouse le 2<sup>ème</sup> février 1721*.

la nuit. On peut supposer que le terme « françois », en tant que terme générique, inclut les autres individus qui se sont rajoutés.

Maintenant, voyons le déroulement de l'entrée au travers d'un autre type de sources, celles en rapport avec la réception de Mehmed. Comme à l'accoutumée, des coups de canon sont tirés dès l'arrivée de l'ambassade, comme l'indique un document relatif au « rôle de la poudre que le sieur Arnaud à fourny pour la communauté »<sup>65</sup>. L'ambassade débarque sur le quai à quelques mètres de la cathédrale Saint-Étienne et du chapitre d'Agde, où les consuls viennent le saluer et lui offrir les présents. Plus modestes que les précédents, ils consistent en de simples biscuits au sucre offerts dans une corbeille<sup>66</sup>. Néanmoins, l'administration n'a pas lésiné sur l'emploi de feux d'artifice, toujours appréciés des ottomans. A cette occasion, nous découvrons qu'une cinquantaine de « boîtes » ont été tirées pour le plus grand plaisir de l'ambassadeur, sans doute<sup>67</sup>. Comparativement, la réception de l'évêque d'Agde à son retour des Etats du Languedoc, en mars 1721, fait pâle figure avec ses dix-huit boîtes. Lors de son rapide séjour, il semble que le diplomate n'ait pas été l'objet d'une si grande curiosité de la part des Agathois. Roquelaure indique seulement qu'une « jeune demoiselle de dix ans, vint lui faire la révérence, d'un air assez familier et le baisa, elle lui parut fort jolie, il lui trouva beaucoup d'esprit et la fit souper avec luy. Le drogman ne fut occupé pendant le repas qu'à interpreter à l'ambassadeur, tout ce que cette jeune Dem(le) lui disoit »<sup>68</sup>. Enfin, on apprend que Mehmed voyage aussi avec plusieurs chiens, en l'occurrence les fameux lévriers. La note indique une dépense pour « une lignette [corde] pour les chiens de l'ambassadeur »<sup>69</sup>. En dernier lieu, nous avons constaté que d'autres dépenses sont faites pour la réparation du logement de l'ambassadeur après son départ. Elles consistent en de sommaires frais de rénovation, nécessitant l'emploi de plâtre et de chaux,

---

<sup>65</sup> AMA, CC 498, *Pièces à l'appui des comptes du trésorier*, 1721, n°23, « 21 livres et demie [de] poudre à canon pour le passage de l'ambassadeur : 12 livres et 18 sols ».

<sup>66</sup> *Idem*, n°1, « huit douzaines [de] bisquits au sucre pour l'ambassadeur Turc ».

<sup>67</sup> *Idem*, n°4, « Compte des frais et paines que jay fait pour cinquante [*sic*] boîtes que jay tiré par ordre de messieurs les consuls à la rivée [*sic*] de l'ambassadeur, peine ou frais qu'on m'a promis : 23 livres ».

<sup>68</sup> AMAE, La Courneuve, MNESYS 134CP/11, f°282 (recto), « Relation de ce qui s'est passé à la réception de l'ambassadeur du Grand Seigneur et du traitement qui lui a été fait depuis le seizième décembre mil sept cent vingt qu'il est arrivé au port de Cette en Languedoc, jusqu'à son départ en Guyenne ».

<sup>69</sup> AMA, CC 498, *Pièces à l'appui des comptes du trésorier*, 1721.

Cependant, cette hypothèse reste fragile, puisque cette dépense est datée du 8 octobre 1720, et les premières informations relatives à l'ambassade n'arrivent que vers la fin du mois. À moins qu'un autre ambassadeur soit passé dans les parages ou que la date soit inexacte.

employés pour « reuilié et ablanchi la petite cousine [cuisine ?] et le bas du passage »<sup>70</sup>. A la fin de son séjour, Mehmed embarque en direction de Béziers, cette fois à bord d'un bateau de postes fourni par une certaine Mme de Riqueti [Riquet]. La délégation est conduite en personne par M. Rousset, directeur du canal.

Les traces du passage des Ottomans restent très marginales à la suite de leur départ. Lors du conseil de ville du 23 mars 1721, les consuls agathois doivent nommer des députés pour vérifier les comptes. Ils indiquent notamment « ceux fayas pour les boüetes qui ont esté tirées au passage de l'ambassadeur turc et de Monseigneur l'évêque d'Agde à son retour des Estats »<sup>71</sup>. Hormis cette référence, aucune mention ne ressort lorsque l'on consulte les délibérations antérieures à cette date. Comme bien souvent, l'évènement diplomatique ne ressort qu'au travers des préoccupations constantes de la ville en matière de finances, mais aussi de contagion. Le conseil évoque à ce titre qu'il serait nécessaire de nommer un député pour retirer l'argent que la communauté d'Agde « a fourny pour les frais des gardes du greau et du môle de cette ville à l'occasion de la contagion de Marseille »<sup>72</sup>.

### ***E) Béziers, une étape avortée***

Cette étape constitue un tournant dans le traitement de l'information. Nous observons un émiettement des données, dès la fin du séjour effectué à Agde. Premier constat : ni la relation du drogman Lenoir ni le *sefâretnâme* de Mehmed ne s'attardent sur les haltes effectuées dans l'Aude. Nous verrons que les étapes suivantes seront aussi omises, peut-être à cause de l'absence de rencontres particulières, de l'heure d'arrivée tardive ou de la rapidité de la halte. Quoiqu'il en soit, elles suscitent peu l'intérêt de Mehmed. L'interprète ne recommence à détailler le voyage de l'ambassade qu'à partir de la halte toulousaine, où il raconte les nombreuses rencontres et personnalités auxquelles est confronté l'ambassadeur. Même chose pour Mehmed, sa production écrite varie, cela évoque une curiosité relative selon la ville. Le poids économique, les activités commerciales, ou le rôle administratif sont autant de facteurs

---

<sup>70</sup> *Idem*, n°8, Compte pour la comeunauté à la maison de madame Tredos par ordre de messieurs les consuls pour l'ambassadeur, 28 janvier 1721.

<sup>71</sup> AMA, BB 22, *Délibérations consulaires*, 1721, f°132 (recto).

<sup>72</sup> *Idem*, f°131 (verso), délibérations du 23 mars 1721.

qui mobilisent l'attention de l'ambassadeur. Mais revenons à Béziers<sup>73</sup> ; la version du sieur de la Baune diverge sur certains points de celle du gouverneur. En les recoupant et en y intégrant les informations fournies par les archives biterroises, nous verrons que nous accédons à d'autres indices. Voyons d'abord ce que dit Roquelaure :

« Il ne pût arriver à Béziers qu'à onze heures du soir, ce qui lui fit prendre le party de ne point mettre pied à terre, et de coucher dans sa barque aussi bien que toute sa suite, au grand regret des habitants de Béziers, qui avoient fait des préparatifs pour le recevoir, une partie des plus distingués, ayant formé des compagnies de cavalerie fort leste, et les autres habitants ayant aussi pris les armes »<sup>74</sup>.

Le gouverneur prend toujours soin d'indiquer l'heure d'arrivée et met en avant l'apprêt de la ville-hôte, c'est-à-dire sa disposition à accueillir selon les modalités ordonnées par la cour : mettre en place une haie d'honneur de soldats ou de la milice bourgeoise, rendre les honneurs escomptés et faire un ou plusieurs présents. Jusque-là rien de nouveau. Voyons maintenant ce qu'en dit le gentilhomme de la Baune dans sa relation :

« La traversé n'estoit pas longue sans le vent qui fut contraire et qui l'a toujours esté [...] Le lieu de son débarquement en-deçà des écluses de Fonceraigne<sup>75</sup> estoit fort loin de la ville où l'on avoit préparé son logement, il y avoit quelques voitures pour l'y conduire [...] il n'avoit point soupé et il falloit transporter son souper et rapporter ensuite tous les ustanciles qui y estoient nécessaires. Le tems [*sic*] et les chemins estoient fort mauvais, la journée du lendemain fort longue par la distance et par le nombre d'écluses qu'il falloit passer ; ces circonstances me forcèrent à luy proposer de rester dans sa barque où il se trouvoit et où il estoit effectivement aussi bien qu'en aucune chambre qu'on en eut pu luy donner à Béziers, et pour l'y engager plus facilement je luy fis dire que je resterois aussi dans la mienne, il s'y détermina, nous passâmes tous la nuit sur le canal »<sup>76</sup>.

Ce passage est intéressant, car il informe d'une part sur les conditions climatiques que la délégation doit braver. D'autre part, nous apprenons que le manque de temps ne permet pas à

---

<sup>73</sup> Pour l'année 1720, Béziers compte 2406 feux.

Motte, Claude (dir.). Paroisses et communes de France, dictionnaire d'histoire administrative et démographique (Hérault), CNRS, 1989, p. 130.

<sup>74</sup> AMAE, La Courneuve, MNESYS 134CP/11, f°282 (recto), « Relation de ce qui s'est passé à la réception de l'ambassadeur du Grand Seigneur et du traitement qui lui a été fait depuis le seizième décembre mil sept cent vingt qu'il est arrivé au port de Cette en Languedoc, jusqu'à son départ en Guyenne ».

<sup>75</sup> Il s'agit des neuf écluses de Fonsérannes situées à la sortie de Béziers.

<sup>76</sup> AMAE, La Courneuve, 133CP 61-62, f°224v-225r, *M. de la Baune à Toulouse le 2<sup>ème</sup> février 1721*.

l'ambassadeur de s'attarder pour débarquer, visiter ou rencontrer les habitants. La disposition du canal par rapport à la ville, située en hauteur, demande un allongement de la halte qui n'est pas possible pour le gentilhomme. Au niveau logistique, ce n'est donc pas le manque de voitures qui indispose de la Baune, mais plutôt la question pratique du « souper ». On en déduit donc que, malgré la présence d'un cuisinier attiré comme l'indique la liste des individus de la suite, le marmiton ne dispose pas des accessoires pour dîner. Sont-ils donc fournis à chaque étape en plus, ou inclus *de facto* dans le fait de loger l'ambassade ? La question matérielle permet d'hypothétiser que chaque étape requiert une organisation sur tous les plans. Autre point, au niveau de l'heure d'arrivée indiquée dans les deux relations : hormis l'inexactitude, cela prouve qu'un délitement de l'information s'émette quelquefois. Cela amène à nous poser la question suivante : qui transmet les informations au gouverneur pour élaborer son compte-rendu ? Y a-t-il un délégué pour récapituler les haltes, est-ce que de la Baune à ensuite transmis ses écrits au gouverneur une fois que la délégation est passée hors de sa juridiction ? Nous n'avons malheureusement pas de réponse toute faite, néanmoins la question vaut d'être posée.

Et de leur côté, que nous dévoilent les archives locales sur la halte manquée ? Nous ne possédons malheureusement que très peu d'informations trouvées dans les incontournables délibérations consulaires. Toutefois, ces dernières sont plus riches qu'il n'y paraît, puisqu'heureusement elles nous indiquent que les consuls doivent faire face à plusieurs plaintes. Nous avons vu que Mehmed a opté pour coucher dans sa barque, sur les conseils de la Baune, au grand dam des Biterrois qui se sont engagés matériellement. Dans un premier temps, le conseil tenu le 31 janvier 1721 évoque une demande de rétribution pour des présents qui avaient été préparés sur ordre des consuls. On apprend que cette tâche incombait « au sieur Scille liquoriste, [qui avait préparé] un présent pour ledit ambassadeur du prix de trente livres en confiture, gatau. Lequel présent ne feut pas donné à cause qu'il n'entra pas dans la ville »<sup>77</sup>. L'autre demande de remboursement à trait au à la propriétaire du logis où devait coucher Mehmed. A ce propos, le conseil du 20 avril 1721 écrit qu'une certaine

« Veuve de blanc, hôtesse de la Croix blanche demande une indemnité, à raison de la perte qu'elle fit le jour de l'arrivée de l'ambassadeur de la porte, qui estoit dans un temps de ? à cause que la

---

<sup>77</sup> Archives Municipales de Béziers (AMB), BB 19, Administration communale, Délibérations consulaires, 11 octobre 1717-15 avril 1721, *Délibération du 31 janvier 1721*.

On apprend aussi que ce liquoriste demande une indemnité pour trois biscuits ainsi que des oranges de Portugal qu'il n'a pas pu vendre.

maison avoisé estée marquée pour le logement dudit sieur ambassadeur et des provisions qu'elle avoit faittes pour luy sur les ordres que la communauté luy en avoit donné. En conséq[ue]nce de ceux qu'elle avoit receue de Monseigneur le duc de Roquelaure »<sup>78</sup>.

De cette manière nous pouvons confirmer que l'ambassadeur était bien attendu et que l'administration avait tout prévu à cet effet. Concernant cet hôtel, nous apprenons que « l'hôtellerie de la Croix-Blanche, qui n'existe plus depuis une vingtaine d'années, était, sans contredit, la plus ancienne de Béziers. Située sur le passage du chemin de Montpellier à Narbonne, elle servait de gîte à tous les personnages de distinction qui passaient à Béziers »<sup>79</sup>. Il n'est donc pas étonnant que ce logement soit réservé pour Mehmed, étant donné le prestige de cette demeure. Concernant la veuve, qu'advient-il de sa demande ? On retrouve sa trace dans une autre délibération du mois de mai : il est alors prévu que « les députés ayent réglé la demende de ladite veuve à la somme de cinquante livres pour le payement de laquelle lui sera expédié »<sup>80</sup>. Le conflit est donc résolu en ce qui concerne les personnes créancières. Malgré l'absence ou le manque d'informations sur cette halte, nous avons pu percevoir les multiples apports des archives qui abordent la thématique matérielle sous divers angles. Roquelaure ajoute que les difficultés de la navigation et la perte du temps pour traverser les écluses de Béziers ont contraint une fois de plus la délégation à retarder son départ.

### ***F) Le Somail et Trèbes : deux hameaux oubliés ?***

Pour cette section, le choix de réunir ces deux étapes tient à deux logiques : l'une est la faiblesse des sources en notre possession pour exploiter au mieux ces épisodes<sup>81</sup>. L'autre relève

---

<sup>78</sup> AMB, BB 20, Administration communale, Délibérations consulaires, 20 avril 1721-14 décembre 1732, *Délibérations du 20 avril 1721*.

<sup>79</sup> Bulletin de la société archéologique scientifique et littéraire de Béziers, Tome VII, 1873, p. 76.

Consultable à l'adresse suivante : <http://urlz.fr/6MtC>

<sup>80</sup> AMB, BB 20, Administration communale, Délibérations consulaires, 20 avril 1721-14 décembre 1732, *Délibérations du 1<sup>er</sup> mai 1721*.

<sup>81</sup> Nous ne n'avons trouvé aucune source, aux départementales de l'Aude, traitant du passage de l'ambassade au Somail. Nous possédons seulement deux références concernant la rémunération des soldats à Trèbes : « Monseigneur l'intendant m'a ordonné, messieurs, de vous escrire pour vous donner avis que la compagnie de grenadiers du second bataillon du régiment royal des vaisseaux, escortant l'ambassadeur du grand seigneur, arrivera à Trèbes le 29 de ce mois à laquelle vous ferés fournir l'étape suivant les règlements du roy. De laquelle

d'une volonté d'analyser au mieux ces deux situations qui se recoupent essentiellement par le fait qu'elles soient oblitérées. En effet, ces deux bourgades n'ont pas eu lieu d'attirer l'ambassadeur dans son journal. Peut-être est-ce dû à la démographie ?<sup>82</sup>. A nouveau, seuls Roquelaura et de la Baune donnent quelques éléments significatifs, permettant de saisir au mieux le déroulement de ces haltes rapides.

Concernant le Somail, petit hameau de l'Aude, le gouverneur indique : « il n'arriva que le soir à onze heures (...) où il n'y a pour toute habitation que deux cabarets qui furent occupés par l'ambassadeur et sa suite, les curieux qui y étoient venus de Narbonne et d'autres lieux du voisinage, ayant couché au bivoüac, aussi bien que la garde »<sup>83</sup>. Fait intéressant, on note une mobilité inattendue d'individus prêts à faire du chemin pour voir ce spectacle. De son côté, la Baune écrit que la présence des cabarets se justifie par l'absence d'autres ports-étapes jusqu'à celui de Castelnaudary. En outre, pour la commodité de Mehmed, le gentilhomme prend l'initiative de décharger les barques au Somail et à Trèbes : « j'y fis donner des chambres au fils de l'ambassadeur et à plusieurs de ceux qui l'accompagnoient, afin que ce ministre fût plus à son aise dans sa barque où il a toujours souhaité de rester »<sup>84</sup>. De cette manière, de la Baune

---

étape je vous rembourceray comme étapier général de la province » Margouet, directeur général des étapes de la province.

Cf. ADA, 4E 397 1L3 (Trèbes), *A Montpellier ce 19 janvier 1721*.

« J'ay l'honneur de vous donner avis, messieurs, que M. l'intendant à pourveu et fait payer en argent, l'étape de la compagnie des grenadiers de Royal vaisseaux, qui doit escorter l'ambassadeur du grand seigneur. Ainsi, ce sera à 'officier d'achater de gré à gré, de même qu'à sa compagnie, ce qu'ils voudront manger, non seulement à Trèbes, mais dans tous les endroits de la province. Attandu que je leur ai payé l'étape en argent comptant, j'ay crû devoir vous en donner avis et vous assurer que j'ay l'honneur d'être très parfaitement messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur ». Margouet, directeur général des étapes de la province.

Cf. ADA, 4E 397 1L3 (Trèbes), *A Montpellier ce 22 janvier 1721*.

<sup>82</sup> Mollat, Michel et Bardet, Jean-Pierre (sous la dir.) *Paroisses et communes de France, dictionnaire d'histoire administrative et démographique (Aude)*, Paris, CNRS, 1979.

Le Somail est rattaché à la bourgade de Saint-Nazaire-D'Aude. L'estimation démographique de cette dernière pour l'année 1709 est estimée à 100 feux, Cf. p. 466. Concernant Trèbes, sa situation démographique pour 1709 est estimée à 190 feux. Cf. p. 506.

<sup>83</sup> AMAE, La Courneuve, MNESYS 134CP/11, f°282 (verso), « Relation de ce qui s'est passé à la réception de l'ambassadeur du Grand Seigneur et du traitement qui lui a été fait depuis le seizième décembre mil sept cent vingt qu'il est arrivé au port de Cette en Languedoc, jusqu'à son départ en Guyenne ».

<sup>84</sup> AMAE, La Courneuve, 133CP 61-62, f°225 (recto), *M. de la Baune à Toulouse le 2<sup>ème</sup> février 1721*.

Roquelaura indique seulement qu'il « coucha dans sa barque, aussi bien que sa suite ».

parvient à satisfaire et à compenser la fatigue accumulée du voyage à Mehmed. Ce dernier ne trouve rien à redire, puisqu'il évite les inconvénients liés au fait de débarquer et de rembarquer. De la Baune note à ce propos que cela a grandement facilité le départ (à cinq heures du matin), sans déranger Mehmed « encore dans son lit plus de trois heures après le départ »<sup>85</sup>. La délégation continue son périple et passe les écluses situées à plusieurs lieux de Carcassonne. Mehmed est confronté de nouveau à l'insatiable curiosité des habitants, en l'occurrence celle de dames de la ville et des « Mississipiens ». Ces derniers sont de riches familles de négociants qui appartiennent à la finance et ont su tirer profit du système Law en jouant avec les actions et en usant d'agiotages. L'historien Guy Chaussinand-Nogaret rajoute : « nombre d'entre eux ne furent pas seulement des spéculateurs [...], mais comptèrent parmi les grands collaborateurs de Law, soit en qualité de directeurs de la Compagnie des Indes, soit comme commis de la Banque générale »<sup>86</sup>. Ceci explique la présence de ces fameux Mississipiens, venus spécialement auprès de Mehmed lors de son passage. De plus, il est fort probable que ce soit des personnes de la famille Castanier, celle-ci prospérant à Carcassonne. Comme à son habitude, l'ambassadeur les reçoit avec courtoisie, échange quelques mots et continue son trajet. On constate que son passage se rapproche en tous points d'un spectacle ambulatoire où les échanges continuent sans problèmes, bien au contraire.

### ***G) Castelnaudary, une mise en spectacle***

Castelnaudary<sup>87</sup> possède un port fluvial conséquent (appelé Petit Bassin) permettant aux nombreuses barques de postes, venant aussi bien de Toulouse que de Sète, d'effectuer une halte. Les nombreux voyageurs peuvent également passer la nuit sur la terre ferme. Économiquement, le commerce des grains et des personnes provoque un accroissement économique. Un receveur du canal fait ce constat en 1730 : « Autrefois Castelnaudary était peu de choses. Elle a reçu son commerce et son agrandissement du canal qui passe près de ses murs »<sup>88</sup>. A l'image des

---

<sup>85</sup> AMAE, La Courneuve, 133CP 61-62, f°225 (verso), *M. de la Baune à Toulouse le 2<sup>ème</sup> février 1721*.

<sup>86</sup> Chaussinand-Nogaret, Guy. *Les financiers de Languedoc au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, S.E.V.P.E.N, 1970, p. 128.

<sup>87</sup> Mollat, Michel et Bardet, Jean-Pierre (sous la dir.) *Paroisses et communes de France, dictionnaire d'histoire administrative et démographique (Aude)*, Paris, CNRS, 1979, p. 153.

Ville d'une plus grande importance, cela se démontre par sa densité démographique plus importante. Pour l'année 1709 elle est de 1015 feux.

<sup>88</sup> Falcou, Francis (dir.). *Castelnaudary notre ville*, Carcassonne, Association Les Amis de Castelnaudary, 1994, p. 44.

précédentes haltes, celle-ci s'effectue à la nuit tombée aux alentours de deux ou trois heures du matin<sup>89</sup>. Comme au Somail et à Trèbes, Mehmed opte pour faire sa nuitée dans sa barque, jusqu'à huit heures du matin. Par la suite, il est prévu que l'ambassadeur et toute sa suite fassent leur entrée et aillent à leur logement, appelé le Lyon d'Or. Il s'y rend à bord d'un carrosse fourni par le marquis de Pordeac. Là aussi, le protocole est scrupuleusement respecté. Lenoir n'évoque quasiment pas cette halte, à l'inverse de Roquelaure qui décrit l'entrée dans sa relation :

« Les habitants étoient tous sous les armes avec les drapeaux bordant la haye à droit et à gauche, depuis la barque jusques à la d[ite] maison. Les consuls vinrent lui apporter les présents de ville et lui faire leur compliment. Il témoigna qu'il étoit fort content du discours, qui étoit fort court, et le demanda par écrit, il grâcieusa fort les consuls, les fit asseoir et leur fit donner le caffè »<sup>90</sup>.

Un détail est intéressant, en l'occurrence le discours prononcé par les consuls. Cependant nous n'avons aucune trace consignée de cette harangue. Elle a souvent pour objet de complimenter en tout bien et tout honneur la qualité de l'envoyé. Il s'agit de magnifier le diplomate, de louer ses mérites et ses faits et plus encore la dignité qu'il représente : le sultan ottoman, Empereur des empereurs. Peut-être que cet exposé a plu justement parce qu'il remplit l'ensemble des conditions de l'acte performatif. En effet, c'est la seule et unique fois que Roquelaure relève qu'un discours ravit le diplomate. Pour preuve, il semble que Mehmed ait demandé à ce qu'il lui soit retranscrit mot pour mot. Peut-être est-ce une manière de le garder en souvenir, ou souhaite-t-il le conserver en tant que preuve de la bonne éducation des Français ? Une fois arrivé à son logis, l'Ottoman se met en scène, mais :

« S'ennuyant de ne pas voir les Dames, il pria l'officier de garde et son premier interprète d'aller proposer à celles qui étoient à une fenêtre vis-à-vis de luy de venir prendre le caffè. Elles y vinrent un moment après, et furent très bien recüies, cela mit les autres Dames de la ville en goût de le venir voir, et sa chambre en fut toujours remplie, jusqu'à quatre heures du soir, à la réserve du temps de son disner, où il voulut être seul »<sup>91</sup>.

---

<sup>89</sup> Les versions divergent encore sur ce point entre de la Baune qui indique l'arrivée à trois heures du matin et Roquelaure à deux heures.

<sup>90</sup> AMAE, La Courneuve, MNESYS 134CP/11, f°283 (recto), « Relation de ce qui s'est passé à la réception de l'ambassadeur du Grand Seigneur et du traitement qui lui a été fait depuis le seizième décembre mil sept cent vingt qu'il est arrivé au port de Cette en Languedoc, jusqu'à son départ en Guyenne ».

<sup>91</sup> *Idem*, f°283 recto-verso.

Selon le gouverneur, il apparaît que l'ambassadeur, une fois installé à son logis désire interagir avec les habitants. Cela signifie-t-il que les locaux se désintéressent totalement de l'envoyé une fois qu'il est installé au Lyon d'Or ? Que l'entrée est terminée ? Celle-ci constitue un espace-temps défini et permet l'exaltation de l'identité collective et urbaine. C'est donc un moyen de mobiliser l'enthousiasme populaire lors de l'entrée du cortège. On remarque que, contrairement aux autres haltes où Mehmed est subitement un objet de curiosité des hommes et femmes, ce n'est pas le cas à Castelnaudary. Quoiqu'il en soit, insatisfait, l'ambassadeur va jusqu'à demander à l'interprète, sans doute le sieur Yon<sup>92</sup>, d'aller quémander la compagnie des habitants, mais par n'importe lesquelles puisqu'il s'agit de recevoir les dames de la ville.

De leur côté, à l'occasion d'une séance de délibérations, les consuls chauriens effectuent « la lecture des ordres du roi donnés à Paris le 20<sup>ème</sup> octobre 1720, concernant les honneurs dus au caractère de l'ambassadeur de la Porte et le logement qui doit lui être fourni et à ceux de sa suite »<sup>93</sup>. Malencontreusement, nous ne possédons pas de pièces à l'appui des comptes qui auraient pu nous renseigner sur les présents ou la préparation du logis. Nous n'avons accès qu'à une partie de la mise en scène par les comptes-rendus, confirmant que les autorités ont bien pris en compte les ordres. Ainsi, le conseil déclare à ce sujet : « approuvant pareillement la despence qu'il conviendra faire pour la réception de l'ambassadeur du Grand Seigneur et pour l'exécution des ordres du Roi qui leur ont été envoyés par Monseigneur le duc de Roquelaure et Monseigneur l'intendant »<sup>94</sup>.

### ***H) Toulouse, moult foules et personnalités***

Dans cette section déjà étudiée, nous allons compléter l'épisode toulousain avec les récentes informations que nous avons découvertes. En effet, lors de son séjour de quatre jours, nous avons émis l'hypothèse que Mehmed était resté cloîtré dans son logis, l'Hôtel de Pierre, en attendant le transfert de ses affaires sur des navires affrétés pour la Garonne. Ce dernier avait eu droit, comme à son habitude, à la visite des dames de la ville, chose qu'il prend soin de

---

<sup>92</sup> Choisit pour ses compétences de premier interprète du roi, rappelons que l'interprète est rajouté à la délégation sur demande de Roquelaure à Sète.

<sup>93</sup> Archives Départementales de l'Aude (ADH), EDT 4E76 BB 16 (Castelnaudary), Délibérations consulaires, *Au sujet des honneurs dus au caractère de l'ambassadeur de la Porte*, Délibérations du 18 janvier 1721.

<sup>94</sup> *Ibidem*.

relever, cependant rien de plus n'avait attiré notre attention. Pour autant, à notre grande surprise, la découverte de la relation du sieur de la Baune, et surtout celle du drogman Lenoir, dévoile bon nombre d'informations inattendues à ce sujet. Voyons d'abord ce que raconte le gentilhomme du roi concernant l'étape toulousaine :

« Il y a esté fort bien receu et fort bien logé ; l'affluence de ceux que la curiosité a conduit chez luy a esté prodigieuse et n'a pas pu estre écartée facilement, d'autant moins que comme il n'entre point de troupes dant [*sic*] Toulouse, il n'a eu qu'une garde bourgeoise peu capable de fermeté, et qui connoissant tous ceux de la ville en craignant de les désobliger a eu plus de complaisance qu'il n'eut esté à désirer. L'ambassadeur a esté importuné du peuple qui a obsédé [*sic*] sa maison, il ne l'a témoigné cependant qu'avec sa politesse ord[on]né qui est au-dessus, Monseigneur, de ce que je puis avoir l'honneur de vous exprimer »<sup>95</sup>.

À travers cet extrait, une conclusion ressort, celui de la popularisation et d'une réputation qui ne se dément pas. L'inefficacité de la garde bourgeoise face au flot de Toulousains constitue une preuve indéniable. De son côté, le rôle du régiment de grenadiers des Vaisseaux s'arrête là, ce dernier rentre en direction de Montpellier. Le statut particulier de la ville la dispense de loger en son sein les soldats si ce n'est aux faubourgs. On retient donc une autre vision insistant plus sur l'aspect quantitatif, voir la multitude des visiteurs comme le rappellent les termes « affluence » ou « obsédé », traduisant la présence d'une assemblée très nombreuse. Cependant, ce constat est plus timoré dans les propos du gouverneur. Maintenant, que dit de plus l'interprète Lenoir ? Il rajoute que :

« Lorsque nous fûmes à Toulouse, on mit à la maison qu'on luy destina la garde bourgeoise, le privilège de la ville estant que les troupes réglées ne peuvent pas y séjourner ny y coucher, cette garde de la ville ne pouvoit pas contenir le peuple, et les plus qualifiés avaiant beaucoup de peine à se faire jour à travers de cette populace. Nous y trouvâmes M. le Ch[evalier] d'Osson, frère de monsieur le marquis de Bonnac ambassadeur acompli [attitré] et M. de la Fitte, son cousin, Mehmed effendi les reçue avec des démonstrations d'amitié si grandes qu'ils furent ensuite accablés par leurs amis [...] Il donna à souper à Madame la princesse d'Auvergne, Mme de Riqueti et plus[ieurs] autres dames furent de la partie »<sup>96</sup>.

---

<sup>95</sup> AMAE, La Courneuve, 133CP 61-62, f°226 (recto), *M. de la Baune à Toulouse le 2<sup>ème</sup> février 1721*.

<sup>96</sup> AN, K 1342 n°44, f°17, Ambassade turque en France projet de relation de l'ambassade de Mehemet Effendi par le sieur Lenoir.

Lenoir confirme bien qu'une multitude de curieux est venue admirer l'ambassadeur, en notant aussi l'inefficacité des gardes bourgeoises. On saisit mieux l'importance d'une escorte de grenadiers dans ces situations. Toutefois, on note la présence inattendue du Chevalier d'Osson, frère du diplomate Bonnac, ambassadeur à Constantinople, ainsi que celle de son cousin de la Fitte. Or, curieusement, Mehmed n'évoque à aucun moment ces rencontres imprévues dans son rapport. Tout au plus raconte-t-il que « les grands de la ville et les consuls vinrent me voir à l'ordinaire, les gens de qualité et les gentilshommes y vinrent aussi »<sup>97</sup>. Faut-il en déduire que l'ambassadeur a pris soin de ne pas relever ces rencontres ? Y a-t-il un motif politique, une crainte derrière cette volonté de ne pas citer la présence du frère de Bonnac ? Cela peut paraître sans importance ou purement hypothétique, cependant il nous paraît primordial de souligner que le *sefâretnâme* est un compte-rendu officiel destiné à être lu par le grand-vizir et le sultan. Il serait donc logique que cette rencontre y figure<sup>98</sup>. Néanmoins, son absence indique donc qu'un tri est effectué en amont lors de la rédaction concernant les événements et les rencontres effectuées. Faut-il en déduire que le frère de Bonnac est oublié sciemment parce qu'il n'est pas digne de figurer dans la relation de l'ambassadeur ? Nous n'en avons pas la réponse, cependant, cet épisode souligne bien qu'un tri est effectué par Mehmed en fonction de ses attentes.

---

<sup>97</sup> Veinstein, Gilles. *Le paradis des infidèles*, Paris, La Découverte, 20014, p. 77.

<sup>98</sup> A l'image des observations écrites concernant le duc de Berwick. Mehmed semble attiré par les personnes d'une certaine dignité, d'un statut social particulier ou occupant une fonction importante. C'est une chose qui semble éblouir l'ambassadeur, notamment les faits d'armes du gouverneur de Guyenne, et qui mobilise son attention.

### *1) Quelques considérations sur les archives*

Au travers de l'éclectisme de ces haltes, on constate indéniablement une forte présence des correspondances. Ce constat s'est vérifié aussi bien aux archives départementales qu'aux municipales. En deuxième lieu ressortent les archives portant sur les dépenses faites pour la délégation. Cela comprend les frais pour les présents comme les diverses réparations qui ont été effectuées en vue de recevoir l'ambassade (apprêter ou réparer un logis par exemple). En revanche, les archives relevant de l'administration sont moins présentes, contrairement au cas toulousain. En effet, nous avons découvert la présence d'un mémoire, en guise de manuel pour servir à la réception de l'ambassadeur<sup>99</sup>. Après réflexion, ce document constitue une source exceptionnelle et rare tant par son contenu très détaillé que par la manière dont il se structure.

Le premier constat semble montrer que le sujet du passage d'une ambassade ottomane ressort par capillarité, dans la masse d'informations qui circulent. Il suffit de feuilleter quelques délibérations des communes lors du passage de la délégation, à la période donnée (soit janvier-février 1721) pour s'apercevoir que les mentions faites de celle-ci sont en grande partie liées à des aspects économiques et pratiques. Le cas de Frontignan constitue en soi un épisode à part puisque c'est dans cette bourgade que la rencontre officielle est faite entre le gentilhomme du roi, censé reconnaître la titulature de l'ambassadeur, et Mehmed Efendi. Ainsi, pour résumer, si l'on parle de l'ambassade, c'est uniquement par la thématique de gestion des comptes et finances en lien à la gestion de la communauté.

Le deuxième constat, qui paraît à notre avis un des plus importants, touche au contexte de peste qui sévit à ce moment-là. La diffusion de l'annonce du fléau provoque la mise en place d'un cordon sanitaire le long des côtes, en Provence ainsi qu'en Languedoc. On n'insistera que trop sur ce dernier point, car il constitue (peut-être) l'une des explications les plus pertinentes pour justifier la quasi-absence de commentaires sur l'ambassade. En effet, cette carence permet de conjecturer deux explications : l'une tient à la discrétion d'informations sur la délégation. Les conseils de délibérations sont riches de données à exploiter et permettent de se renseigner sur la situation économique et sociale de la ville et hiérarchisent les priorités. Par exemple, certaines délibérations des villes proches des zones infectées comme Agde ou Béziers mettent

---

<sup>99</sup> Archives Municipales de Toulouse (AMT), AA 84/42, Cérémonies et entrées, *Manière de recevoir monsieur l'ambassadeur*.

l'accent sur la peste et préconisent des mesures efficaces pour éviter la contagion (comme surveiller les entrées, mettre en quarantaines les produits suspects...). On s'aperçoit donc que le séjour d'un ambassadeur ne monopolise que très peu les discussions dans les conseils de ville. De fait, seules les pièces à l'appui des comptes du trésorier constituent le fond le plus important parallèlement aux délibérations. L'autre explication tient peut-être au fait que le passage d'un diplomate oriental ne porte pas autant l'attention des contemporains. Il s'agit ici d'une forme de perception diachronique ; le fait de passages étrangers n'est sans doute pas un phénomène inconnu, ben au contraire. Les mobilités du XVIII<sup>e</sup> siècle sont autant de moyens de saisir la porosité des façades maritimes marchandes. Par conséquent, il se peut que des villes comme Sète, Agde ou Béziers soient accoutumées à des transferts, des passages éclairs de délégations étrangères et donc ne monopolise pas autant qu'on le voudrait les délibérations. Parallèlement, dans le cas toulousain, celui-ci énumère plusieurs fois le sujet de l'ambassadeur et la présence du mémoire permet de conclure que c'est un phénomène inhabituel pour les Toulousains. Cela témoigne donc que le sujet est plus évoqué lors des assemblées du conseil de la ville que dans d'autres localités à l'activité portuaire importante.

Enfin, rappelons que dès son arrivée à Toulon, la délégation est mise à l'écart d'emblée pour effectuer la première quarantaine. Après avoir achevé cette phase protocolaire, le périple de la délégation dans le Languedoc est jonché de nombreuses haltes dans des bourgades et villes dont l'importance démographique et administrative varie fortement, comme nous avons pu le constater. Cela permet de conjecturer une dernière chose : peut-on supposer une corrélation entre plusieurs de ces facteurs ? C'est-à-dire, en conjecturant dans un premier temps que la peste n'ait pas eu lieu ou qu'elle eut été moins importante, aurait-on une trace plus importante de la délégation dans les sources ? En somme, est-ce que l'épisode de contamination a oblitéré et relégué le passage de l'ambassade ottomane (donc orientale, donc exotique dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle) au second plan, allant jusqu'à la considérer comme un fait mineur ? La question n'est pas indigne d'intérêt, puisque la masse documentaire à laquelle nous avons été confrontés dans de grandes agglomérations (comme Toulouse et Montpellier) paraît montrer que le rapport grande ville/visibilité accrue semble pertinent<sup>100</sup>.

---

<sup>100</sup> Le dépouillement à venir des archives départementales et municipales bordelaises pourrait bien être le moyen de conclure cette hypothèse...

Par ailleurs, le diptyque bourgade-ville moyenne/invisibilité archivistique paraît aussi recevable, puisque l'on ne mentionne l'ambassade que lorsque la communauté doit pourvoir à des frais. La logique comptable devient aussi un outil pour suivre l'aventure diplomatique. A Sète, elles sont absentes, à Agde, nous n'avons pas trouvé de traces de l'ambassadeur dans les délibérations, si ce n'est une petite annotation en mars (Mehmed est passé fin janvier) relative aux feux d'artifice tirés pour la venue de l'ambassadeur. Par conséquent, les traces ne sont présentes en grande majorité que lorsqu'il est question de vérifier les dépenses. En l'occurrence, dans cette ville, les pièces à l'appui des comptes sont les plus nombreuses, proportionnellement à la durée du séjour et autres haltes. Par exemple, les fonds municipaux de Sète et Béziers possèdent quelques archives de délibérations, mais ne comportent que très peu de pièces de comptabilité relative à la délégation<sup>101</sup>. On voit donc une certaine fluctuation dans la présence de documents évoquant l'ambassade.

Qu'en est-il du côté du rapport démographie/visibilité de la délégation ? A-t-on plus d'archives relatives à l'ambassade en fonction d'une démographie plus importante ? Le succinct tableau ci-dessous va permettre de récapituler les haltes et la quantité de pièces documentaires que chaque communauté possède dans ses fonds.

---

<sup>101</sup> Il se peut que ces pièces aient été perdues ou détruites cependant Sète évoque seulement une dépense de chandelles destinées, qui plus est, à la garde postée devant le logis de l'ambassadeur. On ne possède aucune dépense qui concerne directement Mehmed ou sa suite. A Béziers, ces traces sont tout simplement absentes.

Tableau récapitulatif des haltes de l'ambassadeur Mehmed efendi

	Frontignan	Sète	Agde	Béziers	Le Somail	Trèbes	Castelnaudary
Durée du séjour	4 heures	1 jour	1 jour	Barque	Barque	Barque	1 jour
Nombre de feux	594 (Env. 2970 hbts)	160 (Env.800 hbts)	1065 (Env.5325 hbts)	2406 (Env.12030 hbts)	100 (Env.500 hbts)	190 (Env.950 hbts)	1015 (Env.5075 hbts)
Administration	O	X	X	X	X	X	X
Délibérations	O	O	O	O	X	O	O
Comptabilité	O	O	O	X	X	X	X

# CHAPITRE III

---

## UNE DÉLÉGATION PROBLÉMATIQUE

### ***III) Recensement et maintien de l'ambassade ottomane : un enjeu multifactoriel***

Cette nouvelle section a plusieurs objectifs et souhaite analyser les composantes d'une forme de mise en scène du pouvoir de la délégation ottomane. Véritable symbole, elle est indissociable de la diplomatie. Un diplomate sans suite signifierait alors une forme d'infirmité, en l'occurrence, celle d'un manque cruel de puissance et de prestige. Un ambassadeur sans suite serait la risée des autres souverains. Brièvement abordée lors de notre précédente étude<sup>1</sup>, la députation est mise à l'honneur dans cette partie afin de mieux saisir les multiples dynamiques et anicroches qui mouvementent le périple de Mehmed efendi. Comme l'affirme l'historienne Jocelyne Dakhlia : « l'accent est traditionnellement porté sur le principal personnage de ces délégations, soit l'envoyé lui-même ou l'ambassadeur. Plus récemment, des personnages de moindre rang, tels que les truchements, les interprètes, ont, avec raison, davantage attiré l'attention des historiens en tant que médiateurs culturels, traducteurs culturels »<sup>2</sup>. De fait, notre ambition est de nous attarder sur les individus qui composent la suite. Plusieurs grandes catégories généralisées ressortent et s'inscrivent dans un schéma pyramidal où l'ambassadeur occupe évidemment la première place qui lui revient de droit.

Premièrement, ce sont les personnes de rang intermédiaires et le plus souvent proches du diplomate, car ils sont sollicités pour des tâches précises et importantes. Là aussi une structure hiérarchisée apparaît au sein même de ces individus, que l'on peut définir sous forme de cercles concentriques de plus en plus rétrécis jusqu'à un centre, c'est-à-dire la figure de l'ambassadeur. Chacun essayant de jouer des coudes pour arriver à s'attirer les faveurs du diplomate. C'est le cas de l'interprète qui personnifie le truchement culturel et sert deux autorités, à la fois le roi de France et le sultan, une position très ambiguë. Nous verrons aussi que des enjeux de pouvoirs se manifestent et se frottent les uns aux autres selon les ambitions des individus. Secundo, de la suite reste la plupart des sans nom, toujours relégués au second plan voir bannis de la mémoire collective, du fait de leur rang social ou de la fonction qu'ils exercent dans la suite. Ce sont les soldats, domestiques et autres valets qui servent le diplomate tout au long de son

---

<sup>1</sup> Voir le chapitre de notre étude postérieure portant sur l'analyse symbolique de la délégation ottomane.

<sup>2</sup> Dakhlia, Jocelyne. *Musulmans en France et en Grande-Bretagne à l'époque moderne : exemplaires et invisible*, p. 273 in Dakhlia Jocelyne et Vincent Bernard (dirs), *Les musulmans dans l'histoire de l'Europe : une intégration invisible*, Paris, Albin Michel, 2011, Tome I.

## Une délégation problématique

voyage. Ils ne sont jamais cités individuellement et n'ont pas d'identité à proprement parler. Cependant, certains se feront remarquer comme nous allons le voir, allant jusqu'à susciter le courroux de l'ambassadeur. Un autre élément qui est ressorti lors de notre prospection aux archives concerne le cas des fuites de membres ottomans de la suite. Peu étudié jusqu'alors, ce phénomène qui marque toutes les ambassades ne saurait relever d'un simple fait anodin. Au contraire, nous verrons que cette circonstance révèle une forme de dissémination des musulmans prêts à quitter leur poste en se convertissant ou en disparaissant purement et simplement dans la nature. Pour quelles raisons ? Nous nous risquons à émettre quelques hypothèses. Ainsi donc, après cette succincte présentation, notre visée est d'étudier les problématiques liées à la gestion d'une délégation par le pouvoir royal. Par ailleurs, comment l'administration fait-elle pour recenser celle-ci et à quelles fins ? Est-ce dans le but de surveiller ou cela relève-t-il simplement d'une demande ergonomique du pouvoir ? Craint-on des impostures qui généreraient des dépenses en plus ? Ou bien t-on des mesures en plus puisqu'il s'agit de Turcs dont on craint des ennuis comme par le passé ? Essayons de voir de quelle manière les autorités entendent gérer l'ensemble de ces épreuves.

### ***A) Recenser pour éviter les impostures***

Etant donné que les principales préoccupations du pouvoir royal résident dans l'économie sans pour autant empiéter sur le faste, on prend des précautions particulières afin de prévenir des éléments extérieurs. Il n'est pas rare que des autochtones souhaitent s'immiscer dans la suite. Lors de la dernière députation perse de 1715, la cour apprenait avec stupeur « l'enlèvement » d'une dame de la cour, en l'occurrence la marquise d'Epinaï enceinte de l'envoyé perse. Les autorités redoutent la reproduction d'un tel incident, elles cherchent donc à recenser d'une part afin d'éviter les dissimulations. D'autre part cela sert à établir un budget équilibré en fonction des demandes en subsistance ou de la rétribution financière journalière traditionnellement accordée aux envoyés ottomans. Voyons comment l'administration provinciale du Languedoc tente d'appréhender cela. Le premier à fournir quelques données au sujet du nombre de la suite est l'intendant de la marine, le sieur Hocquart. Trois jours après, Hocquart écrit une lettre à l'archevêque Dubois pour lui annoncer l'arrivée de Mehmed à Toulon où celui-ci « est fort commodément avec tous les gens de sa suite au nombre de 90

personnes »<sup>3</sup>. D'où tient-il cette donnée ? Malheureusement ce n'est pas explicité dans les sources. On suppose que ces informations ont été fournies par le drogman Lenoir dès son arrivée. Ce dernier reçoit une missive de l'intendant afin de se concerter à la consigne. L'interprète lui remet « toutes les lettres que Son Excellence m'avoit remis pour la cour et pour ses amis »<sup>4</sup>. C'est sûrement lors de leur entrevue que les premières informations relatives à la suite sont parvenues aux oreilles des autorités. Si nous recoupons avec d'autres sources, nous constatons que le nombre d'individus varie selon les missives. L'intendant du Languedoc, de Bernage, évoque « 80 personnes à sa suite »<sup>5</sup> et même « 100 personnes tant maistres que domestiques au lieu de 60 que vous m'avisé annoncé »<sup>6</sup>. Comme nous le remarquons, les fluctuations des estimations permettent de noter l'imprécision des autorités quant à un nombre bien défini. Il semble que ce soit le drogman Lenoir qui se charge de déclarer la composition de la délégation. Nous possédons un document exceptionnel recensant avec précision les fonctions de chaque individu<sup>7</sup>. De cette façon, il est plus aisé de savoir à quel type de personnes les autorités sont confrontées, mais aussi de pouvoir répartir les individus en les catégorisant selon leur activité ou leur appartenance sociale. Cependant, la source comporte une autre section s'attachant exclusivement à détailler le nom et la fonction d'étrangers recueillis par l'ambassadeur à Toulon. Nous allons voir dans la seconde partie la manière dont ces derniers sont gérés et quel sort leur réservent les autorités locales à Maguelone.

### **a) Le cas des étrangers à Toulon : des invités peu communs**

Les quelques étrangers conviés à faire le reste de leur trajet sur les barques de l'ambassadeur ne sont pas de quelconques personnes ou habitants des lieux. A cet effet, la liste recensant la composition de la suite classe les étrangers avec leur titulature et leur origine. Si ces passagers bénéficient tant d'avantages, ils le doivent uniquement à leur raison de connaissance, car comme le stipule une source Mehmed souhaite faire « passer avec luy six

---

<sup>3</sup> Archives du Ministère des Affaires Etrangères (AMAE), La Courneuve, 133 CP 61-62, f°24 (recto), *Le sieur Hocquart, à Toulon le 25 novembre 1720.*

<sup>4</sup> Archives Nationales (AN), K 1342 n°44, f°10, Ambassade turque en France projet de relation de l'ambassade de Mehemet Effendi par le sieur Lenoir.

<sup>5</sup> AMAE, La Courneuve, 133CP 61-62, f°30 (recto), *de Bernage, A Montpellier le 2 décembre 1720.*

<sup>6</sup> *Idem*, f°33 (recto), *De Bernage*, non daté.

<sup>7</sup> Lors de nos recherches aux départementales de l'Hérault, nous avons constaté la présence de plusieurs sources relatives à la suite. Parmi elles figure la précieuse liste très détaillée décrivant les fonctions de chaque individu.

## Une délégation problématique

off[ici]ers anglois qu'il a demandé avec instance de laisser embarquer, de mesme que les sieurs Poullard, de Monthenault, Bigodet et autres consuls et vice-consuls, parce qu'il les a connu tous en Levant »<sup>8</sup>. On voit bien que la diplomatie est constitutive de lieux d'échanges et d'interconnaissance. L'exemple de leur rencontre fortuite prouve que les circulations des hommes du XVIII<sup>ème</sup> siècle permettent de créer des liens d'amitié et d'entraide entre fonctionnaires consulaires ou catégories d'agents diplomatiques. La liste indique : « Autre personnes qui sont à la suite de l'ambassadeur par ordre de la cour, ou que son Ex[cellent]ce a souhaité qui fussent avec quelle [sic] ». On sait donc que certains fonctionnaires sont bien connus du pouvoir à l'image des interprètes du roi, des consuls ou des vice-consuls.

Voyons maintenant le profil des voyageurs étrangers qui se sont rajoutés. En premiers se retrouve le sieur de Fiennes<sup>9</sup> ainsi que le sieur Yon<sup>10</sup>, tous deux « interprètes du Roy ». La deuxième catégorie est composée de consuls comme le sieur Poullard<sup>11</sup> « consul de Seyde avec de deux valets » puis du sieur de Monthenaut<sup>12</sup> « consul de Tripoly de Sirie avec sa femme et

---

<sup>8</sup> AMAE, La Courneuve, 133 CP 61-62, f°96 (recto), *Pour estre porté à Mgr le Duc d'Orléans*, le 4 décembre 1720.

<sup>9</sup> Fiennes, Jean-Baptiste Hélin de (1669-1744). Interprète du roi et professeur de langue, il commence sa carrière en tant que premier drogman du consulat d'Alexandrie en 1692 puis du Caire en 1695. Il obtient la chaire d'arabe au Collège de France puis est nommé secrétaire-interprète du roi. A partir de 1721, il est chargé d'inspecter l'enseignement du turc et de l'arabe à l'école des jeunes de langues. Sa connaissance du turc l'a amené à traduire la relation de *Dourry Efendy, ambassadeur de la porte othomane auprès du roi de Perse en 1720*.

Voir l'entrée de dictionnaire « Fiennes » de F. Hitzel dans *Dictionnaire des orientalistes de langue française*, Paris, IISMM - KARTHALA, 2012, p. 412.

<sup>10</sup> Yon, Jacques-Louis (?-1764). Jeune de langues chez les Capucins de Péra, il devient vice-consul du Caire en 1717 et à Alexandrette en 1731. Il finit sa carrière en tant que consul de Tripoly et de Syrie en 1736.

Mézin, Anne. *Les consuls de France au siècle des Lumières (1715-1792)*, Paris, Ministère des Affaires étrangères, 1997, p. 590.

Nous nous intéressons plus particulièrement à son cas dans la section consacrée au rôle des interprètes.

<sup>11</sup> On le trouve écrit sous la forme Poullard.

Poullard, Pierre (?-1722). Fils d'un avocat au parlement de Paris, il, secrétaire du comte de Ferriol alors ambassadeur de France à Constantinople, il devient vice-consul de Tétouan en 1702 puis de Tripoli de Syrie en 1703. Pour raison de santé, il acquiert le poste de consul de Seyde (Saïda) en 1711. Il meurt au Caire en 1722.

*Idem*, p. 504.

<sup>12</sup> Monthenault, Jean-Jacques de (vers 1677- vers 1741). Né à Paris, il est le fils de Jacques de Monthenault, alors officier de la monnaie à Paris. En 1713 il est nommé vice-consul à Tripoli de Syrie en 1713 puis consul en 1720.

## Une délégation problématique

un valet », ensuite du sieur Bigodet<sup>13</sup>, « consul d'Alicante [Espagne] avec son chancelier et un valet », puis le sieur de la Tour<sup>14</sup> « vice-consul de Naples de Romanie avec un valet » et enfin le sieur de Fougères<sup>15</sup> « vice-consul de Tunis ». En troisième sous-groupe est composé de personnalités inconnues et de ressortissants de royaumes étrangers. On retrouve deux commerçants comme le sieur Vitte négociant de la Martinique ou encore une dénommée Agnès négociant local, en activité à Carcassonne. Concernant les allogènes, on retrouve plusieurs « anglais » aisément repérables à leur toponymie à l'image de Edouard Barker, William Deacon, François Touley<sup>16</sup> ou James Termier. Enfin un « hollandais » fait aussi parti du cortège, un certain Michel Helderik<sup>17</sup>. Néanmoins la fonction de ces ressortissants anglais et hollandais n'est pas précisée. Faut-il en déduire que ces derniers sont aussi de simples commerçants bloqués pour les mêmes raisons à Toulon ? L'absence de dénomination précise permet-elle de conjecturer que les différences linguistiques ont empêché les autorités de communiquer avec eux ou bien est-ce lié au fait qu'ils n'en valaient pas la peine de par leur appartenance sociale ? Nous n'avons pas la réponse, cependant nous pouvons clairement affirmer que le recensement s'effectue selon une hiérarchisation des individus établie selon l'importance de la fonction occupée.

---

Par la suite il occupe le poste de consul à La Canée (île de Candie) en 1724 et enfin consul à Alep en 1730 où il termine sa carrière.

*Idem*, p. 450.

<sup>13</sup> Bigodet des Varennes, Pierre (1685-1757). Il est le fils de Jean Bigodet alors consul à Alicante depuis 1709. En 1717, son père se retire pour infirmité, c'est alors que Pierre lui succède en tant que consul à Alicante en novembre de la même année. Par ailleurs, il est chargé des affaires de la Marine et du Commerce de France à Madrid.

Mézin, Anne. *Les consuls de France au siècle des Lumières (1715-1792)*, Paris, Ministère des Affaires étrangères, 1997, p. 146.

<sup>14</sup> Auvellier La Tour de (?-1727). Vice-consul de Naples de Romanie.

*Idem*, p. 712

<sup>15</sup> Son nom ne figure pas dans le dictionnaire. La liste ne débute qu'à partir de l'année 1776 pour le vice-consul Jacques Devoize de Voiron.

<sup>16</sup> Celui-ci semble être un ressortissant du royaume de France étant donné la consonance de son nom.

<sup>17</sup> Une autre liste fait également mention d'un « ingénieur français qui estoit au service du prince Ragodski, avec un valet ». Il s'agit d'un certain Lebon, le dénommé Ragodsky étant vraisemblablement un prince de Transylvanie.

## b) Ecarter les étrangers, un tracas diplomatique

Nous avons pu constater que les autorités sont peu amènes quant au sort des étrangers, car elles considèrent que ces individus portent préjudice au roi par l'abus des provisions, les tracas pour fournir celles-ci et surtout par les dépenses supplémentaires. De ce fait, il est prévu de les expulser *manu militari*, afin qu'ils effectuent leur quarantaine à leur frais et cessent d'incommoder les agents. Cependant nous constatons au travers des sources relatives à ce sujet que ce n'est pas du goût de l'ambassadeur Ottoman. En effet, ce dernier fait explicitement savoir aux autorités que le procédé est indigne. Le drogman Lenoir rapporte dans sa relation ce que Mehmed déclare avec mécontentement à ce sujet. Ce passage est intéressant sur plusieurs points, car l'on retrouve les sempiternelles préoccupations d'épargne, signe que le contexte économique du royaume ne tient absolument pas à alimenter le crédit pour de quelconques étrangers inopportuns. En outre, il s'agit d'opérer avec subtilité pour ne pas fâcher l'ambassadeur sur ce sujet comme l'affirme l'intendant Bernage précisant que « les égards qu'on a pour eux par considération et pour ne pas fâcher cet ambassadeur »<sup>18</sup> mérite toutefois d'y remédier rapidement. Toutefois nous allons voir que Mehmed n'est pas de l'avis des autorités et compte bien faire usage de sa stature.

En premier lieu, retraçons la genèse du problème par les missives, et la manière dont il est traité par les autorités. Le gouverneur Roquelaure écrit en décembre 1720 « J'appris qu'il étoit encore venu avec luy treize françois ou anglois, qui l'avoient joint à Toulon, dans la vue de profiter de l'occasion de son passage pour être receus en Languedoc »<sup>19</sup>. Cependant, comment expliquer que l'ambassadeur ait souhaité les recevoir avec le plus intérêt ? Nous savons qu'il connaissait personnellement quelques individus parmi les étrangers accueillis à Toulon. Il s'agit d'interprètes et d'orientalistes comme les sieurs Yon ou Fiennes, de consuls et vice-consuls, tous en activité au Levant. Il est toutefois étonnant que cette rencontre fortuite, en pleine épidémie de peste, ait permis de pareilles « retrouvailles ». Déjà, le duc de Roquelaure faisait part de son inquiétude quant à la quarantaine de Maguelone, il écrit : « j'espère qu'il voudra bien se rendre à mes raizons, cependant s'il persiste à vouloir que ces passagers aillent avec luy à Maguelonne, je manderay à M. de Rives de ne s'y pas opposer »<sup>20</sup>. Quelques jours

---

<sup>18</sup> AMAE, La Courneuve, 133CP 61-62, f°74 (verso), *Bernage, A Montpellier le 20 décembre 1720.*

<sup>19</sup> *Idem*, 133CP 61-62, f° 57 (recto), Roquelaure, A Montpellier le 17 décembre 1720.

<sup>20</sup> AMAE, La Courneuve, 133CP 61-62, f°58 (recto), *Roquelaure, A Montpellier le 17 décembre 1720.*

## Une délégation problématique

après sa missive, le gouverneur réitère à ce sujet en affirmant que cette tâche incombe au gentilhomme, il suffit d'attendre :

« L'effet que produira la lettre que M. de la Baune écrit au s. Lenoir, premier interprete, touchant les passagers françois, anglois et hollandois avant d'envoyer des ordres précis pour faire sortir de Maguelonne, et renvoyer en quarantaine à la butte ronde, ceux de ces passagers que l'ambassadeur ne voudra pas absolument retenir auprès de luy »<sup>21</sup>.

Roquelaure assure ainsi qu'il ne peut aller à l'encontre de la décision de Mehmed, cependant le passage permet de déduire que certains étrangers sont mieux vus que certains. Il n'est pas difficile de voir qu'il s'agit des interprètes et des consuls. Le chaînon de la procédure protocolaire étant très délicat, la procédure passe au gentilhomme, premier intermédiaire auprès de la cour, la déléguant ensuite à l'interprète. Ainsi que l'écrit le regretté chercheur Gilles Veinstein, les drogmans étaient « nécessairement dotés d'une formation plus ou moins poussée dans les trois langues de l'Orient islamique, arabe, turc, persan, ils ont une activité essentiellement pratique de traducteurs et d'interprètes »<sup>22</sup>. Son rôle direct de truchement auprès de Mehmed lui incombe de convaincre le diplomate, il contribue à établir le dialogue avec l'Ottoman et sert de relais pour tous les agents nécessitant de quelques informations sur les désirs de la suite. Cependant, nous ne possédons pas de traces de cette discussion dans la relation de l'ambassadeur hormis les conclusions de leur entrevue. Par conséquent, après avoir tenté de persuader Mehmed des inconvénients liés aux étrangers, il écrit au gentilhomme de la Baune afin de l'informer du résultat. Peu encourageante, la conversation avec l'Ottoman semble avoir provoqué un sursaut d'indignation chez ce dernier malgré les efforts de Lenoir :

« Je l'avois longtems entretenu au sujet des anglois et hollandois. Je luy ay représenté [...] si vivement qu'il m'a répondu que nous avions le privilège de protéger en Turquie tous les étrangers et les ennemis de [note cachée] comme messinois, portugois et catalan, qu'il estoit surpris que l'on

---

Le gouverneur écrit encore : « je voulois bien néantmoins par déférence pour luy, les admettre [les étrangers] en cette Province, mais que je le supliois de trouver bon qu'ils ne le suivissent pour aller à Maguelonne, et qu'ils restassent à Cette dans la butte ronde où ils fairoient leur quarantaine d'autant plus que n'y ayant point de logement à Maguelonne pour ces treize personnes d'augmentation, ils ne pourroient qu'y incomoder l'ambassadeur et lui être à sa charge ».

<sup>21</sup> AMAE, La Courneuve, 133CP 61-62, f°92 (verso), *Roquelaure, A Montpellier le 22 décembre 1720*.

<sup>22</sup> Laurens, Henry. Tolan, John et Veinstein, Gilles. *L'Europe et l'Islam, quinze siècles d'histoire*, Odile Jacob, Paris, 2009, p. 260.

## Une délégation problématique

voulut chasser des étrangers [...] qui luy estoient le plus agréable. Qu'apparemment on veut luy faire l'affront le plus fort qu'il pouvoit ressentir »<sup>23</sup>.

Cependant, les invités de l'ambassadeur étant des personnes de haute-fonction connue du milieu diplomatique, ce dernier refuse la proposition. Mehmed met en avant l'hospitalité turque englobant aussi bien les amis que les ennemis héréditaires, indépendamment des origines de tout un chacun. Peut-on affirmer que c'est une forme de « dhimmitude » dans le sens où le pouvoir ottoman adresse sa protection à des inconnus comme les négociants et les Anglais ? Loin d'être aussi catégorique, il semble que cette assistance relève plus de la défense de principes culturels ottomans comme l'affirme Mehmed. Lenoir semble confirmer cela lorsqu'il écrit que « cela picquoit au vif »<sup>24</sup> l'ambassadeur. Contraindre le représentant serait une erreur préjudiciable pour l'image du royaume de France ainsi que le clame le drogman : « je dois vous faire connoistre, monsieur, que cela fera un très mauvais effet à Constantinople »<sup>25</sup>. Cela veut sans doute dire que si cet épisode venait à être entendu par le sultan, ce serait perçu comme un manque de respect des volontés de l'ambassadeur, par extension un manque de considérations vis-à-vis du pouvoir ottoman.

Comment termine cette histoire ? Les sources manquent pour déterminer le moment de la prise de décision. Le cardinal Dubois est le dernier à renchérir à ce sujet en déclarant : « je souhaite que les mesures que vous aviés concertées avec M. le duc de Roquelaure et avec M. de Bernage pour séparer de l'amb[assadeu]r les étrangers qui s'estoient fourés à sa suite, ayent réussy et que vous épargniés cette dépense-là au Roi »<sup>26</sup>. Toutefois on retrouve à nouveau l'appréhension de dépenses malvenues. Les sources restent ensuite silencieuses concernant les étrangers expulsés, mais lesquels ? compte-t-on parmi eux les interprètes du Roi et les consuls on uniquement les négociants, les Anglais et le hollandais ? Cela semble difficile à concevoir pour des agents d'un tel rang même si personne ne déroge à la règle en temps de peste. Quant aux autres personnes, on suppose qu'ils ont été logiquement envoyés sur la fameuse butte ronde de Sète afin de terminer leur quarantaine à leurs frais.

---

<sup>23</sup> AMAE, La Courneuve, 133CP 61-62, f°103 (recto), *Réponse du sieur Lenoir à la lettre de la Baune du 24 décembre 1720*, A Maguelone ce 29 décembre 1720.

<sup>24</sup> *Idem*, 133CP 61-62, f°103 (verso).

<sup>25</sup> *Ibidem*.

<sup>26</sup> AMAE, La Courneuve, 134CP 11, f°42 (verso), *Dubois, à Paris le 25 janvier 1721*.

### c) L'interprète Louis Yon, une précaution protocolaire et informative

Cette partie va aborder le cas du transfert de l'interprète. Loin d'être un fait anodin, ce transfert va nous permettre de mettre en exergue plusieurs logiques : les enjeux de l'espionnage diplomatique et les attentes du pouvoir royal. Tout débute lorsque le sieur Hocquart, intendant de la marine de Toulon, reçoit au début de novembre 1720<sup>27</sup>, une missive du cardinal Dubois en personne stipulant qu'il vient d'apprendre l'arrivée de Louis Yon dans cette même ville. Lui aussi est en phase de quarantaine comme tout nouvel arrivant sur les côtes françaises. Ce n'est pas n'importe quel interprète, car le cardinal prend soin de préciser qu'il « a été enfant de langue à Constantinople »<sup>28</sup> et que depuis il est en fonction à Alep en tant que drogman. Dubois ordonne en conséquence le transfert de celui-ci à Sète dès que la quarantaine sera terminée pour Mehmed et sa suite. Mais pourquoi juge-t-on indispensable que ce truchement soit effectif dans les plus brefs délais ? Simplement pour une question de rôle protocolaire, car de la Baune « aura besoin d'un interprète près de lui pour exécuter les ordres dont le Sr Lenoir ne pourra être chargé »<sup>29</sup>. La répartition des tâches est très marquée entre drogmans selon leur provenance. Louis Yon en activité au consulat d'Alep n'est pas imbriqué dans les intrigues de la Porte. Il va tout autrement de Lenoir jugé à cet effet pas assez convenable pour de la Baune. Peut-être que l'on soupçonne Lenoir d'être trop impliqué auprès de l'ambassadeur ou que les manigances du sérail ont pu corrompre son attachement au roi ? Comme l'indique Veinstein : « longtemps, les diplomates européens reprochèrent à leurs drogmans [...] d'être trop dépendants du pouvoir ottoman dont, de fait, ils restaient les sujets et, pour tout dire, ils les trouvaient trop orientaux »<sup>30</sup>. Cela peut paraître exagéré, cependant les conflits internes ne sont pas rares entre agents diplomatiques. Ils constituent, à ce titre, une clé de lecture pour comprendre l'environnement dans lequel cohabitent ces fonctionnaires royaux.

---

<sup>27</sup> Plus précisément le 4 novembre 1720, soit 18 jours avant l'arrivée de la délégation au port de Toulon.

<sup>28</sup> AMAE, La Courneuve, 133CP 61-62, f°338 (recto), A M. Hocquart intendant de la marine de Toulon, le 4 novembre 1720.

On désigne par ce terme les personnes ayant acquis une solide formation linguistique à l'école des jeunes de langues. Cette institution, créée par Colbert en 1669, a pour but de former les futures interprètes au Levant. De cette façon, les agents envoyés sur place peuvent mieux connaître les rouages de l'empire et être les yeux et les oreilles du souverain.

<sup>29</sup> *Ibidem*.

<sup>30</sup> Voir l'entrée de dictionnaire « Drogman » de G. Veinstein dans *Dictionnaire de l'empire Ottoman*, Paris, Fayard, 2015, p. 375.

Par ailleurs, la deuxième fonction conférée à Louis Yon consiste à faire de l'espionnage diplomatique. En raison des sempiternelles recommandations d'économies, le cardinal, pragmatique comme à son habitude, souhaite fortement que l'intendant Hocquart fasse part de ses recommandations à l'interprète. Dubois prend soin de préciser tous les détails et les informations nécessaires à l'intendant Hocquart pour éviter les ambiguïtés :

« En cas que vous le croiez assés intelligent [Yon] et capable de discrétion, d'observer, mais sans affectation, dans ce trajet [lorsqu'il embarquera à Sète avec Mehmed] les discours de ce ministre et de ceux de sa suite, par rapport aux veues et aux idées qu'ils peuvent avoir sur le traitement qui doit lui être fait, et par rapport aux honneurs qui doivent lui être rendus dans les lieux de son passage, en lui recommandant sur toute chose de ne pas confier à qui que ce soit que vous lui ayés donné cette commission, et de ne combattre n'y désapprouver aucune des choses qu'il pourroit pénétrer, mais de les rapporter exactement à M. de la Baune et de se conformer ensuite entièrement à ce qu'il lui prescrira »<sup>31</sup>.

Ainsi donc, le devoir du drogman Yon est de veiller à obtenir quelques bribes d'informations, avec discrétion comme il est dit, susceptibles de porter sur les prétentions de Mehmed efendi. Il est souhaitable de s'informer en avance sur les attentes particulières de son traitement. On retrouve une autre obsession des autorités royales, à savoir : mettre de la poudre aux yeux de l'ambassadeur, sans toutefois éviter de trop dépenser, afin de ne pas donner une mauvaise image du royaume. Les honneurs restent à ce titre peu menacés, car ce sont surtout les présents et l'apprêtement d'un logis qui provoquent des coûts, la mise en scène protocolaire n'engage logiquement pas de frais. La tactique revient à feindre, comme bien souvent ; en incluant la volonté de tenir le diplomate dans l'ignorance du traitement des envoyés prédécesseurs. La seconde prévention regarde la gestion et la monopolisation de l'information. De la Baune est chargé de réceptionner et d'organiser en fonction des appétences de l'ambassadeur. A lui de faire au mieux pour éviter des dépenses jugées trop excessives ou inutiles. La dernière information que nous possédions à ce sujet ne ressort que le 25 janvier 1721. Le cardinal revient vers le gentilhomme la Baune en préconisant les aides du sieur de Fiennes, autre interprète du Roi bloqué à Toulon et du drogman Lenoir. Les trois individus sont chargés chacun de leur côté de « d'observer et d'écrire chaque jour ce qu'ils pourroient

---

<sup>31</sup> AMAE, La Courneuve, 133 CP 61-62, f°338 (recto), A M. Hocquart intendant de la marine de Toulon, le 4 novembre 1720.

## Une délégation problématique

apprendre [...] et de vouloir bien vous-même faire une notte tous les soirs de ce qui se sera passé »<sup>32</sup>. Ainsi, en déléguant plusieurs personnes pour la même mission, le cardinal peut recouper les versions obtenues. Ce projet a pour but de « former la relation que l'on doit donner au public, du traitement qu'on lui a fait et de celles que l'on doit insérer dans le dépôt des affaires étrangères »<sup>33</sup>.

### ***B) La suite, reflet du pouvoir ottoman***

#### **a) Un cortège impressionnant**

Similaire à une démonstration de force et de prestige, la suite représente la puissance et la gloire du souverain qui s'exprime de deux manières. Par son nombre<sup>34</sup>, elle s'impose et impressionne tant par la démarche, l'apparat que par les couleurs ou le vêtement porté spécialement pour l'occasion. D'autre part, sa composition hétérogène permet de distinguer une structuration du corps diplomatique. La suite a un objet précis : par son image, signifier le respect accordé par le souverain ottoman au roi de France. La considération du sultan est donc « proportionnelle » en fonction de la quantité numérique d'individus qui sont adjoints à suivre l'ambassadeur. Nous allons tenter d'étudier la composition de la délégation en essayant d'analyser les différentes sphères qui composent la suite. L'historienne turque Fatma Müge Göçek<sup>35</sup> a établi une liste de tous les individus composant la suite. On sait que la mise en place de la délégation nécessite une coordination faite en amont par l'administration ottomane. De cette manière on procède à une sélection de critères susceptibles de définir l'importance numérique de l'ambassade en prenant en compte la force symbolique de la mission diplomatique. Même si, comme l'affirme Göçek, nous n'avons pas d'informations concernant

---

<sup>32</sup> AMAE, La Courneuve, 134 CP 11, f°43 (recto), *Dubois, A Paris le 25 janvier 1721*.

<sup>33</sup> *Ibidem*.

<sup>34</sup> Il suffit de se rappeler que la récente délégation ottomane d'Ibrahim Paşa à Vienne était alors composée de plus de quatre cents personnes. Alors que son objet même (la signature du traité de Passarowitz) marquait une défaite cinglante face à la coalition réunie par le Saint-Empire, il s'agissait pour les Ottomans de procéder à une démonstration de force à la mesure de leurs moyens et de montrer leur capacité de résistance.

Cité dans Aubigny, Jules Ludovic Henry. Un ambassadeur turc sous la Régence, *Revue d'Histoire diplomatique*, 1889, p 87.

<sup>35</sup> Göçek Fatma Müge, *East encounters West France and the Ottoman Empire in the Eighteenth Century*, New York, Oxford University Press, 1987, p 140.

## Une délégation problématique

la préparation personnelle de Mehmed, on peut supposer que ce dernier a au moins pu donner sa validation à propos du choix des individus.

Ainsi, l'établissement de la délégation nécessite un temps de maturation lié aux impératifs économiques et sociaux. Economique dans le sens où le choix des provisions doit être assuré pour le périple, jusqu'aux côtes françaises, le reste étant par la suite assuré par les autorités du royaume. Sociaux, car du choix dépend la qualité et le bon fonctionnement du voyage. Les éléments sont choisis en fonction du nécessaire, ainsi note-t-on la présence de toute une série d'agents que l'on pourrait juger superflus comme la diversification d'individus attachés à la propreté et au soin de l'ambassadeur. En outre, les informations relatives aux dépenses nécessitent le recours à la consultation d'expériences antérieures : quelle quantité de provisions a-t-on concédé à la dernière délégation ou de frais déployés à cet effet découle d'une logique économique bien assurée. Il est évident qu'à l'instar du cardinal Dubois, très à cheval sur les économies, il en est de même pour les autorités ottomanes. Les dépenses sont donc établies selon le nécessaire, en comprenant la durée estimée ainsi que la stature de la mission diplomatique<sup>36</sup>.

Lors de nos recherches aux archives départementales de l'Hérault, nous avons constaté la présence de plusieurs listes établies par les autorités. Pourquoi avons-nous autant de versions ? Certaines divergent légèrement, recensant différemment. Par exemple, l'une catalogue en énumérant la fonction de chaque individu en introduisant les termes turcs. Une seconde liste, datée du 7 décembre 1720, ne prend pas en compte les étrangers à Toulon ce qui semble expliquer pourquoi nous avons en notre présence une dernière liste dûment mise à jour, comprenant cette fois-ci les nouveaux venus. Bien hiérarchisée, elle classe par catégories, les officiels et les nouveaux arrivants. Voici un tableau récapitulatif de la délégation. Il permettra de mieux saisir la diversification et la configuration d'une ambassade ottomane au XVIII<sup>e</sup> siècle :

---

<sup>36</sup> Göçek Fatma Müge, *East encounters West France and the Ottoman Empire in the Eighteenth Century*, New York, Oxford University Press, 1987, p.14.

**Tableau récapitulatif de la suite ottomane<sup>37</sup>**

Mehmed Efendi	Le parfumeur	Soliman capitaine esclave qu'il a racheté à Malte <sup>38</sup>
M. son fils [Sa'îd Efendi] <sup>39</sup>	Le préposé aux chandeliers	Vingt valets de pied
L'intendant	Le barbier	Six aides de cuisine
L'imam ou ministre	Celui qui appelle à la prière	Quatre garde-tentes
Le trésorier	Treize <i>aghas</i> <sup>40</sup> faisant fonction de valet de chambre	Un <i>saca</i> ou porteur d'eau
Le garde des Sceaux	Le maître de cérémonie	Deux palefreniers
Le maître de garde-robe	Le maître d'hostel	Deux pelissiers
Le maître d'office	L'escuyer	Un tailleur
Le caffetier	Le chef de cuisine	Le fournisseur de sa maison avec deux valets
Le préposé au remplissage de la pipe	Le pourvoyeur	<b>Total : 72 personnes</b>

<sup>37</sup> Nous nous sommes référés à la cote suivante en prenant soin de retranscrire seulement les individus turcs.

Cf. ADH, C40, Administrations provinciales, Intendance de Languedoc, *Hocquart, A Toulon le 7décembre 1720*. Voir en annexe le document original.

<sup>38</sup> Voici un exemple de la diplomatie, le rachat des esclaves débute dès le périple de l'ambassade sur l'île de Malte, lieu affiché de la course.

<sup>39</sup> Sa'îd Efendi, fils de l'ambassadeur est engagé en tant que secrétaire personnel. Par la suite, il effectue plusieurs missions diplomatiques : en Suède en 1733 puis de nouveau en France en 1742 où il est à la tête de la délégation, Il participe en outre à diffuser les modes franques (*Alafranga*). En 1727, il contribue à l'introduction de l'imprimerie dans l'Empire ottoman avec l'aide d'Ibrâhîm Mütefferrika, homme d'Etat. En tant qu'éditeur, compilateur, traducteur et écrivain, ce dernier s'appliqua à promouvoir une série de réformes dans le secteur militaire et l'impression de cartes.

Voir Hitzel, Frédéric, *L'Empire Ottoman, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Les Belles Lettres, 2001, p. 280.

<sup>40</sup> « Terme d'origine mongole désignant le grand frère, le chef, la maître, le responsable. Placé après un nom propre, *ağa* (passé en français sous la forme *agha*) sert de titre usuel à certaines catégories de serviteurs du sultan (à l'exclusion des fonctionnaires des finances ou des secrétaires, qui sont *efendi*) : gradés des troupes soldées, comme l'agha des janissaires, les aghas des corps de chevalerie de la Pore, les commandants des garnisons, et, de façon plus générale, les officiers ne pouvant prétendre aux titres de pacha et de bey ; officiers des services « intérieurs » (*enderun*) ou « extérieurs » (*birun*) du Palais ; eunuques du Sérail ».

Voir l'entrée de dictionnaire « Agha » de N. Vatin dans *Dictionnaire de l'empire Ottoman*, Paris, Fayard, 2015, p. 48.

Le blanchisseur	Le médecin avec un valet
-----------------	--------------------------

### **b) Une répartition structurée des rôles**

Comme nous le constatons, la délégation ottomane est donc très hétéroclite, multifonctionnelle et permet d'assurer tout le nécessaire. Pour tout ce qui concerne le domaine administratif, le secrétaire personnel (qui n'est autre que Sa'îd Efendi), l'intendant le trésorier ou encore l'imam sont des acteurs qui, bien qu'en retrait, ont un rôle important. Porteurs de conseils auprès de l'ambassadeur, ils sont peut-être plus que de simples agents qui participent, de manière sous-jacente, à la diplomatie. La thématique de la subsistance est elle aussi assurée par l'intermédiaire de restaurateurs. Le cuisinier peut donc restaurer l'ensemble de la délégation avec l'aide de ses aides de cuisine. Plusieurs sources font également état de leur présence en prenant soin d'établir un panel de questions. Sous forme de mémoire, les réponses apportées permettent aux autorités d'être fixées. Ainsi, avant que la délégation n'arrive à l'Ile-de-Maguelone, en décembre 1720, le document interroge s'il y a « quelque boucher à la suite pour tuer les bestiaux et volaille ou si l'ambassadeur en consomme qui aient été tués par d'autres que par des gens de sa suite »<sup>41</sup> ou encore « en cas qu'il ait des maîtres d'hôtels et cuisiniers il ne faudra pas s'en embarrasser, s'il en manquoit il y faudra pourvoir »<sup>42</sup>. On constate donc que les autorités ottomanes ont déjà prises toutes les dispositions adéquates. Idéalement pour éviter ces tracasseries supplémentaires aux Français ? Loin d'être aussi prévoyant, il s'agit surtout de respecter les pratiques et d'être autonome à ce niveau.

La présence de certains personnages clés comme le cuisinier, l'imam ou le muezzin révèle l'importance du domaine religieux, même lors d'un voyage diplomatique. On conserve toujours les habitudes culinaires et la pratique religieuse, pratique d'ailleurs assidues et ostentatoires. Pour les ottomans, il n'est aucunement question de se conformer aux mœurs des infidèles sur ces points, même si l'ambassadeur reste par ailleurs ouvert aux coutumes françaises et assiste par exemple à divers dîners et spectacles où des femmes sont présentes, sans que cela le gêne. Cependant, un point reste en suspens : dans le rapport de l'intendant de Bernage, celui-ci nous fait comprendre clairement que Mehmed se laisse quelquefois tenter par le vin avec quelques

---

<sup>41</sup> ADH, C 40, Administrations provinciales, Intendance de Languedoc, *De Bernage, A Montpellier le 7 décembre 1720*.

<sup>42</sup> *Ibidem*.

## Une délégation problématique

officiers. Cette pratique reste marginale, puisque l'ambassadeur punit sévèrement tout contrevenant aux préceptes de l'islam. Il s'agit de ne pas s'attirer de problème et surtout d'éviter de produire des événements fâcheux pouvant briser le prestige de la délégation auprès des locaux. Ceci a plusieurs avantages, puisque l'opinion publique va se forger une autre représentation de l'ambassadeur oriental souvent entaché d'une image de débauché. De fait, si l'envoyé sait se comporter avec courtoisie et adopte les coutumes locales, cela va aussi garantir une popularité croissante de l'ambassade ottomane à mesure que celle-ci parcourt les villes du royaume. La suite permet ainsi un processus d'autoglorification en créant une forme de symbiose avec les habitants, émerveillés par l'arrivée d'une délégation étrangère venue de si loin. Le fait de passer par des petites villes et des hameaux renforce d'ailleurs ce caractère proprement « spectaculaire » de l'ambassade.

### ***C) Tenir une suite : entre sanctions et répressions***

Qu'en est-il du côté sécuritaire ? Quelles sont les dispositions prises pour éviter tout désagrément à Mehmed ? A-t-on une garde spécialement réquisitionnée par les autorités françaises et de quelle manière est-elle gérée ? Parallèlement, qu'en est-il du côté ottoman ? La sécurité doit être assurée aussi bien hors de l'ambassade qu'au-dedans. Comme nous allons le voir, le danger provient souvent plus des propres rangs de la délégation, car on assiste parfois à des punitions en réponse au mauvais comportement de certains individus de la suite. A plusieurs reprises, l'ambassadeur va devoir user de la force pour punir. Le gouverneur Roquelaure relève dans sa relation les corrections infligées en cas de désobéissance. Lors de la seconde quarantaine à Maguelone, il écrit :

« L'ambassadeur tient sa maison dans une grande discipline, et lorsque quelqu'un des domestiques tombe en faute, la moindre est châtiée par cinquante coups de bâton. On augmente le nombre à proportion que les fautes sont graves. Ces coups se donnent ordinairement sur la plante des pieds, et quelquefois, mais rarement, sur le derrière. L'ambassadeur a fait faire plusieurs fois de ces sortes de justice pendant son séjour »<sup>43</sup>.

---

<sup>43</sup> AMAE, La Courneuve, MNESYS 134 CP/11, f°278 (recto), « Relation de ce qui s'est passé à la réception de l'ambassadeur du Grand Seigneur et du traitement qui lui a été fait depuis le seizième décembre mil sept cent vingt qu'il est arrivé au port de Cette en Languedoc, jusqu'à son entrée en Guyenne ».

## Une délégation problématique

Bien entendu, l'ambassadeur dispose d'une garde personnelle attachée à sa protection. La liste de recensement relève la présence de quatre garde-tente, ainsi que treize aghas en tant que valet de pied, servant aussi sans doute de soldats de garde. Ce dispositif sert en premier lieu d'escorte pour les entrées publiques et le cérémonial, mais aussi de protection en cas d'éléments internes révoltés ou peut-être de mutinerie. Lors du voyage entrepris dans le Languedoc, les autorités françaises préconisent l'envoi d'une compagnie de grenadiers pour accompagner l'ambassade dans la province, et ce jusqu'à Toulouse. Les sources relatives à l'escorte abordent de façon pragmatique les étapes que devra effectuer la compagnie. Ainsi tout est détaillé jusque dans la durée du séjour des soldats. De manière générale, les édiles les logent dans le faubourg suivant les prescriptions : « ladite compagnie sera logée et vivra au moyen de l'étape qui doit lui être fournie »<sup>44</sup>. Bien entendu, une fois la mission accomplie le programme des haltes est lui aussi établi et détaillé au même titre que l'aller.

L'appréhension des autorités va de pair avec la figure négative du Turc qui perdure. Toujours active, elle est constituée de l'image d'Epinal de l'Oriental enivré, violent et fanatique, difficile à contrôler. A titre d'exemple, lors du périple de retour pour embarquer à Sète, le gentilhomme de la Baune fait état de cette question. Alors que Mehmed se délecte de son séjour lyonnais, en août 1721, on préconise de faire partir l'ensemble de la délégation pour s'avancer par voie terrestre. L'ambassadeur prévoit de les rattraper deux jours plus tard en naviguant par le Rhône. De la Baune affirme : « l'escorte qu'on luy avoit destinée devient inutile, elle accompagnera l'intendant pour luy donner plus d'autorité et pour prévenir les désordres qui pourroient survenir »<sup>45</sup>. Les risques de troubles liés à l'appréhension ne sont donc pas de simples rumeurs, mais participent à faire perdurer les possibles embarras que pourrait provoquer une suite turque sans la présence de Mehmed. Qu'advierait-il lorsque la délégation traverserait une ville ? De possibles enlèvements de femmes comme la demoiselle d'Epinau ?<sup>46</sup>

---

<sup>44</sup> ADH, C 40, Administrations provinciales, Intendance de Languedoc, Chemin que tiendra la compagnie de grenadiers du second bataillon du régiment royal de Vaisseaux commandée par un capitaine par un capitaine avec un capitaine en second et deux lieutenants. A Montpellier le 15 janvier 1721.

<sup>45</sup> AMAE, La Courneuve, 133 CP 63, f°250 (recto), *De la Baune, A Lyon le 22 août 1721*.

<sup>46</sup> « A Paris, semblablement, en 1715, un ambassadeur persan, rembarquant treize galériens de son pays, tente d'emmener avec sa suite une dame française de qualité, la marquise d'Epinau, fille de Mme de Roussy, par ailleurs enceinte de ses œuvres. Sur plainte de sa mère, la jeune femme est retrouvée cachée dans un coffre au Havre, à bord de la frégate qui devait embarquer l'ambassadeur ».

## Une délégation problématique

Ou bien des rixes provoquées par l'ivresse ? Les sources n'évoquent à aucun moment ces craintes ou ces problèmes, cependant on peut soupçonner qu'elles font partie de l'univers mental des contemporains, celui de ménager le turc.

Enfin, nous savons que les domestiques se sont illustrés par leur esprit mercantile. Alors qu'une fois à Paris, on apprend que Mehmed efendi a revendu du café, ses subalternes ne se privent pas non plus et pratiquent également cette méthode. Ainsi les excédents leur sont fournis lors de leur voyage ou en quarantaine sont gardés et revendus par la suite. Certains sont d'ailleurs pris en flagrant délit de revente au marché noir. Certains individus revendent certaines denrées très prisées ou en vogue alors dans les salons de Parisiens.

« On s'est aperçu que la plus grande partie de ses domestiques, avoient un grand penchant à s'approprier une partie de ce qu'on leur donnoit journelement pour leur subsistance, et qu'ils vendoient ensuite, ce qu'ils n'avoient point consommé, on soubçonne [*sic*] que Moïse son médecin, aussi bien que l'intendant, tiroient party de cet excédent qui étoit vendu ».

### ***D) Tribulations dans la délégation ottomane***

#### **a) La conversion, une circonstance fréquente ?**

Cette dernière partie constitue une section des plus intéressantes, car elle s'attache à étudier un pan de l'histoire de la diplomatie jusqu'alors délaissé. Les cas de désertions et/ou de conversions d'individus de la suite permettent de mettre en exergue les formes « d'intégration » courantes auxquelles le royaume de France est confronté alors. Elles permettent aussi d'appréhender la question sociale de ces fuyards : qu'advient-il d'eux une fois échappés ? Assiste-t-on à une forme « d'intégration » au sens de dissémination dans le paysage social ? Quelles fonctions occupent-ils alors ? Ces interrogations ont été récemment abordées par l'historienne Jocelyne Dakhli<sup>47</sup>. Celle-ci s'est attachée à analyser les problématiques de

---

Cf. Jocelyne Dakhli, *Musulmans en France et en Grande-Bretagne à l'époque moderne : exemplaires et invisibles in Dakhli Jocelyne et Vincent Bernard (dirs), Les musulmans dans l'histoire de l'Europe : une intégration invisible*, Paris, Albin Michel, 2011, p. 276.

<sup>47</sup> Voir Jocelyne Dakhli, *Musulmans en France et en Grande-Bretagne à l'époque moderne : exemplaires et invisibles in Dakhli Jocelyne et Vincent Bernard (dirs), Les musulmans dans l'histoire de l'Europe : une intégration invisible*, Paris, Albin Michel, 2011.

recensement des musulmans dans les royaumes européens. A ce titre, elle indique que les « missions diplomatiques islamiques en Europe sont l'occasion du déplacement de plusieurs dizaines d'individus » tels que la multitude d'individus occupant de basses fonctions comme les nombreux domestiques désignés pour une tâche bien précise. En outre, « ces longs séjours sont alors fréquemment l'occasion de défections »<sup>48</sup>. ainsi « de simples domestiques ou des personnages de plus haut rang peuvent disparaître dans la nature en Europe ou demander, plus officiellement, à être baptisés, afin de changer de vie et de sociétés »<sup>49</sup>. C'est sur ces éléments-là que nous allons nous arrêter un instant. Le cas de l'ambassade ottomane ne déroge pas à cette règle. Les conversions ne sont pas un phénomène nouveau en tant que tel. Il constitue une clé de lecture pertinente, permettant de voir que certains individus choisissent de quitter leur appartenance pour vivre en tant que chrétien dans le royaume. Cela leur permet de s'affranchir dans les règles de leur condition qu'ils jugent trop difficile ou inconfortable.

Quant à la conversion, elle est tout autant un outrage, car cela signifie indubitablement que l'émissaire n'a pas pu empêcher qu'un musulman se fasse chrétien, ce qui est une avanie pour le sultan. Dans notre cas, le gentilhomme La Baune nous informe que des anicroches de ce genre sont survenues, chose qui n'a pas manqué de fâcher Mehmed. En effet, lors de leur halte lyonnaise en août 1721, la Baune indique dans sa relation qu'« il est resté un Turc à Paris de la suite de l'ambassadeur qui s'est fait chrétien à ce qu'on appris depuis »<sup>50</sup>. La source ne signale malheureusement pas de qui il peut s'agir ni même des circonstances dans lesquelles s'est produit ce phénomène. Cependant, ce n'est pas du tout du goût de Mehmed. Effectivement, la Baune écrit que « ce ministre le redemande, non pas je croy dans le dessein effectif de le revoir, mais pour que l'on ne puisse pas luy reprocher à Constantinople d'avoir négligé le soin de ses gens »<sup>51</sup>. Nous constatons que c'est souvent à la capitale que des individus quittent la suite. On peut se douter que les conditions et les modes de vie participent à la construction de l'envie de s'insérer dans cette nouvelle société. Les espérances d'une existence meilleure, ou à tout le moins plus facile soient des données qui déterminent les escapades de quelques membres de la suite. Néanmoins, les autorités restent tout de même soupçonneuses vis-à-vis de personnes

---

<sup>48</sup> Jocelyne Dakhlia, *Musulmans en France et en Grande-Bretagne à l'époque moderne : exemplaires et invisibles in* Dakhlia Jocelyne et Vincent Bernard (dirs), *Les musulmans dans l'histoire de l'Europe : une intégration invisible*, Paris, Albin Michel, 2011, p. 273.

<sup>49</sup> *Ibidem*.

<sup>50</sup> *Idem*, f°250 (recto).

<sup>51</sup> AMAE, La Courneuve, 133 CP 63, f°250 (verso), *De la Baune, A Lyon le 22 août 1721*.

## Une délégation problématique

désirant se convertir derechef. En effet, on craint surtout les « Turcs déguisés » comme l'affirme l'orientaliste d'Arvieux<sup>52</sup>, présupposant que ces nouveaux convertis soient insincères et seulement empreints d'opportunisme. En effet, de ce nouveau statut découlent plusieurs possibilités comme changer de nom et une rapide insertion dans le tissu social du royaume d'accueil. En général, ces motifs cachent souvent les desseins d'acquérir une sécurité financière, ou simplement une existence moins difficile que la précédente.

Un second cas de conversion passé au travers des archives nous est décrit par Géraud Poumarède. En mars 1745, nous apprenons qu'un certain Louis Ovanete de Longy s'est fait accorder des lettres de naturalité. En effet, ce dernier « est venu en France en l'année mille sept cent vingt et un à la suite de l'ambassadeur de Turquie, et y a été, par nos ordres et par nos soins, élevé dans la religion catholique »<sup>53</sup>. Par la suite, ce dernier sert en tant que soldat dans les troupes en tant que lieutenant d'infanterie et se marie à Versailles. C'est dans ces conditions qu'il réclame la naturalisation, après plusieurs années passées sur les terres du royaume. Nous constatons donc que la promotion sociale n'est pas exclusive aux régnicoles puisque Ovanete a pu s'intégrer à la société française après la conversion et des services rendus.

### **b) Défections et félonie**

Voyons maintenant au niveau des désertions : là aussi, l'ambassade de Mehmed efendi n'est pas exemptée de ces phénomènes singuliers. Elles constituent un affront direct pour l'ambassadeur, car il se doit de revenir avec la suite au complet. Sans quoi, le sultan est logement mécontent, le diplomate risque d'être jugé incompétent tant dans la bonne gestion de ses gens, qu'incapable de surveiller et tenir sa suite. Les faits se sont déroulés encore une fois à Paris, semble-t-il, faut-il conjecturer que la capitale favorisée par un milieu urbain dense constitue une échappatoire pour les ottomans ? Ou bien est-ce lié à l'émulation, aux liesses populaires et à l'affluence de peuple inhérente à toute entrée d'ambassade orientale ? L'on se doute que ces festivités grandiloquentes liées à une ambiance bruyante mobilisent, à son corps défendant, tout l'esprit du diplomate. Celui-ci, affairé par la complexité du cérémonial et du

---

<sup>52</sup> Jocelyne Dakhliya, *Musulmans en France et en Grande-Bretagne à l'époque moderne : exemplaires et invisibles* in Dakhliya Jocelyne et Vincent Bernard (dirs), *Les musulmans dans l'histoire de l'Europe : une intégration invisible*, Paris, Albin Michel, 2011, p. 277.

<sup>53</sup> Poumarède, Géraud. *Négociants, voyageurs ou captifs musulmans*, p. 423 in Arkoun, Mohammed (sous la dir.). *Histoire de l'islam et des musulmans e France du Moyen-Age à nos jours*, Albin Michel, Paris, 2010.

protocole ne peut se permettre de tenir à l'œil tous ses gens, sa suite étant ô fort nombreuse. C'est donc dans un contexte mouvementé que l'on suppose que ce genre d'événements se présentent. Comment avons-nous pu être averties de ces défections ? C'est encore grâce au gentilhomme la Baune que nous sommes informés. Il écrit à ce sujet que deux individus font l'objet de recherches actives par les autorités royales pour désertion. Il affirme que « la désertion de Moïse qui ne [mots cachés] point intéressé beaucoup plus [l'ambassadeur ?] que celle du cuisinier »<sup>54</sup>. Seulement il ne s'agit pas de n'importe quel domestique ou garde, mais bien de l'intendant en personne et du cuisinier ! Nous découvrons que l'intendant se dénomme Moïse<sup>55</sup>, de confession juive, chargé de la gestion des biens de l'ambassadeur. Plus précisément nous apprenons que « Moïse a été chargé à Paris du détail de ses effets et ne luy en a rendu aucun compte »<sup>56</sup>. Il semble que celui-ci se soit tout simplement volatilisé dans la masse parisienne avec l'inventaire des biens, au grand dam de Mehmed. Ce dernier indigné requiert la participation active des autorités de la capitale, notamment du cardinal Dubois :

« Il en est inquiet, il m'a demandé plusieurs fois si vous ne pouviez pas, Monseigneur, le luy renvoyer par force, je luy ay marqué combien cela estoit difficile et mesme impossible, que néantmoins [*sic*] je prendrois la liberté de vous en écrire et de vous prier de sa part de vouloir bien envoyer chercher le Juif et de tâcher, en l'intimidant, de l'obliger à venir le joindre »<sup>57</sup>.

Cependant, concernant le cuisinier nous n'avons malheureusement pas connaissance d'éventuelles dispositions prises à son encontre. Sans doute s'est-il fondu dans la masse. Il apparaît néanmoins que la disparition de Moïse importe bien que ce dernier. En effet, comme le réclame ardemment Mehmed, il s'agit surtout de retrouver Moïse afin de pouvoir récupérer l'inventaire des biens. On perçoit au travers des propos du gentilhomme que cette affaire constitue un tracas de plus pas vraiment le bienvenu, car en dépit des demandes de l'ambassadeur, celles-ci risquent de ne pas enchanter le ministre des Affaires étrangères Dubois. Cela provoquerait d'autres dépenses non souhaitables pour engager des recherches afin de rattraper un seul individu. Cependant, ce n'est que par respect et diplomatie que la Baune rédige une missive afin de tranquilliser Mehmed. Nous n'avons pas de traces des procédures engagées à cette fin ; il est d'ailleurs fort probable qu'elles n'aient jamais eu lieu. De même, c'est souvent

---

<sup>54</sup> AMAE, La Courneuve, 133 CP 63, f°250 (verso), *De la Baune, A Lyon le 22 août 1721*.

<sup>55</sup> On le trouve aussi annoté sous la forme de « Mose Alboher ».

<sup>56</sup> *Idem*, f°251 (recto), *De la Baune, A Lyon le 22 août 1721*.

<sup>57</sup> *Ibidem*.

## Une délégation problématique

au moment de l'embarquement que les risques d'intrusions clandestines augmentent. Par exemple, lors du voyage d'aller vers Toulon, le navire effectue une étape au port de Malte. Lors de cette escale, l'interprète Lenoir écrit :

« Deux ou trois jours avant notre départ, un marchand barbaresque se réfugia à bord. Il vint la nuit à la nage, les turcs qui en avoient eu avis se jettèrent à la mer comme ils le pratiquent lorsqu'ils ont fait quelques veues qui souillent leur âme, pour empêcher que celui qui se sauvoit à la nage ne fut point reconnu. M. le chevalier de Mongautier m'en parla le lendemain et au capitaine qui le fit chercher. J'en parlay à Mehemmed effendi qui fit semblant de le faire chercher, mais nous assurâmes sur ce qu'on nous avoit dit qu'il n'estoit pas à bord, et véritablement il nous auroit esté impossible de le reconnoistre parmy le nombre »<sup>58</sup>.

Plusieurs éléments de cet extrait attirent notre attention. On retrouve le cas d'un marchand qui tente d'embarquer discrètement de nuit, les raisons de sa fuite demeurent inconnues. Cependant le reste du passage demeure obscur, en se jetant tous à la mer, ce qui paraît être une forme d'ablution totale, la confusion s'est installée et le marchand a pu se dissimuler au sein de la délégation. Néanmoins, pourquoi la présence du marchand est perçue comme une souillure pour les Ottomans ? Est-ce parce qu'il est des barbaresques ou d'une autre confession ? Par ailleurs, il semble que les Turcs fassent acte de solidarité en le recueillant parmi eux puisque les autorités ne le retrouvent pas. Est-ce aussi parce qu'il est issu des états barbaresques sous régence de l'Empire ottoman ? Nous ne possédons pas de preuves suffisantes pour corréler ces affirmations, mais ce fait confirme que les intrusions ne sont pas des choses rares.

### **c) Un Français parmi des Turcs**

Le dernier point concernant la thématique de la délégation relève d'une affaire de travestissement. En effet, après sa rencontre avec le souverain la délégation repart en direction du port de Sète. Tout au long de ce périple de plus d'un mois, l'on est stupéfait de voir que plusieurs autochtones tentent de s'immiscer dans la délégation en usant de plusieurs artifices. Se revêtant à la mode turque, ils souhaitent en général intégrer le corps diplomatique afin de transiter avec celui-ci. D'une certaine façon, ceci constitue le miroir inversé des déserteurs ottomans. Ici les Français désireux d'aventure et d'exotisme souhaitent intégrer ses sociétés

---

<sup>58</sup> AN, K 1342 n°44, f°8, Ambassade turque en France projet de relation de l'ambassade de Mehemet Effendi par le sieur Lenoir.

## Une délégation problématique

orientales afin de pouvoir obtenir d'autres conditions d'existence tout en pouvant rester chrétien<sup>59</sup>. Dans notre cas, nous découvrons, toujours par la Baune, que « le conseil de marine a écrit icy Monseigneur au sujet de la fille d'un chirurgien de Versailles qu'on prétendoit s'estre travestie et s'estre jointe à la suite des Turcs »<sup>60</sup>. Toutefois, les informations semblent erronées, car le gentilhomme prend justement la précaution de vérifier que des invités-surprises ne se mêlent aux ottomans : « j'ay fait examiner ce fait avec toute l'attention possible et je puis assurer que depuis Paris il ne s'est fourré personne avec eux que je n'aye toujours connue »<sup>61</sup>. En plus de se charger de la tâche d'informer et de collationner les données, on découvre que la Baune est aussi désigné pour surveiller de possibles intrusions. Nonobstant, il apparaît que c'est à Fontainebleau qu'un resquilleur est découvert : « il s'y estoit glissé [...] un jeune homme d'une figure fort différente de celle dont on dépeint cette fille »<sup>62</sup> le malchanceux est remis aux mains des autorités.

Nous le voyons, au travers de ces multiples exemples, une délégation constitue un tropisme pertinent. En effet, en étant nombreuse, elle permet de mettre en exergue les multiples formes de mobilité de ses acteurs, les permutations et les sévissent qui peuvent se présenter. A cette occasion, nous avons montré au travers d'exemples concrets, propres à notre ambassade, que ces faits confirment la porosité d'un cadre institutionnel considéré comme rigide. L'exemple de la conversion démontre que l'ambassadeur ne peut pas toujours avoir le contrôle des personnes de sa suite. Celle-ci ne semble donc pas aussi hermétique, comme l'on pourrait le croire de prime abord, puisque les cas de défections, d'intrusions et de conversion ont touché la délégation ottomane.

---

<sup>59</sup> Cependant, en choisissant cette option, le statut de dhimmi lui revient logiquement. En se convertissant à l'islam, le nouveau venu a plus d'opportunités d'ascension sociale et économique.

<sup>60</sup> AMAE, La Courneuve, 133 CP 63, f° 261 (recto), *De la Baune, A Montpellier le 3 septembre 1721*.

<sup>61</sup> *Ibidem*.

<sup>62</sup> *Ibidem*.

## CHAPITRE IV

---

« MAIS QUE DIABLE ALLAIENT-ILS  
FAIRE DANS CETTE GALÈRE ? »

« Mais que diable allaient-ils faire dans cette galère ? »

#### ***IV) Le Rachats des esclaves : une tâche diplomatique essentielle***

Dans cette nouvelle partie, nous allons nous attarder sur les objectifs officiels ou officieux qui découlent de l'envoi d'une délégation. En premier lieu, la question des esclaves va constituer une étape clé pour saisir les enjeux de la diplomatie, autrement dit, pourquoi les galères ont toujours été une thématique engendrant des tensions ? Quel est le but de l'envoi d'une délégation et en quoi consiste la réactivation d'un lien d'entente entre deux puissances ? Pourquoi conserver une concorde politique et commerciale et selon quels procédés se déroulent cette réaffirmation des accords ?

Comme nous l'avons dit auparavant, la question des esclaves est une thématique très prégnante lors de chaque mission diplomatique. Face à la menace constante des états barbaresques sous régence ottomane, la pratique de la course, c'est-à-dire de la capture de soldats ou civils quels qu'ils soient, fut une constante entre Orient et Occident. L'île de Malte constitue un symbole de cette pratique. En effet, depuis l'installation des Chevaliers de l'Ordre de Malte, cet îlot chrétien en Méditerranée a été une base de capture. Loin de nous l'idée de figer cette image lancinante, les échanges commerciaux et diplomatiques ont aussi permis à Malte de coopérer voir de trouver un terrain d'entente avec les autorités musulmanes. Néanmoins, les faits rappellent que l'esclavagisme et la course ont été un commerce florissant des deux côtés. Cette partie est un permettant de voir que le dossier du rachat des esclaves constitue une question épineuse.

En effet, dès son départ vers Toulon, Mehmed fait escale à Malte. A cette occasion il se consacre à cette tâche en s'impliquant dans le rachat de plusieurs Turcs présents sur place. Le drogman Lenoir écrit à ce propos qu'il en « racheta deux qu'il a mené avec luy et a aidé au rachat de trois ou quatre autres »<sup>1</sup>. Parmi eux nous retrouvons un certain Soliman, occupant la charge de capitaine. Nous retrouvons cet individu dans la liste détaillée de la suite ottomane comme vu précédemment. Nous en concluons que celui-ci a eu le privilège de partir en France avec Mehmed, peut-être que cette gratification résulte de sa fonction. Quant au second esclave accompagnant l'ambassadeur, il n'est pas recensé dans la liste, faut-il aussi en conclure que

---

<sup>1</sup> Archives Nationales (AN), K 1342 n°44, f°8, Ambassade turque en France projet de relation de l'ambassade de Mehemed Effendi par le sieur Lenoir.

« Mais que diable allaient-ils faire dans cette galère ? »

cette invisibilité est le fait d'une fonction jugée peu importante ? Les autres captifs affranchis sont quant à eux, probablement retournés en terre musulmane.

## ***A) Des enjeux stratégiques et économiques***

### **a) Les Chevaliers de Malte : une liaison dangereuse**

Plusieurs documents rédigés par le cardinal Dubois nous informent des avancées de cette question diplomatique sensible. En premier lieu ressort l'indignation de la Sublime Porte quant à la persistance de cette pratique jugée honteuse. Une lettre du ministre des Affaires étrangères affirme que « le grand vizir lui a ordonné d'engager S.A.R [Son Altesse Royale] à porter la Religion de Malte à rendre généralement tous les mahométans qu'elle a fait esclaves »<sup>2</sup>. Par conséquent, la course entre les puissances alliées constitue un paradoxe puisqu'elles sont en principe liées toutes deux par des ententes. Effectivement, face à ces remontrances, le pouvoir royal doit jouer sur la concorde, sans quoi, cela pourrait heurter le pouvoir ottoman et mettre en péril le statut privilégié de la France. Par conséquent le grand-vizir sermonne les Maltais en les invitant « à ne faire plus à l'avenir, de courses sur les Turcs »<sup>3</sup>. Cette menace sous-jacente procède de multiples problématiques. Premièrement, pourquoi l'entente est-elle occultée entre le royaume de France et l'Ordre des Chevaliers de Malte ? Elle ne peut amener que de la méfiance et des critiques de la part de la Porte. Qu'en est-il de l'alliance implicite entre l'île et la France ? Malte est-elle politiquement et juridiquement liée à la couronne de France ? Qu'en est-il alors des campagnes de course effectuées par les Maltais sur des navires et des sujets ottomans ? L'historien Alain Blondy confirme les interrogations de la Porte lorsqu'il écrit que « l'Ordre apparaissait comme une émanation de la France »<sup>4</sup>. Par conséquent, la pratique d'esclavagisme des Maltais et leurs fautes retombent sur le pouvoir français. Deuxièmement, si ces actes procèdent de régnicoles du royaume de France, comment la Porte peut-elle

---

<sup>2</sup> Archives du Ministère des Affaires Etrangères (AMAE), La Courneuve, 133 CP 63, f°134 (recto), *Dubois à Paris* (?), le 9 juin 1721.

<sup>3</sup> *Ibidem*.

<sup>4</sup> Blondy, Alain. *Chrétiens et Ottomans de Malte et d'ailleurs*, Paris, PUPS, 2013, p. 405.

Effectivement, depuis que Louis XIV octroyait en 1669 l'exemption du droit d'aubaine (par opposition à régnicole : habitants naturels du royaume), les biens des étrangers allaient directement à la couronne en cas de décès dans le royaume et notamment aux Maltais faisant commerce au port de Marseille. Il faudra attendre l'élargissement de cette mesure à tout Maltais s'installant en France sous Louis XV en 1765.

« Mais que diable allaient-ils faire dans cette galère ? »

considérer cet état de fait ? Faut-il accorder l'origine de ces exactions à l'Ordre des Chevaliers ou, par extension à la France ? Sur les notes concernant la course, le document du cardinal Dubois affirme en marge qu'« il ne faut répondre sur ce point que par des observances générales [...] ». L'on ne peut pas se promettre que les Maltois veuillent casser la course et rendre les esclaves »<sup>5</sup>. Cette remarque donne tout son sens puisqu'elle met en évidence l'incertitude des autorités françaises quant à la possibilité d'user de leur autorité pour obliger l'Ordre à couper court à toute ses activités. Par conséquent on choisit la voie de l'hésitation en ne risquant pas à énoncer une décision claire. Cependant, cette ambiguïté n'a pas échappé à la Porte puisque les écrits du ministre Dubois relatent les plaintes du grand-vizir pour qui :

« Il estoit honteux à leur Empire de souffrir davantage le brigandage des maltois, que leurs frères y gémissent dans les fers, que la Porte qui a une véritable et sincère amitié pour l'Empire de France ne veut rien faire contre sans son conseil, parce que comme il y a un grand nombre des chevaliers qui sont françois, le Grand Seigneur est persuadé que les maltois sont en partie assez dépendants de la France pour écouter les propositions que la France leur fera »<sup>6</sup>.

Au travers de cet extrait ressort à nouveau la critique acerbe d'une coopération franco-malaise qui ne dit pas son nom. Comme l'écrit Géraud Poumarède « il faut souligner à cet égard le double langage de la cour, qui exige d'un côté l'émancipation immédiate de tous les ressortissants du roi détenus dans l'Empire ottoman et ne délivre qu'au compte-gouttes les sujets du sultan qu'elle retient en captivité »<sup>7</sup>. De ce fait, le monde des galères constitue un tropisme accentué pour saisir les litiges entre les deux empires. L'irritation des Ottomans provient en partie de la pratique de la course des Français sous faux drapeau. Les autorités du Grand Seigneur ne sont pas dupes lorsqu'elles affirment que les navires français pratiquent « leur piraterie en partie sous pavillon blanc, que le plus grand nombre des bâtiments françois qui trafiquent en Turquie est cause qu'on y si trompe »<sup>8</sup>. Ce qui ressort en particulier de ces remarques acerbes, c'est donc la coopération occultée entre Malte et la France. Cela annonce aussi la « double-nationalité » de l'Ordre qu'il acquiert plus tard sous Louis XV. L'accent est donc porté sur une nécessité de transparence des relations entre les deux puissances.

---

<sup>5</sup> AMAE, La Courneuve, 133 CP 63, f°134 (recto), *Dubois à Paris (?)*, le 9 juin 1721.

<sup>6</sup> *Idem*, f°135 (recto).

<sup>7</sup> Poumarède, Géraud. Négociants, voyageurs ou captifs musulmans, p. 424 in Arkoun, Mohammed (sous la dir.). *Histoire de l'islam et des musulmans e France du Moyen-Age à nos jours*, Albin Michel, Paris, 2010.

<sup>8</sup> AMAE, La Courneuve, 133 CP 63, f°135 (recto), *Dubois à Paris (?)*, le 9 juin 1721.

« Mais que diable allaient-ils faire dans cette galère ? »

## **b) Maintenir l'alliance économicopolitique**

Un Mémoire adressé à « l'archevesque duc de Cambray ministre des aff[air]es étrangères », cependant nous ne savons pas qui l'a rédigé. Le document présente les principales attentes du sultan et celles du cardinal Dubois. Celui-ci dresse l'état des éventuelles stratégies que cachent les propositions ottomanes. Concernant Malte, les autorités françaises se doutent bien que la Porte cherche à entériner le soutien militaire que la France peut fournir à l'île. En ce cas, l'affrontement serait désavantageux pour le grand-vizir, car « il n'ignore pas que les Princes chrétiens qui reconnoissent le Pape sont obligés de donner du secours à cette île, ceux de la noblesse françoise luy paroît sans doute la plus à craindre »<sup>9</sup>. L'ambiguïté de la situation ne peut que provoquer des heurts, mais les Français assurent que « la proposition que la Porte fait à la France en montrant sa déférence n'est que pour empêcher ledit secours si elle peut »<sup>10</sup> à Malte. Mais ce qui motive surtout le pouvoir royal c'est de maintenir par-dessus tout l'entente cordiale entre les deux puissances et les liaisons diplomatiques vues comme une présence controversée. De la même manière que la France met en pratique deux discours sur l'esclavage, elle tente aussi de répondre aux demandes de la Porte tout en essayant de la ménager si besoin est. Le mémoire écrit à ce propos :

« Comme il est l'intérêt de la France de maintenir la bonne intelligence qu'elle a avec la Porte [...] il est convenable de détourner les Turcs de leurs desseins, on rendra un service important à la religion et à l'Etat. A la religion en luy parant le coup, et à l'Etat parce que si les Turcs vouloient assiéger Malte, la plus grande noblesse du royaume suivroit monsieur le grand Prieur ce qui allieroit l'esprit des Turcs »<sup>11</sup>.

A cet égard, la préservation d'une paix contractuelle procède d'une double stratégie : celle de conserver les avantages diplomatiques, mais aussi d'éviter un conflit ouvert avec les Ottomans. Malte est donc le point central de la discussion, il faut donc ménager les Turcs en essayant d'arriver sur un terrain d'entente, chose qui éviterait de gaspiller les ressources militaires. Du côté économique, l'aspect commercial prime surtout en ce qui concerne la vente

---

<sup>9</sup> AMAE, La Courneuve, 133 CP 63, f°136 (recto), Mémoire à Monseigneur l'archevesque duc de Cambray, ministre des Aff[air]es étrangères, Dubois à Paris (?), le 9 juin 1721.

<sup>10</sup> *Ibidem.*

<sup>11</sup> *Ibidem.*

« Mais que diable allaient-ils faire dans cette galère ? »

des « soyes d'Alep » très réputées. C'est donc un pragmatisme économique avantageux doublé du besoin de conserver l'amitié controversée qui régit les rencontres entre les deux empires, car comme le note le mémoire : « la France à un commerce très considérable en Turquie »<sup>12</sup>. Par ailleurs, en tant que souverain très chrétien, il représente les « milliers de françois et la religion que le roy protège »<sup>13</sup>. Nous constatons donc que la situation est délicate, car si le résultat de l'affaire des esclaves ne procure pas satisfaction à l'ambassadeur, cela peut se répercuter sur les échanges commerciaux et le statut des chrétiens au Levant. Rappelons que la réparation du dôme du Saint-Sépulcre à Jérusalem n'avait pas pu se concrétiser sous Louis XIV, il a fallu attendre 1719 pour y remédier. Le pouvoir ottoman a toujours été difficile dans les négociations et sait appuyer sur les points sensibles en faisant jouer les rivalités. A ce titre le mémoire affirme qu'il faut prendre garde au discours de la Porte concernant Malte, car bien que la coopération demeure valide l'équilibre est précaire. En cas de mésentente diplomatique, cela peut influencer sur les avantages commerciaux. Anglais, hollandais et vénitiens ne « souhaiteroient pas mieux que d'étendre leur commerce sur les débris du nostre »<sup>14</sup>.

La partie suivante a pour objet de s'intéresser à la question des esclaves ottomans. Nous nous appuyons sur la longue discussion engagée entre Mehmed efendi et Dubois, ministre des Affaires étrangères. Dans cette section, nous nous référons donc au *sefâretnâme* du diplomate ainsi qu'aux archives diplomatiques relatives aux galériens réclamés par la Porte.

## ***B) La rencontre avec Dubois : des entrevues tendues***

### **a) Les esclaves turcs : une responsabilité du roi de France ?**

Au mois de mars 1721, une fois Mehmed arrivé à Paris, le diplomate ne rencontre le cardinal Dubois qu'après les audiences royales. L'ambassadeur est invité le 26 mars chez le ministre à faire la première audience, Dubois assurant qu'il fera la contre-visite, selon les convenances protocolaires. Concernant le mode de répartition des pouvoirs, le diplomate, méconnaissant le fonctionnement du système gouvernemental écrit « les Français ont plusieurs

---

<sup>12</sup> AMAE, La Courneuve, 133 CP 63, f°136 (recto), Mémoire à Monseigneur l'archevêque duc de Cambrai, ministre des Aff[air]es étrangères, Dubois à Paris (?), le 9 juin 1721.

<sup>13</sup> *Ibidem*.

<sup>14</sup> *Idem*, f°136 (verso).

« Mais que diable allaient-ils faire dans cette galère ? »

vizirs ; ils les appellent ministres. [...] Chacun d'eux a son département particulier dans lequel il est absolu et il ne se mêle que des affaires qui en dépendent »<sup>15</sup>. Concernant le ministre des Affaires étrangères, il est décrit comme un « pauvre prêtre devenu chef de l'église de Cambrai »<sup>16</sup> cependant que « M. le Régent avait surtout beaucoup d'estime et d'amitié pour lui »<sup>17</sup>. L'ambassadeur prend le temps d'annoter les nombreuses fonctions de Dubois, peut-on prendre cela comme une manière de lister les compétences du ministre ? Mehmed écrit une longue tirade à ce sujet : « son emploi est d'examiner s'il convient de faire la paix ou la guerre, d'avoir soin des affaires du commerce, de terminer les négociations dont les ambassadeurs des princes étrangers sont chargés et de rappeler ou de nommer les ambassadeurs qui viennent à la Porte de la Félicité »<sup>18</sup>.

Quelques jours avant le départ de la délégation<sup>19</sup>, Dubois suscite la colère de Mehmed puisque le ministre n'est toujours pas venu faire la contre-visite. L'ambassadeur apprend par l'interprète que Dubois ne peut se déplacer (chose que l'interprète avait pourtant assuré). En cause ? L'interprète argue que le ministre a des occupations trop importantes, puis qu'il est affairé à préparer les présents que le roi va offrir à l'ambassadeur. Mais cela reste pour Mehmed des justifications inventées, il contraint l'agent à expliquer la véritable cause de la situation. La raison tient à ce que « ce ministre prenait le titre de vizir et qu'en cette qualité il ne voulait pas me venir voir »<sup>20</sup>. De quoi provoquer le courroux de Mehmed qui, indigné, assure que cet orgueilleux individu n'est pas digne de son statut. Par crainte d'irriter l'Ottoman, Dubois ira faire sa contre-visite, cependant le sujet des esclaves n'est toujours pas abordé. La discussion concernant les esclaves n'est pas datée, mais est souvent relancée. C'est notamment à l'occasion des adieux de Mehmed au cardinal que l'ambassadeur. Auparavant, Mehmed a tenté d'évoquer le sujet, mais Dubois a toujours feint de s'en préoccuper, chose qui amène le diplomate à déprécier le ministre ainsi qu'il l'écrit : « dans toutes nos conversations il n'avait pu s'empêcher

---

<sup>15</sup> Veinstein, Gilles. *Le paradis des infidèles*, Paris, La Découverte, 2004, p. 103.

<sup>16</sup> *Ibidem*.

<sup>17</sup> *Ibidem*.

<sup>18</sup> *Ibidem*.

Et pour cause, ayant été le précepteur du régent Philippe d'Orléans, c'est tout naturellement que Dubois arrive à intégrer le Conseil d'Etat en 1715 puis acquiert le poste de secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères en 1717.

<sup>19</sup> La délégation ottomane quitte Paris le 3 août 1721, soit une fois les audiences d'adieu faites et les présents reçus. Elle doit rejoindre le point de départ, cette fois à Sète, la peste étant désormais installée à Toulon.

<sup>20</sup> Veinstein, Gilles. *Le paradis des infidèles*, Paris, La Découverte, 2004, p. 140.

« Mais que diable allaient-ils faire dans cette galère ? »

de ne me dire que des mensonges »<sup>21</sup>, chose qui exaspère Mehmed. Auparavant dès les premiers mois de son arrivée à Paris, l'ambassadeur a déjà évoqué le sujet des esclaves turcs<sup>22</sup> en le priant de « faire des recherches à Marseille pour savoir s'il y avait des captifs de tel ou tel nom »<sup>23</sup>. On peut supposer que les divers prétextes invoqués par Dubois, avaient pour objet d'éviter justement cette discussion ou du moins de feindre la participation active au lancement des prospections. Nous allons nous appuyer sur un passage relevé en intégralité par Mehmed où celui-ci s'indigne du peu d'investissement du ministre et en profite pour mettre à l'épreuve Dubois. Pour ce faire, c'est avec une subtile rhétorique qu'il tente de pousser à bout l'archevêque en lui faisant le procès des esclaves turcs emprisonnés sur les galères françaises. Nous reproduisons ici les arguments acerbes du diplomate, cela permettra d'observer que Mehmed arrive par son raisonnement à pousser Dubois dans ses derniers retranchements :

« Pendant que vous prétendez être les meilleurs amis du Très Haut Empire, vous retenez plus de mille de mes frères en ma Loi esclaves et en prison ; vous leur faites tirer la rame sur vos galères. [...] Le ministre embarrassé, me répondit qu'ils n'étaient point en prison, qu'au contraire ils trafiquaient dans la ville. Pour nous, lui répartis-je, nous achetons des esclaves des deux sexes. [...] Ils mangent des mêmes viandes que nous mangeons ; ils sont habillés magnifiquement, et lorsqu'ils nous ont servi pendant cinq ans ou, au plus, sept ans, nous leur donnons la liberté. [...] Puisque vous ne voulez pas les relâcher, marquez la rançon d'un chacun que je les rachète. Le roi est-il vendeur d'esclaves, me direz-vous, pour les vendre à prix d'argent ? [...] A cette fois, poussé à bout, il lâcha l'écluse de son refermoir de mensonges et me dit que ces esclaves n'appartenaient point au roi, que les capitaines les achetaient de leur propre argent pour s'en servir. Là-dessus, je lui demandai à qui appartenaient les vaisseaux. C'est au roi, me dit-il. - Qui est-ce qui y a mis des capitaines ? poursuivis-je ? - C'est le roi, me dit-il encore. - Vous faites donc voir, ajoutai-je, que le roi n'a point d'autorité et que ses sujets n'ont ni considération ni respect pour lui ; [...] Comment peut-on dire un mensonge pareil ? »<sup>24</sup>.

---

<sup>21</sup> Veinstein, Gilles. *Le paradis des infidèles*, Paris, La Découverte, 2004, p. 142.

<sup>22</sup> Mehmed écrit : « quelques-uns de mes amis m'avaient chargé, à son départ de Constantinople, de m'informer de certains esclaves ». *Ibidem*.

<sup>23</sup> *Ibidem*.

A plusieurs reprises, Mehmed écrit qu'il attend les réponses de l'intendant de Marseille concernant la recherche des esclaves. Dubois se justifie en affirmant que l'intendant n'a pu mettre à exécution l'ordre à cause de la peste. Colérique, Mehmed dira à l'interprète sur un ton un peu sarcastique « est-ce là cet homme qui faisait difficulté de me rendre visite ? Il écrit à un intendant de faire la recherche de certains esclaves et l'intendant n'y fait aucune attention. Vous dites après cela qu'il est vizir. N'avez-vous pas honte de lui donner ce titre ».

*Idem*, p. 143.

<sup>24</sup> *Idem*, p. 144.

« Mais que diable allaient-ils faire dans cette galère ? »

Ce paragraphe long, mais nécessaire à la compréhension permet de remarquer que l'ambassadeur de son habileté pour inculper indirectement le ministre. Par une habile combinaison de critiques et de sophismes, Mehmed parvient à mettre en exergue le non-sens de la situation et ridiculise par la même occasion la figure du ministre, mais aussi celle du souverain. En remettant en cause la crédibilité du souverain, il déclenche la colère de Dubois, parvenant ainsi à mettre en échec la défense du cardinal. Ce dernier bien qu'en mauvaise posture tente d'argumenter tant bien que mal en déléguant la responsabilité aux capitaines du roi. Voyant la situation défavorable, le ministre s'entretient avec l'interprète et propose au diplomate de dresser ladite liste des captifs recherchés. Cependant, loin de se fier aux paroles émises par le cardinal, Mehmed n'est pas dupe et envisage d'obtenir une autre version auprès du comte de Toulouse<sup>25</sup> qu'il entrevoit après l'entretien. Celui-ci, n'ayant pas eu vent de l'entrevue avec le cardinal, réponds le plus simplement que les esclaves appartiennent bien au roi, confirmant par-là les mensonges proférés par Dubois et l'interprète. Néanmoins, Mehmed obtient l'assurance du gentilhomme prêt évoquer le sujet au Régent. Il en va de même pour le maréchal de Villeroi<sup>26</sup> qui assure qu'il sera son avocat dans cette cause.

## **b) Les prisonniers turcs en question**

Lors des études effectuées aux archives du ministère des Affaires, nous avons eu l'opportunité de découvrir la liste des esclaves ottomans retenus dans les galères de Marseille. Le nom et le lieu de capture de chaque forçat sont inscrits sur le document. Quatorze d'entre eux sont demandés par l'ambassadeur. Voici la liste des esclaves désignés :

---

<sup>25</sup> Louis Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse (1678-1737). Fils naturel de Louis XIV et de Mme de Montespan, il est légitimé en 1681 et devient amirale en 1683. En 1715, il accède au Conseil de Régence et préside le Conseil de la marine.

Cf. Veinstein, Gilles. *Le paradis des infidèles*, Paris, La Découverte, 2004, p. 104.

<sup>26</sup> François de Neufville, duc de Villeroi (1644-1730). Il devient maréchal en 1693, bien que présomptueux et piètre chef militaire. Il est membre du Conseil de Régence et gouverneur en 1717. Obstacle au Régent et à Dubois, il est exilé en 1722.

« Mais que diable allaient-ils faire dans cette galère ? »

<b>Mémoire contenant le nom de Turcs faits esclaves tant en France qu'en Espagne dont on demande la liberté</b>
Mehmed Ali Altmich Gemaali, esclave aux galères de France, a été pris à Bude.
Alti Koulatch Asan Bacha, fils de Ali, a été pris à Ourtourgour, esclave sur les galères de France nommé la Brave.
Misir Oglu Mahmoude, de Bosnie sur la Brave.
Moustafa Aga, capitaine de compagnie de janissaire, fut fait esclave à Belgrade il y a 33 ans, fils Abdullah.
Jegni Checherli Ali.
Bagtche Kapouli Titeinar Ahmed.
Adgi Mehmed Acmet Oglu.
Kara Ali Tchorbadgi.
Abdoullah Tchaouck, créature de Bairam Aga
Berber Agli Mehmed.
Ibrahim fait esclave en Espagne à [Naradin ?], janissaire de la 19 <sup>e</sup> compagnie
Ahmed Cehorbadgi, fait esclave à la campagne de ?
Ali Bacha, pris à Naradin, il a été vendu en Espagne et sert l'Infante.
Egreli Ahmed est esclave en France, il a été pris en l'année 1699 à la forteresse de Senon Lepré.

Par l'intermédiaire de cette liste, nous voyons que les informations recueillies sont soit complètes soit partielles. Pour certains galériens, nous connaissons le lieu exact de leur prise, ou leur fonction antérieure à leur capture. Pour d'autres, seul leur patronyme nous est indiqué. Certains sont capturés lors d'affrontements, tandis que pour certains ce n'est pas renseigné. Un document émis le 30 juillet 1721 par l'amiral de Bourbon indique que le conseil de marine de Marseille a vérifié le registre des chiourmes des galères. Néanmoins, il est écrit qu'il a trouvé « tant de noms conformes à ceux du mémoire [...] qu'il est impossible de desmeler précisément ceux dont il s'agit »<sup>27</sup>. La quantité de captifs dont la consonance est identique indique indubitablement que beaucoup d'esclaves proviennent du Levant ou des Etats barbaresques. Qui plus est pour confirmer cela « vous scaurez que le seul nom de Mehmed Ali le premier de

<sup>27</sup> AMAE, La Courneuve, 133 CP 63, f°202 (recto), *L'amiral de Bourbon, A Paris le 30 juillet 1721.*

« Mais que diable allaient-ils faire dans cette galère ? »

tous [de la liste] se trouve 17 fois, et ainsy des autres »<sup>28</sup>. La difficulté est ajoutée, car il manque le numéro de chaque galérien, qui, joint au nom permettra d'identifier avec plus de facilité les individus. Devant tant d'obstacles conséquents l'amiral conclut « il n'est pas possible de vous donner les éclaircissemens [*sic*] nécessaires pour prendre les ordres de M. le Régent sur la grâce demandée »<sup>29</sup> à moins que « l'ambassadeur n'ajoute les n° s'il les a, à son mémoire [...] avec le nom de chacun de ces Turcs, les lieux d'où ils sont, les âges et le signalem[en]t autant qu'il se pourra »<sup>30</sup>.

C'est donc avant pour une question de repérage que la libération des esclaves est impossible. Seulement Mehmed efendi n'a pas connaissance de cette information et demeure dans la perspective de revoir lesdits Turcs. Avant son départ de la capitale le 3 août 1721, il a pris soin de rappeler cette promesse, on lui affirme qu'il les trouvera au port d'embarquement en Languedoc. En route vers Sète, le gentilhomme la Baune indique que Mehmed relance souvent le sujet et « menace quelquefois d'attendre les esclaves qu'on luy a promis »<sup>31</sup>. Pour être bien sûr que l'information reste d'actualité, il charge la Baune d'écrire une lettre au cardinal dans laquelle il souhaite rappeler sa promesse à son éminence de lui « faire ressouvenir de ce qu'elle luy a promis à l'égard des esclaves »<sup>32</sup>. N'ayant toujours pas confiance en Dubois, le diplomate prend une mesure supplémentaire pour faire preuve d'implication et délègue « un de ses domestiques qui doit passer à Marseille pour solliciter leur liberté et les ramener avec luy »<sup>33</sup>. A son arrivée à Sète le 7 septembre 1721, le diplomate constatant toujours l'absence des captifs promis vitupère le cardinal. A cet effet, il prend soin de faire part de son indignation au gentilhomme :

« Votre ministre qui s'arroge la dignité de vizir n'a pu s'empêcher de me mentir dans toutes les affaires que j'ai eu à traiter avec lui. Voici un autre mensonge que je viens de découvrir au sujet de l'affaire des esclaves : n'est-ce pas une chose honteuse pour la France qu'une personne qui se dit le soutien de l'Empire français mente ouvertement à un ambassadeur ? Si son intention était de se défaire de moi en me trompant, il avait d'autres moyens en main pour cela, sans rendre sa honte

---

<sup>28</sup> Idem AMAE, La Courneuve, 133 CP 63, f°202 (recto), L'amiral de Bourbon, A Paris le 30 juillet 1721.

<sup>29</sup> Idem, f°202 (verso).

<sup>30</sup> Ibidem.

<sup>31</sup> AMAE, La Courneuve, 133 CP 363, f°260 (verso), *La Baune, A Montpellier le 3 septembre 1721*.

<sup>32</sup> Idem, f°261 (recto).

<sup>33</sup> Ibidem.

« Mais que diable allaient-ils faire dans cette galère ? »

publique. Je finis en ajoutant : Ne manquez pas, lorsque vous le rencontrerez, de lui dire que je le connais parfaitement bien »<sup>34</sup>.

Même après qu'il soit de retour à Constantinople, Mehmed renvoie une lettre à destination de plusieurs personnalités pour les avertir de son arrivée sans encombre. L'un des paragraphes est bien évidemment adressé au cardinal dans lequel il s'adresse avec un ton interloqué au sujet des esclaves que « ne les ayant pas trouvés j'en demanday la raison à M. de la Baune qui me répondit qu'on n'avoit pu les envoyer, mais qu'ils me scuivroient de près »<sup>35</sup>. Il réitère inlassablement l'engagement vis-à-vis des galériens qui devaient être à Sète et insiste lourdement en faisant poindre un ton quelque peu ironique : « j'ay esté fort étonné qu'ils ne soient pas arrivés jusques à présent. Je me flatte monsieur, que vous me les envoyerez incessamment suivant la promesse que vous m'en avez donnée et que vous accomplirez par la parfaite amitié qu'il y a entre nous au reste que l'amitié soit durable »<sup>36</sup>. Malgré le ton conciliant de la missive, les multiples difficultés rencontrées feront que l'affaire des esclaves ottomans n'aboutira pas. Mehmed gardera toujours un fort ressentiment à son égard en dépit des aspects positifs de son voyage.

---

<sup>34</sup> Veinstein, Gilles. *Le paradis des infidèles*, Paris, La Découverte, 2004, p. 169.

<sup>35</sup> AMAE, La Courneuve, 133 CP 63, f°368 (recto), Lettre de Mehemet Effendi à son Eminence Mgr le cardinal Dubois, Lettre de M. De Bonnac, du 27 novembre 1721.

<sup>36</sup> *Ibidem*.

## *Conclusion*

Malgré un périple fastidieux et mouvementé, le *sefâretnâme* de Mehmed efendi reste un précieux témoignage de la France à l'aube du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Comme l'écrit Nabil Matar, « voyageurs, envoyés, diplomates, commerçants, et clercs étaient désireux de de s'interroger concernant le *bilad al-nasara* (les royaumes des chrétiens). [...] écrivirent tous avec précision et perspicacité, produisant les informations les plus détaillées et les plus empiriques, sur la façon dont les pays non européens, voyaient les pays européens au début des temps modernes »<sup>1</sup>. L'expérience de mise en quarantaine à Toulon, mais surtout sur l'île de Maguelone ont permis d'analyser les vicissitudes d'un ambassadeur en pleine épidémie de peste, une première en l'occurrence. Cette épreuve a surtout constitué un laboratoire d'étude en matière de gestion administrative. En effet, nous avons mis en exergue toute la complexité de la logistique de l'intendance pour pallier aux nombreuses difficultés. Difficultés d'autant plus importantes lorsqu'elles concernent la thématique de l'apprêtement que des multiples dispositions prises envers la délégation. Nous avons montré à ce propos les déréllections de l'intendant quant au retard du gentilhomme la Baune, montrant par-là l'importance primordiale du respect des convenances diplomatiques. Hormis ces passages que l'on peut qualifier très de bureaucratiques, nous avons aussi exploré le quotidien de ces Ottomans logés sur la presqu'île de Maguelone. Perdus au milieu de nulle part, c'était le meilleur moyen d'observer de quelles manières ils se distraient, occupaient leur temps et mettaient en scène leurs pratiques culturelles et religieuses. Par ailleurs, ce dévoilement des mœurs ottomanes n'a en rien offusqué les quelques français présents sur place. Mathieu Grenet précise à ce propos que « lors du déroulement de leur mission en Europe le marqueur religieux est un trait marquant ; si beaucoup de relations restantes mentionnent les interdits alimentaires de l'islam (et donc la présence d'un cuisinier dans la suite de la plupart des missions diplomatiques musulmanes), la différence confessionnelle n'apparaît que très peu comme un facteur de tension ou de conflit »<sup>2</sup>. Elle est donc reléguée au second plan. Cela ne veut pas forcément dire qu'elle est acceptée, mais elle est une sorte de « permission » et de respect implicite de la figure du diplomate, sachant qu'il ne faut pas le blesser ou le contredire. Son caractère intouchable lui procure un espace de libre expression, à l'image d'un sanctuaire.

---

<sup>1</sup> Matar, Nabil, *In the Lands of the Christians*, New-York, Routledge, 2003, p. 22.

<sup>2</sup> Grenet, Mathieu. « Muslim missions to Early Modern France, c.1610-c.1780: Notes for a Social History of Cross-Cultural », *Journal of Early Modern History* 19, 2015, p. 11.

Suite à la phase de quarantaine, et dans la continuité chronologique-thématique du voyage de l'ambassade, nous avons voulu mettre en exergue l'existence et la persistance de la pratique diplomatique dans des bourgades reculées. La délégation circulant via le canal du Midi, il nous a paru opportun de traiter la question du protocole et de l'accueil, sur la base d'un échantillon. En l'occurrence, l'archipel de villes et de villages qui constellent le canal procure de multiples micros-exemples de l'existence et de la reconnaissance de normes diplomatiques. Lors de notre précédente étude sur le cas toulousain, nous avons constaté l'exercice du protocole et l'application de l'étiquette, bien que moins fastueuse que dans les capitales, elle n'en était pas moins présente. Ici, la suite de notre étude de second cycle s'est attachée à multiplier ce changement de focale et l'expérience diplomatique dans l'arrière-pays. Les nombreuses sources consultées, dans les archives locales des villes situées sur le long du canal du Midi, ont attesté la présence de la délégation. Par ailleurs, à l'image de Toulouse, toutes les archives de ces bourgades ont indiqué également la mobilisation des élites en vue de l'accueil. La préparation de la ville, effectuée en amont pour réceptionner l'ambassadeur, démontre également que l'importance démographique ou économique d'une ville ne prévaut pas sur la distinction et ne modifie ou ne simplifie pas les règles protocolaires. Pour illustrer cela, des villes comme Agde ou Béziers ne lésinent pas sur les moyens, en proportion de leurs capacités financières. En outre, la dimension spectaculaire n'a pas disparu, malgré le fait que la délégation soit géographiquement en retrait des grandes cités. En témoigne l'affluence du monde tout au long de la navigation et les remarques écrites de Mehmed. Nous supposons déjà cela dans l'exemple toulousain, la répétition du phénomène témoigne du caractère proprement « spectaculaire » de la délégation ottomane.

Une autre section, cette fois consacrée à la délégation, avait pour objectif d'examiner la composition des personnes déléguées aux soins de l'ambassadeur. Tous ces individus anonymes étant constitutifs de la diplomatie, nous souhaitons traiter ces intermédiaires et voir de quelle manière ils pouvaient aborder sous un angle nouveau la diplomatie. En effet, l'étude des membres d'une suite constitue un pan historiographique récent, jusqu'alors peu développé. L'enjeu de cette partie est de démontrer que ces hommes pour autant qu'ils aient des rôles subalternes, sont des éléments sociaux qui révèlent qu'un voyage peu modifier le parcours de ces inconnus. Les questions des mobilités, des désertions ou des conversions de membres de la suite, ont été des atouts pour montrer la perméabilité d'un corps diplomatique. Ainsi donc, une délégation n'est pas à proprement parler inaccessible puisque l'ensemble de ces micros-cas

recensés, certes peu nombreux, démontrent qu'un voyage en « terre infidèle » peut amener à une intégration d'éléments externes. La dissémination dans le tissu urbain et social de la France du régent pointe, d'une part, la fragilité du contrôle symbolique exercé par l'ambassadeur, d'autre part, le besoin de changer de société jugée fermée dans les mobilités sociales ou d'obtenir une existence matérielle meilleure. Au niveau administratif, les embarras sont survenus au niveau du contrôle d'individus s'intégrant dans la suite (rappelons le cas des consuls et vice-consuls français et anglais). Ces problèmes sont affiliés à la thématique des fournitures et des denrées alimentaires, donc à la question économique.

Le dernier chapitre de notre étude souhaitait porter notre attention sur une thématique essentielle : celle de l'esclavage. Notre propos c'est ici porté plus sur les échanges entre l'ambassadeur et Dubois, alors du ministre des Affaires étrangères. Au travers des discussions nous avons pu constater que le sujet des Turcs galériens provoquait de vives tensions. Ces désaccords provenaient de l'incompréhension du diplomate vis-à-vis de l'entente cordiale qui régissait les relations entre la France et l'Empire. L'élément facteur de mésentente provenait également de la question de l'Ordre des Chevaliers de Malte. A leurs multiples exactions et à la pratique de la course s'ajoutait également la question de la neutralité et/ou de la liaison implicite que pouvait jouer la France. Ce qui est ressorti de ces échanges est donc l'ambivalence et le double discours porté par le représentant de l'autorité royale. En outre, par l'intermédiaire des archives étrangères, nous avons pu constater que faute d'avoir pu accéder à la requête du diplomate, les difficultés rencontrées permettent d'émettre des hypothèses. D'une part, la proportion de musulmans enfermés dans les galères (pouvant être issus des Etats barbaresques ou du Levant), atteste que la multitude d'individus asservis pose des problèmes pour localiser les esclaves demandés par l'ambassadeur. D'autre part, le profil des Ottomans informe sur la variation de la durée de captivité<sup>3</sup> et la disparité des situations personnelles de chaque galérien.

Au travers de cette étude, nous avons essayé de mettre en relief et de confirmer plusieurs points importants : la mission diplomatique de Mehmed demeure une précieuse référence en matière d'interculturalité et de vision extérieure de la France du XVIII<sup>ème</sup> siècle. La diplomatie dans l'arrière-pays est belle et bien existante et pratiquée scrupuleusement et la politique extérieure ottomane n'est pas figée dans une relation unilatérale, comme l'atteste l'envoi d'une

---

<sup>3</sup> Nous faisons référence ici au dénommé Moustafa Aga, « capitaine de compagnie de janissaire, fut fait esclave à Belgrade il y a 33 ans ».

ambassade attirée. Par ces travaux, nous espérons avoir pu contribuer à combler une lacune historiographique à laquelle d'autres recherches à l'avenir sauront participer activement afin de développer et consolider les récentes prospections. Mathieu Grenet écrit à ce propos que « la récente emphase portée à la diplomatie en tant que vecteur d'échanges interculturels a permis une meilleure analyse et compréhension de la notion de « différence » culturelle et de « l'altérité » ainsi que de leur articulation au début des temps modernes »<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Grenet, Mathieu. « Muslim missions to Early Modern France, c.1610-c.1780: Notes for a Social History of Cross-Cultural », *Journal of Early Modern History* 19, 2015, p. 12.

## ***Bibliographie***

### **❖ Outils**

Chaussinand-Nogaret, Guy. *Les financiers de Languedoc au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, S.E.V.P.E.N, 1970.

Georgeon, François ; Vatin, Nicolas et Veinstein, Gilles. *Dictionnaire de l'empire Ottoman*, Paris, Fayard, 2015.

Mézin, Anne. *Les consuls de France au siècle des Lumières (1715-1792)*, Paris, Ministère des Affaires étrangères, 1997.

Mollat, Michel et Bardet, Jean-Pierre (sous la dir.) *Paroisses et communes de France*, dictionnaire d'histoire administrative et démographique (Aude), Paris, CNRS, 1979.

Motte, Claude (dir.). *Paroisses et communes de France*, dictionnaire d'histoire administrative et démographique (Hérault), CNRS, 1989.

Pouillon, François. *Dictionnaire des orientalistes de langue française*, Paris, IISMM - KARTHALA, 2012.

### **❖ Sources imprimées**

Barbier, Edmond-Jean-François. *Journal de l'avocat Barbier : La grande friponnerie de monsieur Law, 1718-1722*, Clermont-Ferrand, Editions Paléo, 2002, Tome I.

D'Aubigny, Jules Ludovic Henrys. « Un ambassadeur Turc à Paris sous la Régence », *Revue d'Histoire Diplomatique*, 1889,

Leroy, Ladurie. *Le voyage de Thomas Platter 1595-1599*, Paris, Fayard, 2000.

Veinstein, Gilles. *Le paradis des infidèles*, Paris, La Découverte, 2004.

## ❖ **Ouvrages et articles locaux**

Arnal, P. *La défense du Languedoc contre la peste de 1720*, Charles-Lavauzelle & C<sup>ie</sup>, Paris, 1934.

Degage, Alain (dir). *Histoire de Frontignan - La Peyrade*, A.M.C.S, Montpellier, 1989.  
Bulletin de la société archéologique scientifique et littéraire de Béziers, Tome VII, 1873.

Falcou, Francis (dir.). *Castelnaudary notre ville*, Carcassonne, Association Les Amis de Castelnaudary, 1994.

Faucherre, Nicolas. Louis XII, François I<sup>er</sup> et la défense des côtes provençales, *Persée*, 1993.

Gaussent, Jean-Claude. *Agde pendant la peste de Marseille*, Annales du Midi, 1997.

Sanchez, Jean-Christophe. *La vie sur le Canal du Midi de Riquet à nos jours*, Pau, Editions Cairn, 2009.

## ❖ **Ouvrages généraux**

Bergasse, Jean-Denis (dir.). *Le canal du Midi : trois siècles de batelleries et de voyage*, France, Cessenon, 1983, tome III.

Blondy, Alain. *Chrétiens et Ottomans de Malte et d'ailleurs*, Paris, PUPS, 2013.

Dakhlija Jocelyne et Vincent Bernard (dirs.) *Les musulmans dans l'histoire de l'Europe*, Albin Michel, Paris, Tome I, 2011.

Dakhlija Jocelyne et Wolfgang Kaiser (dirs), *Les musulmans dans l'histoire de l'Europe : passages et contacts en Méditerranée*, Paris, Albin Michel, 2013.

Göçek Fatma Müge, *East encounters West France and the Ottoman Empire in the Eighteenth Century*, New York, Oxford University Press, 1987.

Hitzel, Frédéric, *L'Empire Ottoman, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Les Belles Lettres, 2001.

Laurens, Henry. Tolan, John et Veinstein, Gilles. *L'Europe et l'Islam, quinze siècles d'histoire*, Odile Jacob, Paris, 2009.

Lewis, Bernard. *Comment l'islam a découvert l'Europe*, Paris, Gallimard, 1984.

Mantran, Robert (sous la dir.). *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris, Fayard, rééd. 1998.

Matar, Nabil, *In the Lands of the Christians*, New-York, Routledge, 2003.

Valensi, Lucette. *Ces étrangers familiers, Musulmans en Europe (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Payot, 2012.

Zum Kolk, Caroline. Boutier, Jean. Klesmann, Bernd et Moureau, François. *Voyageurs étrangers à la cour de France 1589-1789*, Rennes, PUR, 2014.

### ❖ **Articles spécialisés**

Grenet, Mathieu. « Muslim missions to Early Modern France, c.1610-c.1780: Notes for a Social History of Cross-Cultural », *Journal of Early Modern History* 19, 2015.

Güneş İşiksel, « Les méandres d'une pratique peu institutionnalisée : la diplomatie ottomane, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle », *monde(s)*, n°5, mai 2014.

Hitzel Frédéric. « Le voyage dans le monde arabo-musulman, échange et modernité », Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines-Rabat, *Colloques et séminaires*, n°108, 2003.

Poli, Oscar de. *Un régiment d'autrefois : Royal-Vaisseaux (1638-1792)*, Paris, Conseil Héraldique de France, 1885.

## *Liste des sources*

### ❖ Sources manuscrites

#### Archives Départementales de l'Aude

4E 69 (Carcassonne), Administration communale, BB52, Délibérations, *A Montpellier le 22 août 1720.*

EDT 4E 76 AA 121 (Castelnaudary), Etats du Languedoc 1721, *Du lundy troisième du mois de février.*

EDT 4E 397 1L3 (Trèbes), A Montpellier 19 et 22 janvier 1721.

#### Archives Départementales de l'Hérault

C 40, Administrations provinciales, Intendance de Languedoc, 1721.

#### Archives Municipales d'Agde

BB 22, Délibérations consulaires, 1721.

CC 498, Pièces à l'appui des comptes du trésorier, 1721.

CC 503, pièces à l'appui des comptes du trésorier, 1721.

#### Archives Municipales de Béziers

BB 19, Administration communale, Délibérations consulaires, 1721.

BB 20, Administration communale, Délibérations consulaires.

#### Archives Municipales de Sète

BB 6, Délibérations consulaires, 1715-1737.

Archives Municipales de Toulouse

AA 84/42, Cérémonies et entrées, *Manière de recevoir monsieur l'ambassadeur*.

Archives du Ministère des Affaires étrangères

AMAE, La Courneuve, 133 CP 61-62.

AMA, La Courneuve, 133 CP 63.

MNESYS 134CP/11, « *Relation de ce qui s'est passé à la réception de l'ambassadeur du Grand Seigneur et du traitement qui lui a été fait depuis le seizième décembre mil sept cent vingt qu'il est arrivé au port de Cette en Languedoc, jusqu'à son entrée en Guyenne* ».

Archives Nationales

K 1342 n°44, *Ambassade turque en France. Projet de relation de l'ambassade de Mehemet Effendi par le sieur Lenoir*.

**Sources imprimées**

Aubigny, Jules Ludovic Henrys. « Un ambassadeur Turc à Paris sous la Régence » *Revue d'Histoire Diplomatique*, 1889.

Barbier, Edmond-Jean-François. *Journal de l'avocat Barbier : La grande friponnerie de monsieur Law, 1718-1722*, Clermont-Ferrand, Editions Paléo, 2002, Tome I.

Vic, Claude de et Vaissete, Dom. *Histoire générale de Languedoc*, Nîmes, Lacour, 1994.

Veinstein, Gilles, *Le paradis de infidèles*, Paris, La Découverte, 2004.

## Annexes

### Lettre de Louis XV

Archives Départementales de l'Hérault, C 40

9

De Par le Roy

La Majesté desirant, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, que les honneurs dûs au Caractere de l'Ambassadeur de la Porte, lui soient rendus dans tous les lieux ou il passera, et que le logement lui soit fourni, et à tous ceux de sa suite, Elle ordonne aux Maires et echevins de ses villes et places de satisfaire à ce qui est en cela de sa volonté, et d'ajouter creance à ce qui leur sera dit sur ce sujet, par les. de la Baune Gentilhomme ordinaire de sa Majesté, qu'elle Envoye pour conduire ledit Ambassadeur, Mande en outre à tous Gouverneurs, Lieutenans, et autres officiers, de tenir la main à l'exécution du present ordre. fait à Paris le 20.<sup>e</sup> Octobre 1720. Signé Louis, Et plus bas Dubois.





Liste de Provisions quotidiennes à Maguelone

Archives Départementales de l'Hérault, C 40

Ces provisions demandent par jour

9

Sain - { 12 douzaines de pain de 2<sup>e</sup> d. de la bourse de ce lieu  
de Mr le Duc de royan-lance.  
un quintal de gros pain commun en moule alijtrance

Vollaiterie { Galettes au poulre . . . . . 60. 24.  
poulre . . . . . 6  
Dindon . . . . . 10.  
pigeon . . . . . 20

Vin de 2 cartons . . . . . 1

Mouton un p. pour la quantité.

Café . . . . . 15<sup>l</sup>

Sucre . . . . . 35<sup>l</sup>

Boutte forte de farinage ad. suite

Oignons

Bonne coup de muscade, girofle, poivre, cannelle,

Bœuf

---

Bougies moitié de 4 ————— 50<sup>l</sup>

8 lambours d'un douzain

---

Du lait

De l'huile

De bon vinaigre

---

un cuisinier et son garçon

un foin pour un table de 15 coudes

10 douzaines d'assiettes, de plates et de  
18 coudes, couverts, Cuillères et fourchettes

† Dep l'infirmerie grandevue.

Dépenses pour l'entrée de Mehmed efendi à Frontignan

Archives Municipales de Frontignan AA 5

Compte De Peque Jay formy pour  
La garde de la plage et pour le Salut  
De L'arrivée de l'ambassadeur turq par  
ordre de messieurs les Consuls de frontignan

Je sçavoir

Seze livres de poudre à quinze sols	
la liure 64	124
six livres de plon à huit sols	
la liure	24
pour un petit thôneau plein	
de vin 64	5130
	<hr/>
	19184

Je soubsigné declare avoir receu le  
Contenu de la somme cy dessus fait  
à frontignan le premier Juillet 1821

Journal



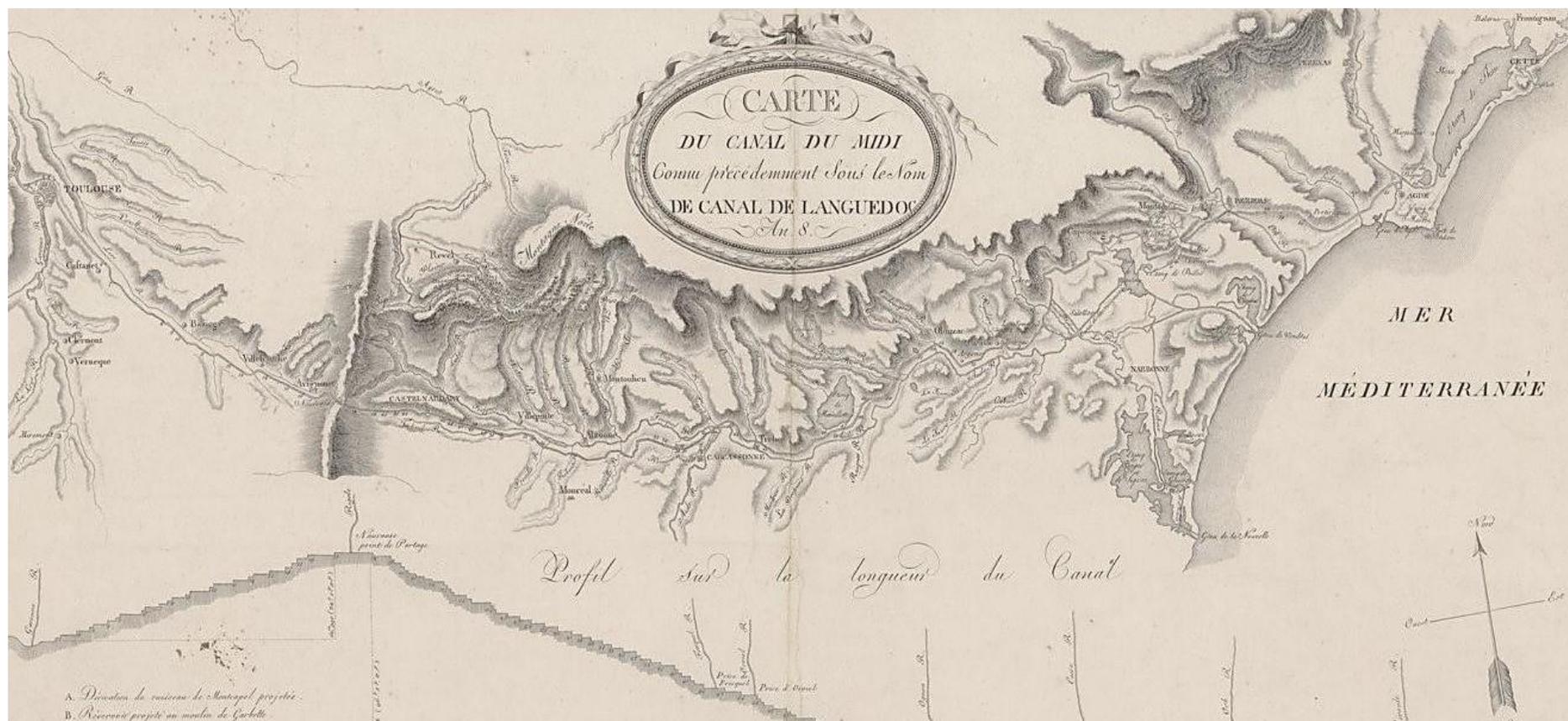
Dépenses matérielles pour l'ambassadeur à Agde

Archives Municipales d'Agde CC 492

Mons<sup>r</sup> Loret collecteur la presente  
année payez au s<sup>r</sup> Loret Capissin de  
beries la somme de quatreze livres  
qui luy estoit duee pour avoir travaillé  
pendant quatre jours a meubler et  
demeubler la maison de madame de  
trados ou loges l'ambassadeur de la porte  
laquelle jointe avec celle de deux livres dix  
sols que led<sup>s</sup> Loret a eue quand ne  
fait son entier salaire laquelle  
somme de quatreze livres dix  
sols allouee en depance a agde  
le vingt septieme decembre  
mil sept cent vingt un.  
Malaval consul Delmas Comand

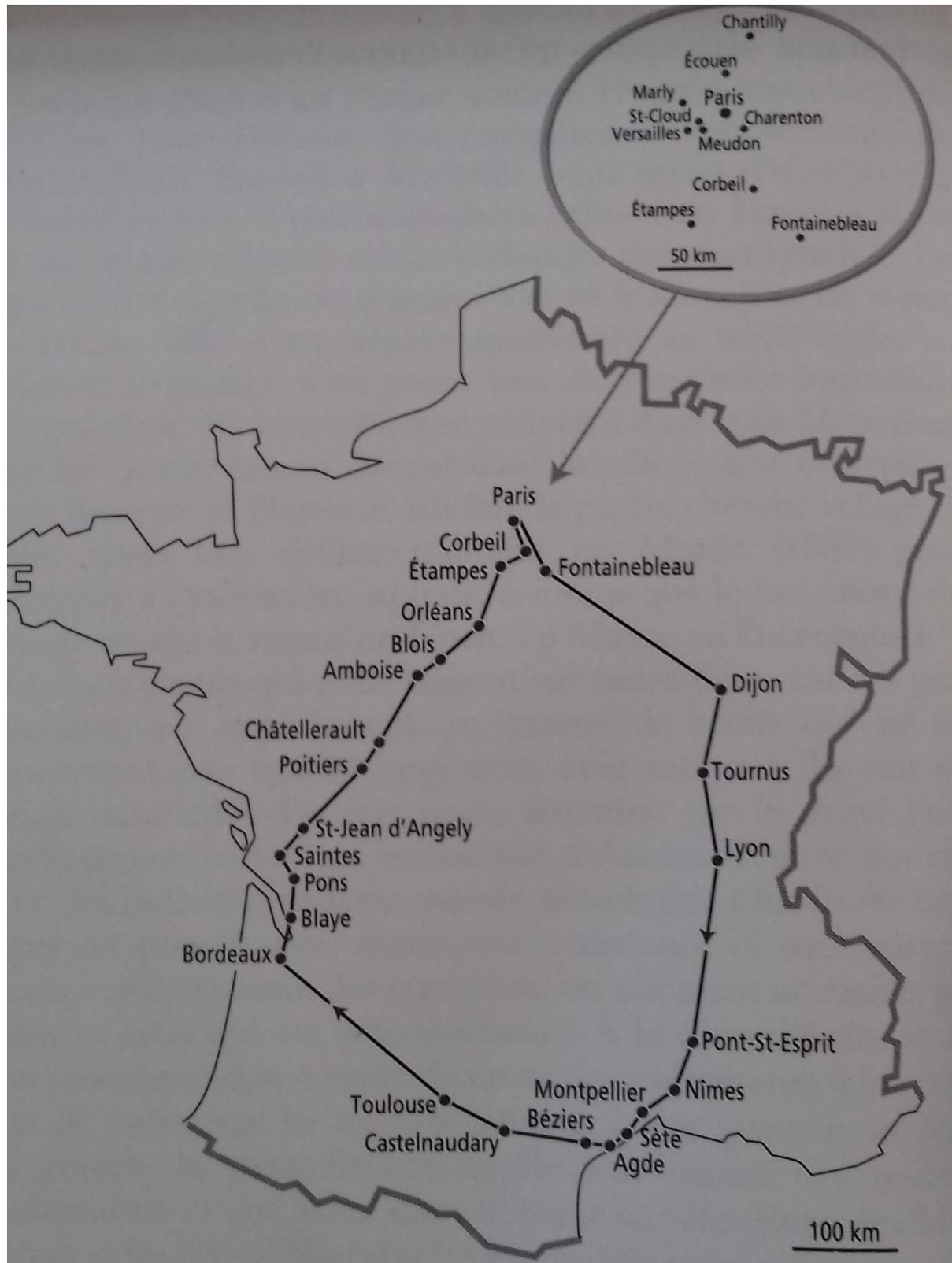
## Gravure de Bordiga Benedetto An VIII

Source Gallica, consultable à l'adresse suivante <http://urlz.fr/7Oz2>



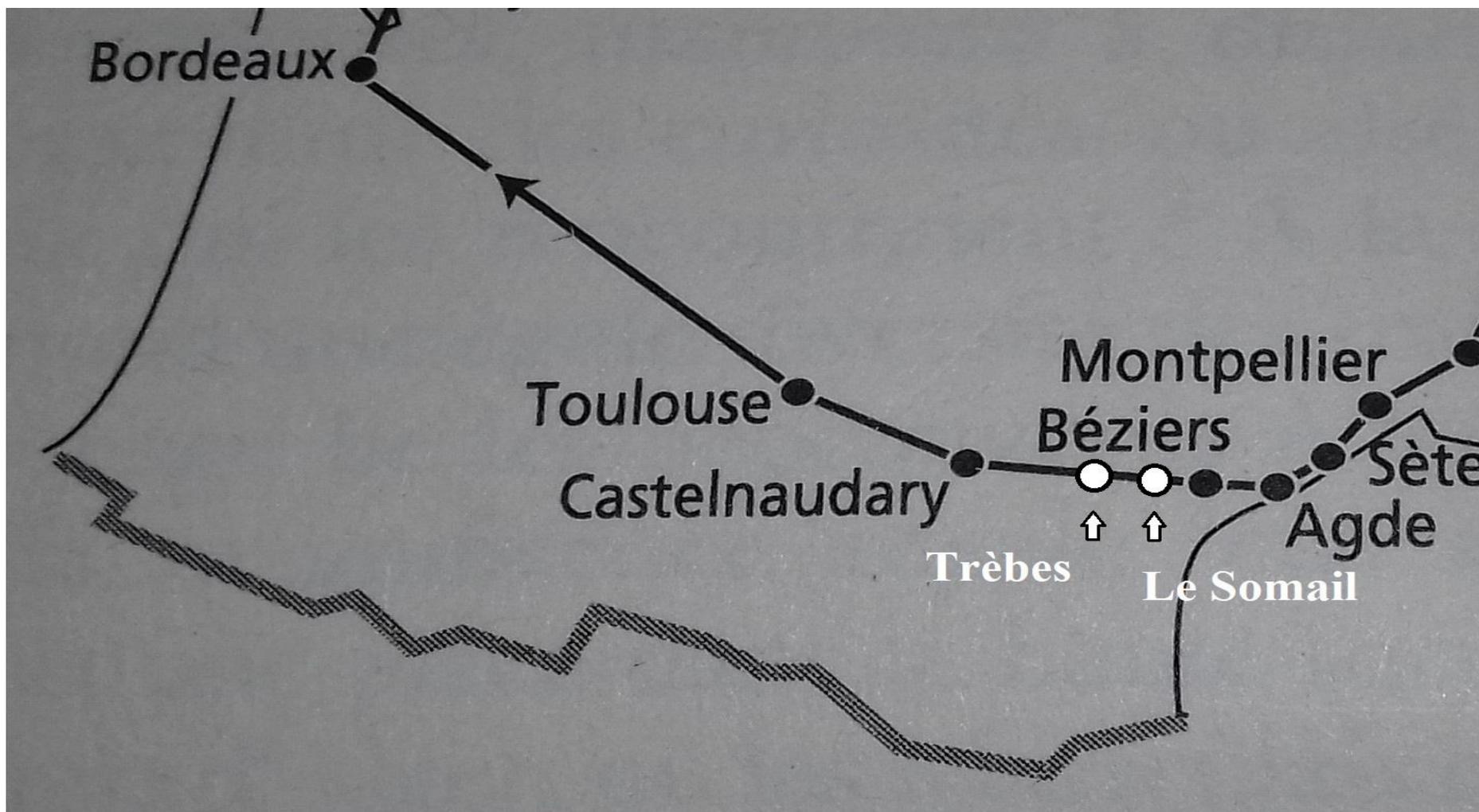
## Carte du trajet de Mehmed efendi

Source : Valensi, Lucette. *Ces étrangers familiers, Musulmans en Europe (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Payot, 20012, p. 192.



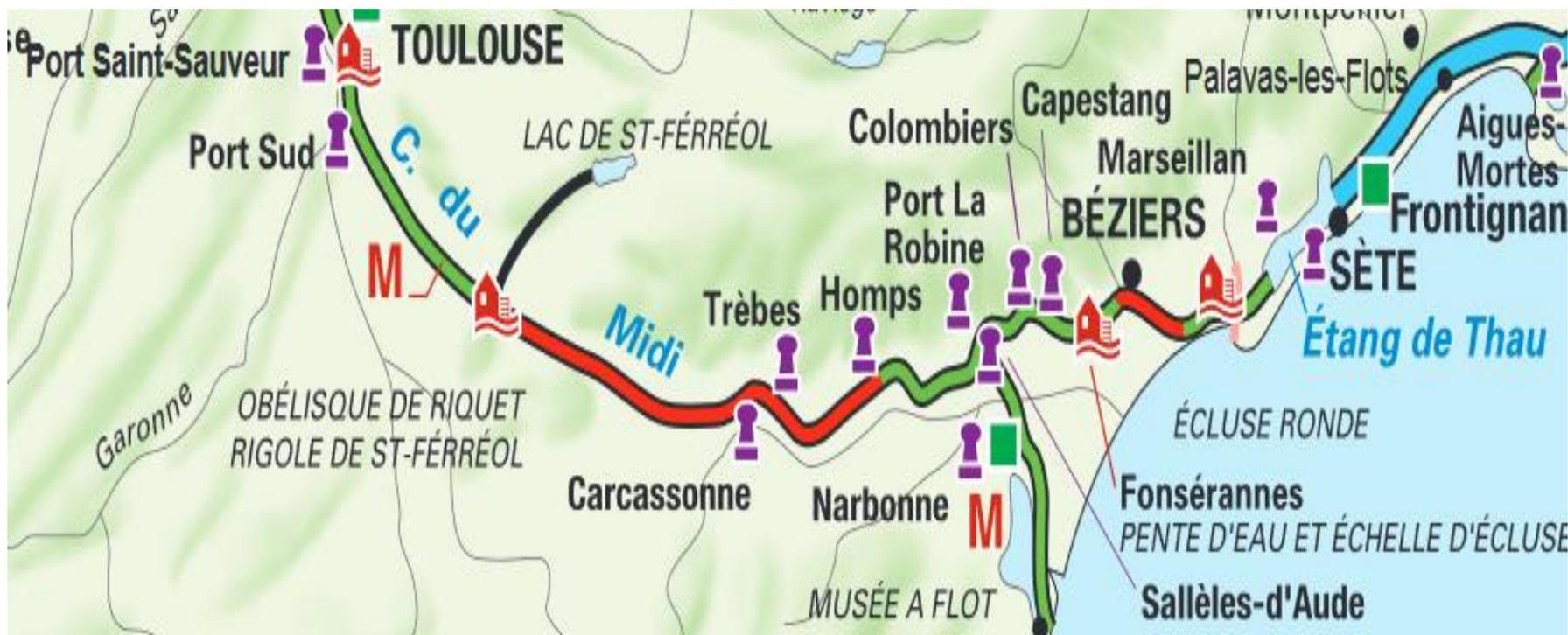
*Trajet aller de Mehmed efendi en dans le Languedoc*

Agrandissement de la carte précédente



## Tracé du Canal actuel

Source : voies navigables de France, consultable à l'adresse suivante <http://urlz.fr/7OyV>



*Cathédrale Saint Pierre et Saint Paul - Maguelone*

Vue de la cathédrale romane Saint Pierre et Saint Paul, photos personnelles



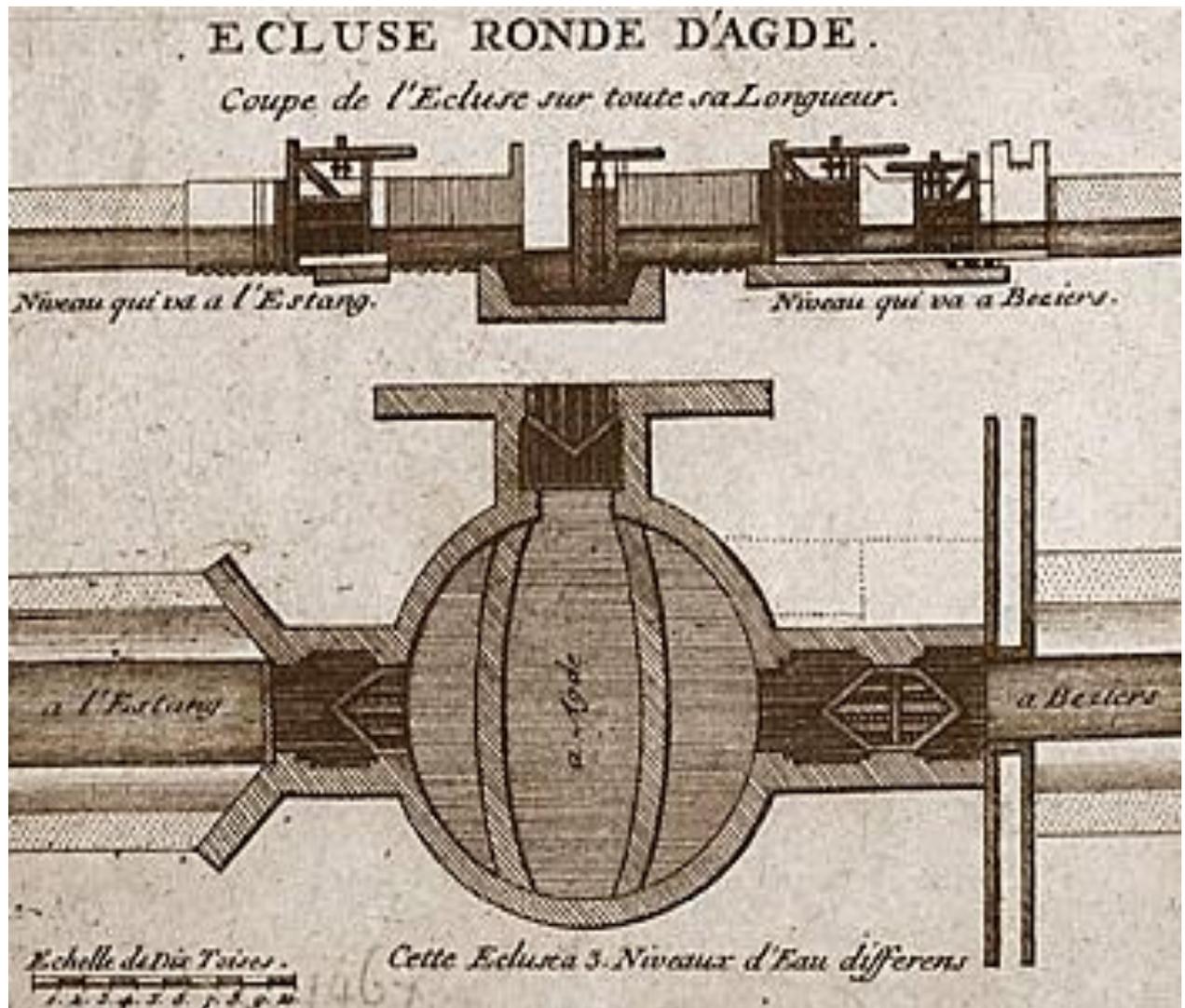
*Entrée de la cathédrale*

Photos personnelles. Entrée de la Cathédrale



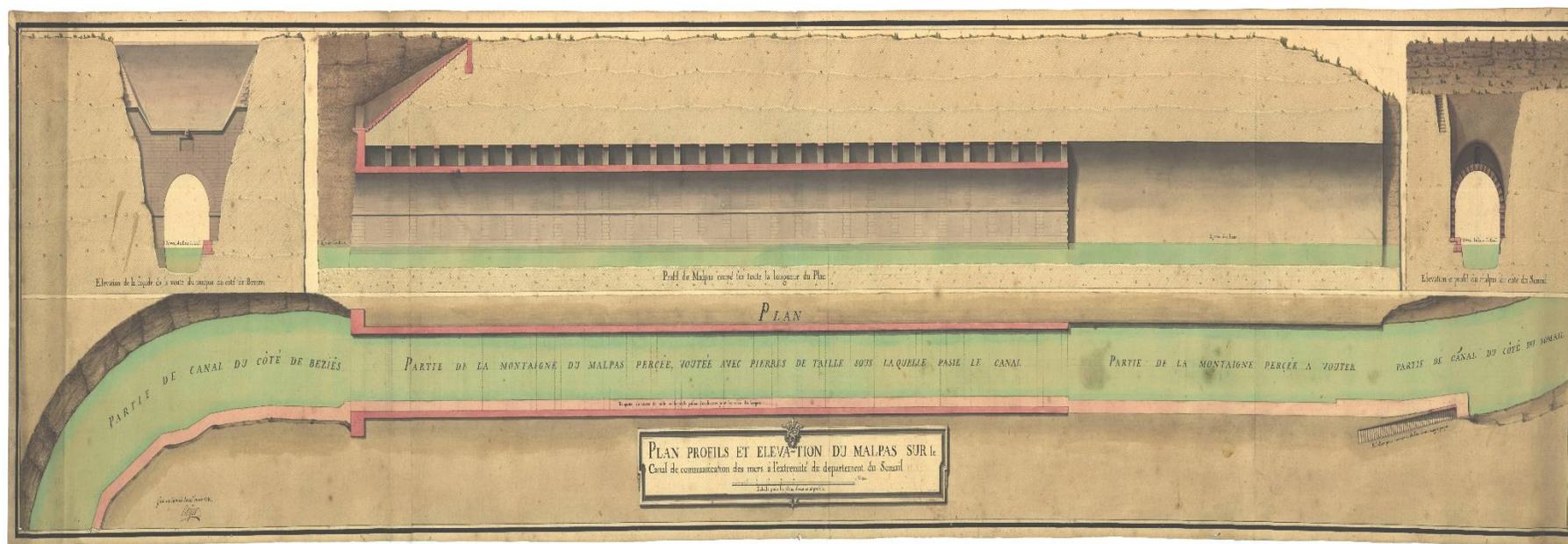
## Schéma de l'écluse ronde d'Agde

Détail du plan de l'écluse ronde du 17<sup>e</sup> siècle, coupe, (1697)



## *Plan en coupe du tunnel de Malpas*

Archives du Canal du Midi, plan, coupe, 1731



*Entrée du tunnel du Malpas*

photo personnelle



*La butte ronde de Sète*

(Aquarelle, XIX<sup>ème</sup> siècle, vers 1828)





Liste de la délégation ottomane

Archives Départementales de l'Hérault, C 40, 1721

Suite de L'ambassadeur de la Porte	
L'ambassadeur	
M. <sup>r</sup> Son fils . . . . .	1 Les. <sup>s</sup> Lenois Interprete du Roy avec
Intendants . . . . .	1 Madame d'asseux et trois valets . . . . . 5
Iman ou Ministre . . . . .	1 Les. <sup>s</sup> Lebon Ingenieur françois qui
Tresorier . . . . .	1 est venu de Constantinople avec
Garde d'ecau . . . . .	1 L'ambassadeur ayant un valet
maitre de garde robe . . . . .	1 avec luy . . . . . 2
maitre d'office . . . . .	1
cafetier . . . . .	1
celuy qui a soin de luy remplir la pipe . . . . .	1
Blanchisseur . . . . .	1
parfumeur . . . . .	1
celuy qui a soin des chandeliers et de les	1
garnir . . . . .	1
Orarbio . . . . .	1
celuy qui appelle a la priere . . . . .	1
agats faisant fonction de valets de	1
chambre . . . . .	12
maitre de ceremonie . . . . .	1
maitre d'hostel . . . . .	1
Cuyes . . . . .	1
Son chef de Cuisine . . . . .	1
Son pourvoyeur . . . . .	1
Son medecin avec un valet . . . . .	2
Soliman Capitain esclave qui a racheté	1
a malthe . . . . .	1
ving valets de pied . . . . .	20
Six aides de Cuisine . . . . .	6
quatre gardes Centes . . . . .	4
un saca ou porteur d'eau . . . . .	1
deux portefreniers . . . . .	2
deux pelissiers . . . . .	2
un Tailleur . . . . .	1
le fournisseux de sa maison avec 2 valets . . . . .	3
	74
	Les. <sup>s</sup> de finnes. Interpretes du Roy . . . . . 2
	Les. <sup>s</sup> yon . . . . . 2
	Les. <sup>s</sup> poulard consul de Seyde avec 2 valets . . . . . 3
	Les. <sup>s</sup> de montbenaut consul de Tripoly
	de Sirie avec sa femme et un valet . . . . . 3
	Les. <sup>s</sup> Bigodet consul d'alicant avec son
	Chancelier et un valet . . . . . 3
	Les. <sup>s</sup> de la Cour vice consul de Naples
	de Romanie avec un valet . . . . . 2
	Les. <sup>s</sup> de Sougere vice Consul de Tunis . . . . . 1
	Les. <sup>s</sup> vite negocian de la martinique . . . . . 1
	Les. <sup>s</sup> agnes negocian de carcassonne . . . . . 1
	Les. <sup>s</sup> Edouard Barkeo anglois . . . . . 1
	Les. <sup>s</sup> William deacon anglois . . . . . 1
	Les. <sup>s</sup> michel heldcuik hollandois . . . . . 1
	Les. <sup>s</sup> francois Couley anglois . . . . . 1
	Les. <sup>s</sup> James Termier anglois . . . . . 1
	Et un valet anglois . . . . . 1
	22
	Total . . . . . 103

Liste des esclaves Turcs

AMAE, LA Courneuve 133CP 63

1721. Juillet  
Mehemed ali altmich iki gemaatin esclave  
aux galeres de France a été pris a Bude 204  
Ali Koulatch a san Bacha fils de Ali a été pris  
a Ourtourgour esclave sur les galeres de France  
nomme la Braue.  
Misiw ogli mahmoude de Bosnie sur la Orave.  
Moustafa aga capitaine de Compagnie de  
Janssire fut fait esclave a Belgrade il ya 33 ans  
fils abdullah.  
Jegni chechedi ali  
Bagtche Kapouli Titiman ahmed  
Adgi Mehemed Acmet ogli  
Kara ali Tchorbadgi  
Abdullah Tchaouek creature de Bairam aga

Liste des esclaves Turcs (suite)

Berber ogli Mchemed  
Espagne.  
Ybrahim fait esclave a Maradin Janissaire de la  
compagne  
Ahmed Lehorbadgi fait esclave ala Compagne de  
contee  
Ali Bacha pris a Maradin et a été vendu en  
Espagne et sert l'Infante.  
Egredi Ahmed est esclave en France et a été pris  
l'année 1699. ala forteresse de Senon l'epre

Document de dépenses pour la délégation

AMAE, LA Courneuve 133CP 63

56

L Stat Des sommes qui ont Basse  
 par mes mains a l'occasion de l'ambassadeur  
 de la Porte et de l'usage qui en a été fait

Scauoir  
 Recette

Receu De la Mornoye de Mompellier . . . . .	50000
De la mornoye de Toulouse . . . . .	23000
De la mornoye de Bordeaux . . . . .	34000
De la mornoye de Poitiers . . . . .	30000
De la mornoye de Tournay . . . . .	30000
Total . . . . .	163000

Depence

Donné au Contrôleur au Differentes foies en Espes soit en acquies comptante remis par Les Intendants . . . . .	121275.12.6
Prenti a M. l'ambassadeur et au Vybilla du S <sup>r</sup> Le Noir . . . . .	8920.15
	130196.2.6

# Projet pour le passage de l'ambassadeur de la Porte

AMAE, LA Courneuve 134CP 11

Première page du mémoire

121

Projet pour le passage de l'ambassadeur de la Porte  
de Constantinople et des gens qui sont à sa suite par le  
Canal de communication des Mers en Languedoc

Deux jours avant que son Excellence parte de Magalou  
l'on doit faire embarquer sur une barque pontée sur  
ballots et équipage, si une barque ne suffit pas, il  
faudra en prendre deux, pour ne se tromper par la descente  
il en faut de fauoir qu'une barque comme celle que je  
propose pour porter seulement six quintaux poids de marc  
sur cette barque on peut embarquer vingt personnes  
de la suite de son Excellence de Valets de pied que autres de  
moins utiles au près d'elle, on pourra mettre encore  
sur cette barque une garde de grenadiers commandée  
par un sergent ou sergental etc.

Cette barque sera une grande barque plate  
dans laquelle l'on a soustruit une cuisine pour les sept  
cheux, et sept chiens que son Excellence doit présenter  
au Roy, il faut que les gallois soient avec les chiens  
aussi bien que les Valets de chiens.

Ces barques de même chargées d'un grand volume  
ont plus d'entretien et ces jours cela qu'on prend la  
precaution de les faire partir deux jours à l'avance afin  
qu'ils puissent arriver à Toulouse à même temps que  
son Excellence qui sera obligé d'attendre son équipage  
si le besoin y est arrivé à Toulouse lorsqu'elle  
arrivera,

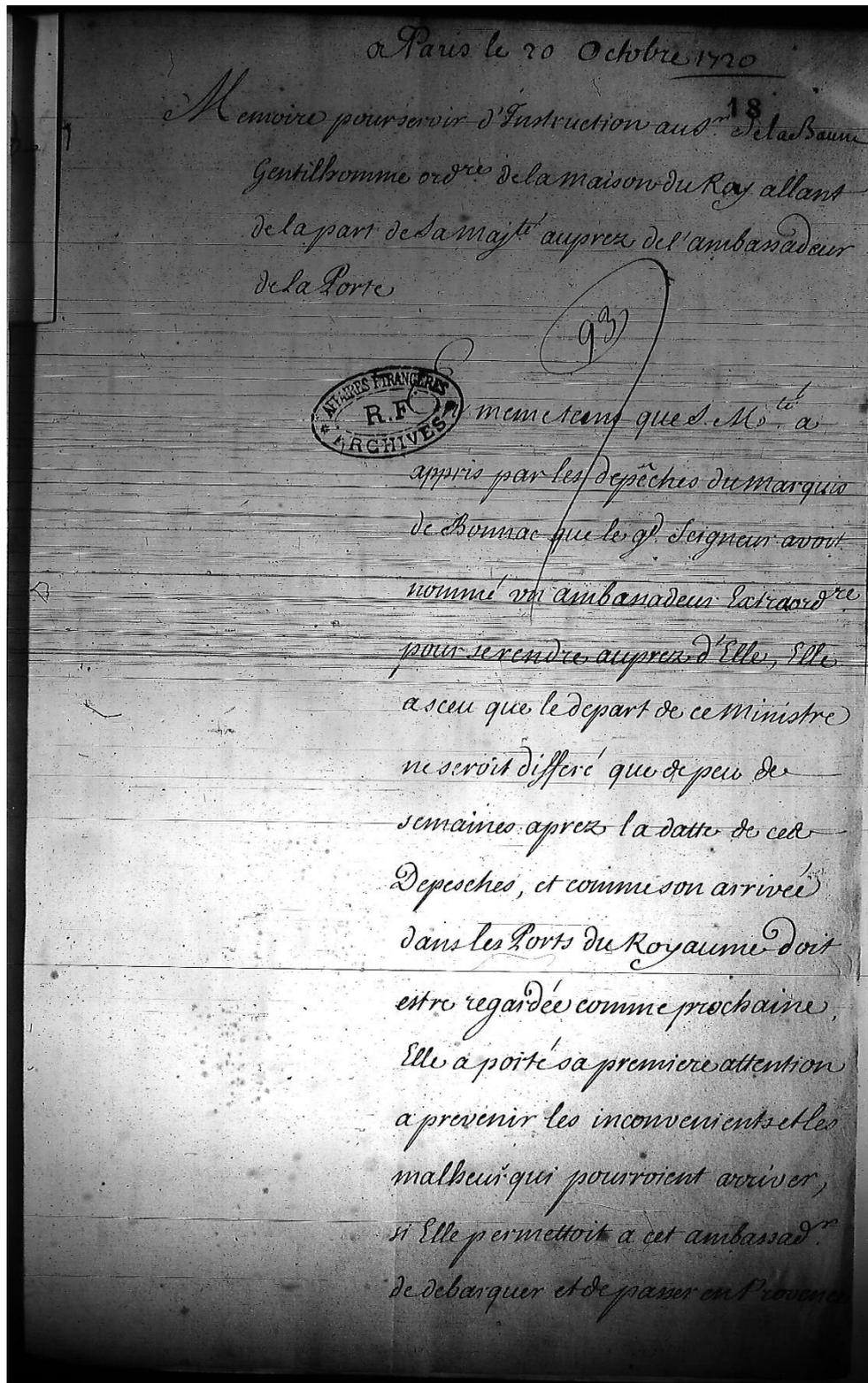
Ces barques de celles seront arrivées à l'embouchure  
du canal dans les étangs de tour, seront enées par des Mules  
à fin qu'elles passent autant de diligence qu'il se pourra

L'on doit embarquer sur ces barques les provisions

« Mémoire pour servir d'instruction au sieur la Baune »

AMAE, LA Courneuve 134CP 11

Première page



## Un intrus dans la suite

AMAE, La Courneuve, 133CpP63

dans la quelle il compte de luy faire  
ses tres humbles remerciemens des Boncey  
dont elle l'a honoré, et la faire ressouvenir  
de ce qu'elle luy a promis a l'égard des  
Esclaves. il l'aino un de ses Domestiques qui  
doit passer a Marseille pour solliciter leur  
Liberté et les ramener avec luy.

Le Conseil de Marino a écrit icy  
Monseigneur au sujet de la fille d'un  
Chirurgien de Versailles qu'on pretendoit  
s'estre travestie et s'estre jointe a la suite  
des Turcs. j'ay fait examiner ce fait avec  
toute l'attention possible et je puis assurer  
que depuis Paris il n'est fourré personne  
avec eux que je n'aye toujours connue. Il  
s'y estoit glissé a Fontainebleau un jeune  
homme d'une figure fort differente de celle

dont on depeint cette fille, mais je le fit  
enlever a Villeneuve la Guyart et le ram  
entré les mains du Sr. La Barre Lieutenant  
les Connestables qui a dû le consigner en  
prison a Moret et prendre les Ordres de son  
Em<sup>e</sup> sur ce qu'il avoit a faire

## *Table des matières*

Remerciements .....	3
Introduction .....	4
A) Une évolution sensible de la pratique diplomatique .....	6
B) L'ambassade de Mehmed efendi : un tropisme pertinent ?.....	8
I) Le périple de Mehmed : un voyage mortifère .....	12
A) La peste en Languedoc : politiques préventives et prophylaxie .....	12
B) Débarquer en temps de peste.....	15
C) Décider l'itinéraire, un enjeu crucial.....	19
D) Organiser la quarantaine : une épreuve pour l'administration.....	22
E) Turcs et turqueries à Maguelone : des frais imprévus.....	26
F) La quarantaine de Maguelone, interculturalité et perceptions de l'altérité .....	28
a) Pratique et dévotion religieuse : « Baiser le bas de la robe de la patience ».....	28
b) Approvisionner et fournir une ambassade orientale : un casse-tête.....	32
c) Les étrangers de la suite : un parasitisme économique .....	34
d) L'attente du gentilhomme du Roi et du contrôleur.....	35
G) Le gentilhomme du Roi : un personnage central .....	38
a) Un fonctionnaire polyvalent.....	39
b) Informer et annoncer le passage de l'ambassade .....	41
H) Préparer la navigation sur le Canal du Midi .....	44
a) Apprêter les barques.....	44
b) Un agenda des haltes.....	45
II) Les haltes dans le Languedoc où la diplomatie en contexte local.....	48
A) L'épisode frontignanais ou la reconnaissance de l'ambassadeur.....	49

B) Sète : embarquer sur le Canal du Midi .....	55
C) Le Canal du Midi : une « des merveilles du monde » .....	59
a) Une réalisation spectaculaire.....	59
b) Dynamisme économique et logistique efficace .....	60
D) Agde, une halte au pied de la cathédrale.....	62
E) Béziers, une étape avortée .....	66
F) Le Somail et Trèbes : deux hameaux oubliés ? .....	69
G) Castelnaudary, une mise en spectacle .....	71
H) Toulouse, moult foule et personnalités .....	73
I) Quelques considérations sur les archives .....	76
III) Recensement et maintien de l’ambassade ottomane : un enjeu multifactoriel .....	81
A) Recenser pour éviter les impostures.....	82
a) Le cas des étrangers à Toulon : des invités peu communs.....	83
b) Ecarter les étrangers, un tracas diplomatique .....	86
c) L’interprète Louis Yon, une précaution protocolaire et informative .....	89
B) La suite, reflet du pouvoir ottoman .....	91
a) Un cortège impressionnant.....	91
b) Une répartition structurée des rôles .....	94
C) Tenir une suite : entre sanctions et répressions .....	95
D) Tribulations dans la délégation ottomane .....	97
a) La conversion, une circonstance fréquente ? .....	97
b) Défections et félonie .....	99
c) Un Français parmi des Turcs.....	101
IV) Le Rachats des esclaves : une tâche diplomatique essentielle.....	104
A) Des enjeux stratégiques et économiques.....	105
a) Les Chevaliers de Malte : une liaison dangereuse .....	105

b) Maintenir l’alliance économicopolitique .....	107
B) La rencontre avec Dubois : des entrevues tendues.....	108
a) Les esclaves turcs : une responsabilité du roi de France ? .....	108
b) Les prisonniers Turcs en question.....	111
Conclusion.....	115
Bibliographie.....	119
Liste des sources.....	122
Annexes .....	124
Lettre de Louis XV.....	124
Mémoire concernant les fournitures.....	125
Liste de Provisions quotidiennes à Maguelone .....	126
Dépenses pour l’entrée de Mehmed efendi à Frontignan.....	127
Dépenses matérielles pour l’ambassadeur à Agde .....	128
Dépenses matérielles pour l’ambassadeur à Agde .....	129
Gravure de Bordiga Benedetto An VIII .....	130
Carte du trajet de Mehmed efendi .....	131
Trajet aller de Mehmed efendi en dans le Languedoc .....	132
Tracé du Canal actuel.....	133
Cathédrale Saint Pierre et Saint Paul - Maguelone .....	134
Entrée de la cathédrale .....	135
Schéma de l’écluse ronde d’Agde .....	136
Plan en coupe du tunnel de Malpas .....	137
Entrée du tunnel du Malpas.....	138
La butte ronde de Sète.....	139

Plan de la ville d'Agde .....	140
Liste de la délégation ottomane.....	141
Liste des esclaves Turcs .....	142
Liste des esclaves Turcs (suite).....	143
Document de dépenses pour la délégation .....	144
Projet pour le passage de l'ambassadeur de la Porte.....	145
« Mémoire pour servir d'instruction au sieur la Baune ».....	146
Un intrus dans la suite .....	147

En couverture : gravure de Maguelone, XIX<sup>ème</sup> siècle, auteur inconnu.

UN CATALOGUE IMPRIMÉ  
chez DRAEGER frères



sera pour vous, Monsieur  
un Merveilleux Ambassadeur